hiver 2023

JOURNAL DES LIBERTÉS

Gérard Bramoullé : le *libéral* exemplaire et *souriant*

Inflation, *inégalité* des richesses et *mobilité* sociale

Crises financières et *excès* de réglementation

Les risques *catastrophiques* mondiaux
et les institutions de la liberté

Adam Smith et les pauvres

journaldeslibertes.fr

Directeur de la publication : Pierre Garello

Comité de rédaction :

Jean-Philippe DELSOL
François FACCHINI
Jean-Philippe FELDMAN
Jacques GARELLO
Guido HULSMANN
Alain LAURENT
Nicolas LECAUSSIN
Bertrand LEMENNICIER †
Henri LEPAGE
Philippe NEMO
Pascal SALIN
Patrick SIMON

Conseil d'orientation :

Thierry AFSCHRIFT
Florin AFTALION †
Fred AFTALION †
Axel ARNOUX
Olivier BABEAU
Francis BALLE
Eudes BAUFRETON
Pierre BENTATA
Pierre BESSARD
Jacques BICHOT
Bertrand BLANCHETON
Baudouin BOUCKAERT
Yves BOURDILLON
Gérard BRAMOULLÉ †
Patrick de CASANOVE
Jean-Pierre CHAMOUX
Jean Pierre CENTI
Enrico COLOMBATTO
Brice COUTURIER
Victoria CURZON-PRICE
Chantal DELSOL
Nouh EL HARMOUZI
Hicham EL MOUSSAOUI
Lars FELD
Renaud FILLIEULE
André FOURCANS
Georges GALLAIS-HAMONNO †
Antoine GENTIER
Pierre GREGORY
David HART
Christine HENDERSON
Yvon JACOB
Nathalie JANSON
Jean Michel JOSSELIN
Michel KELLY GAGNON
Mamadou KOULIBALY
Jean Dominique LAFAY
Georges LANE †
Sébastien LAYE
Jean-Didier LECAILLON
Carlo LOTTIERI
Emmanuel MARTIN
Alain MATHIEU
Eduardo MAYORA
Guy MILLIERE
Philippe NATAF
Jean-Yves NAUDET
Radu NECHITA
Jean Baptiste NOE
Hervé NOVELLI
Angelo PETRONI
Daniel PILISI †
Benoit RITTAUD
Yvon ROCABOY
Serge SCHWEITZER
Philippe SIMONNOT
Philippe STOFFEL-MUNCK
Benoîte TAFFIN
Nikolaï WENZEL
Alain WOLFELSPERGER
Bernard ZIMMERN †

Journal des libertés

© 2023, ALEPS et IREF
35, Avenue Mac Mahon, 75017 Paris

ISSN : 2609-9969 (imprimé)
ISSN : 2804-8733 (en ligne)

www.journaldeslibertes.fr

Conception graphique
Whims Media
Republicii 202
105700 Comarnic
Prahova, Roumanie
www.whimsmedia.com

Equipe technique
Christian NĂSULEA
Diana NĂSULEA
Beatrice CREȚU
Dragoș BECHERU
Constantin POPA

Sommaire

Avant-propos

5 Corriger nos fragilités pour relever les défis — *Pierre Garello*

Actualité

9 Gérard Bramoullé : le libéral exemplaire et souriant — *Jacques Garello*

Université d'été

17 Aix, juillet 2023 : le libéralisme est de retour — *Jacques Garello*

33 InvestEU, Net-zéro et l'endettement croissant des citoyens de l'Union européenne — *Bob Lyddon*

49 Inflation, inégalité des richesses et mobilité sociale — *Karl-Friedrich Israel*

59 Crises financières et excès de réglementation — *Jean-Claude Gruffat*

67 Les risques catastrophiques mondiaux et les institutions de la liberté — *Stephen Davies*

81 Les nouvelles technologies, la concurrence et la réglementation — *Pierre Garello*

Fondements

91 Adam Smith et les pauvres — *Daniel B. Klein*

103 Les monnaies privées sont-elles une solution au retour de l'inflation ? — *François Facchini*

119 Une politique d'austérité ne nuit pas aux chances d'être réélu — *François Facchini*

Essais critiques

125 La grande garderie *de Lisa Kamen-Hirsig* : une grande œuvre pour réformer l'école — *Jacques Garello*

133 Spin dictators : le nouveau visage de la tyrannie au XXIème siècle *de Sergei Guriev et Daniel Treisman* — *François Facchini*

Continuer

Notes de lecture

145	Frédéric Bastiat au XXIe Un économiste visionnaire *de Michel Albouy*	*Jean-Philippe Feldman*
147	La fin de l'utopie libérale Introduction critique à la pensée de Friedrich Hayek *de Michel Bourdeau*	*Jean-Philippe Feldman*
151	L'État droit dans le mur : rebâtir l'action publique *de Anne-Laure Delatte* & Le néolibéralisme *de Bruno Amable*	*Jean-Philippe Feldman*

Avant-propos

Corriger nos fragilités pour relever les défis

par
Pierre Garello

Le propos de l'historien Stephen Davies a de quoi secouer : les risques d'une catastrophe majeure qui toucherait tous les habitants de la planète sont bien réels. Certes notre capacité à faire face à certains de ces risques est bien meilleure qu'elle ne l'a été par le passé grâce aux immenses progrès de la connaissance. Mais le progrès technologique est également source de risques nouveaux auxquels nous n'avons jamais été confrontés et qui nous trouveraient donc totalement inexpérimentés. Notre premier devoir est donc de faire preuve de lucidité. Pour reprendre une image utilisée par S.A.S. le Prince Michael de Liechtenstein lors de l'ouverture de la dernière Université d'été des libéraux, nous ne devons pas tenter de « cacher la crise sous le tapis », de nous voiler la face comme si nous pouvions continuer notre bonhomme de chemin sans rien changer. La crise elle-même ou la menace d'une crise, lorsque l'on sait y faire face intelligemment, doit nous faire grandir.

Penser et agir avec lucidité et intelligence c'est en particulier savoir tirer les leçons du passé. L'une de ces leçons, rappelle Stephen Davies, est que les sociétés polycentriques ont de meilleures chances de trouver des réponses aux problèmes qui se dressent devant elles que les sociétés

autoritaires et centralisées. Autrement dit, la liberté est en règle générale notre premier et plus précieux atout :

> « nous avons besoin d'une sorte de libéralisme radical différent du néolibéralisme d'entreprise prôné par des gens comme le *World Economic Forum* et différent du genre d'activisme gouvernemental ou de "gouvernance de projet" incarné par exemple par Mariana Mazzucato. L'humanité est actuellement confrontée à de nombreux défis [...] mais nous devons être convaincus que c'est la liberté et des institutions et processus décentralisés et en réseau qui offrent le meilleur moyen de surmonter cela. »

Penser et agir avec lucidité c'est aussi prendre soin de sa santé : mieux vaut être en bonne santé que malade lorsque la difficulté se présentera. Et pour cela il faut abandonner toutes ces politiques qui nous affaiblissent, creusant les déficits et accumulant les dettes sans même en informer les premiers concernés, les contribuables (Bob Lyddon). Assainir nos finances publiques en réduisant nos dépenses est une piste que de nombreux États ont empruntée et les gouvernements de droite qui ont engagé leurs concitoyens sur cette piste n'ont pas eu à le regretter (François Facchini).

Penser et agir avec lucidité c'est cesser de se bercer d'illusion, de se bercer de keynésianisme et de création monétaire qui ont sur notre économie le même effet qu'un verre de plus chez le buveur déjà à moitié ivre. D'autant que ces politiques accentuent – et de façon durable – les inégalités et de la façon la plus immorale puisque non liée à l'effort, au mérite et au service rendu (Friedrich-Karl Israel).

Penser et agir avec lucidité c'est enfin et surtout effectuer un travail sur nous-mêmes et opter pour un projet de société qui sert le bien commun. Illusion ! Utopie ! diront certains. C'était pourtant bien ce à quoi ont travaillé les grand libéraux. Dan Klein, grand spécialiste de la pensée Smithienne, nous rappelle quelles étaient les positions de Smith vis-à-vis de la pauvreté et de la recherche de richesses. Pour le philosophe-économiste écossais :

> « le bonheur dépend principalement des conditions morales, et [...] les conditions matérielles n'ont d'importance qu'à travers les conditions

morales. *La pauvreté spirituelle est le problème fondamental, et non la privation matérielle*. [...] Si les autorités se préoccupent d'améliorer la condition morale des gouvernés, qu'elles se souviennent que *la condition morale croît avec la responsabilité morale*. »

Penser et agir avec lucidité c'est donc comprendre que nos luttes contre les difficultés matérielles, les privations ont peu de chances de succès lorsqu'elles se font au mépris de la dignité humaine qui exige liberté et responsabilité.

Penser et agir avec lucidité c'est enfin comprendre que liberté et responsabilité sont les clés d'une dynamique qui, pour citer Adam Smith, « provoque, dans une société bien gouvernée, cette opulence universelle qui s'étend jusqu'aux rangs les plus bas du peuple ». Comme le soulignait Stephen Davies, c'est ainsi que nous parviendrons ensemble à relever les défis qui se présenteront à nous.

Il est donc urgent de retrouver cet enthousiasme pour les valeurs de la liberté qui animait Richard Cobden lorsque, dans une réunion publique, il s'adressait à ces concitoyens en ces termes[1] :

« Je regarde plus loin. Je vois dans *le principe du libre-échange* ce qui agira sur le monde moral comme le principe de gravitation agit sur l'univers – rapprochant les hommes, mettant de côté l'antagonisme de race, de croyance et de langue, et nous unissant dans les liens d'une paix éternelle. J'ai regardé encore plus loin. J'ai spéculé, et probablement rêvé, dans un avenir obscur – oui, dans mille ans – ; j'ai spéculé sur quel pourrait être l'effet du triomphe de ce principe. Je crois que cela aura pour effet de changer la face du monde, de manière à introduire un système de gouvernement entièrement distinct de celui qui prévaut actuellement. Je crois que disparaîtront le désir et le motif de créer des empires vastes et puissants ; de lever des armées gigantesques et de

[1] Richard Cobden, *Speeches on Questions of Public Policy by Richard Cobden, M.P.*, ed. by John Bright and J.E. Thorold Rogers with a Preface and Appreciation by J.E. Thorold Rogers and an Appreciation by Goldwin Smith (London: T. Fisher Unwin, 1908). Lien : https://bit.ly/3RXp4ZE (2011-09-24). Discours donné le 15 janvier 1846 à Manchester.

grandes marines – tous ces moyens utilisés pour la destruction de la vie et la désolation des récompenses du travail. Je crois que de telles choses cesseront d'être nécessaires ou d'être utilisées lorsque l'homme deviendra une seule famille et échangera librement les fruits de son travail avec son frère. Je crois que, s'il nous était permis de réapparaître sur cette scène sublunaire, nous verrions, dans une époque très lointaine, le système de gouvernement de ce monde revenir à quelque chose comme le système municipal ; et je crois que le philosophe spéculatif d'ici mille ans fera dater la plus grande révolution qui ait jamais eu lieu dans l'histoire du monde du triomphe du principe que nous sommes réunis ici pour défendre. Je crois ces choses : mais, quels qu'aient pu être mes rêves et mes spéculations, je ne les ai jamais imposés à autrui. Je n'ai jamais agi sur cette question pour des motifs personnels ou intéressés. Je ne recherche aucune alliance avec les partis, ni la faveur des partis, et je n'en accepterai aucune ; mais, ayant le sentiment que j'ai du caractère sacré du principe, je dis que je ne pourrai jamais accepter d'y toucher. Moi, du moins, je ne serai jamais soupçonné de faire autre chose que de le poursuivre de manière désintéressée, honnête et résolue. »

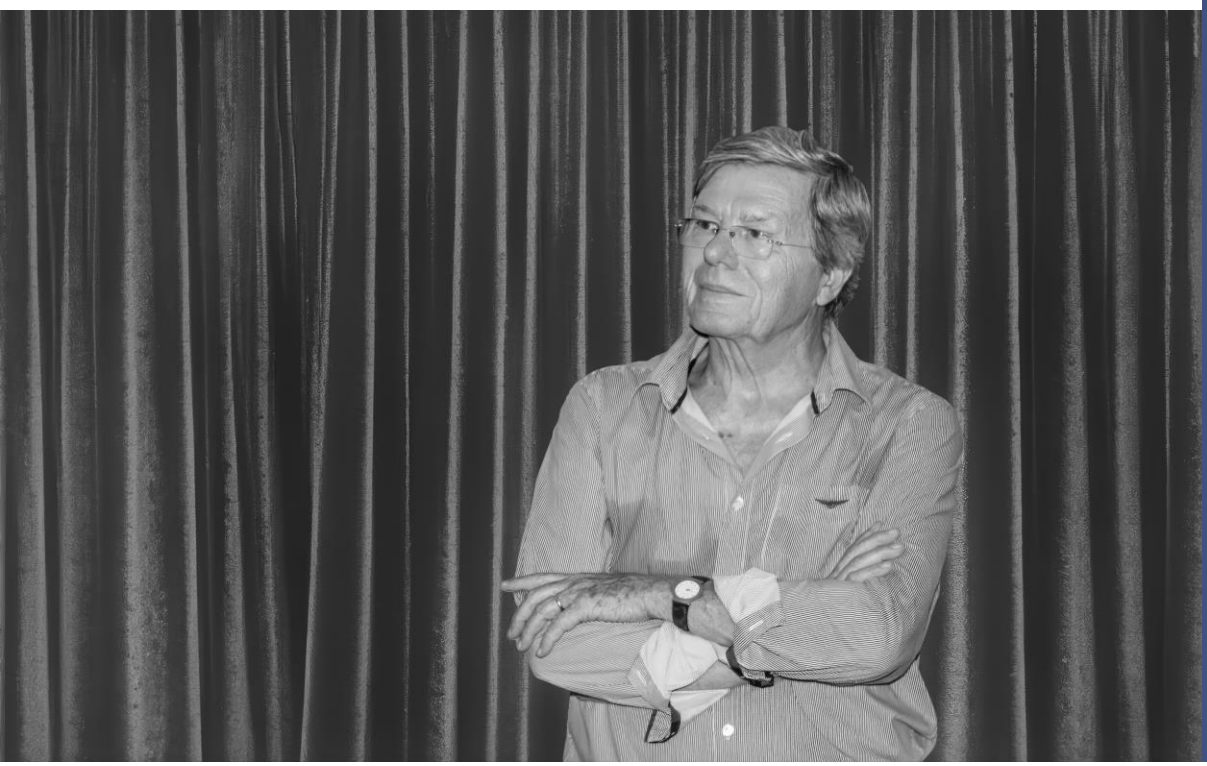

Gérard Bramoullé : le libéral exemplaire et souriant

par

Jacques Garello

Jacques Garello est professeur émérite de l'Université Aix-Marseille. Président de l'ALEPS de 1978 à 2015, il publie depuis 1981 *La Nouvelle Lettre* (nouvelle-lettre.com). Il a été l'un des créateurs du groupe des Nouveaux Économistes (1977) et a organisé de nombreuses Université d'Été de la Nouvelle Économie à Aix-en-Provence.

Cinquante ans d'amitié, cinquante ans de libéralisme ensemble, puis la maladie qui le terrasse malgré son courage et qui l'emporte au premier jour de décembre.

Les cinquante ans me font remonter en 1974 à l'arrivée à Aix de Gérard Bramoullé, jeune et brillant agrégé (à son premier concours). Si Gérard choisit le poste disponible à Aix, ce n'est pas par hasard. C'est un choix familial, puisque sa mère appartient à une lignée aixoise très ancienne. Mais c'est aussi un choix intellectuel et politique. Car Gérard a choisi son poste dans une Faculté qui a déjà mauvaise réputation : elle rassemble des économistes totalement opposés à l'idéologie socialiste qui règne depuis 1968. La loi Edgar Faure a prolongé la chienlit dans les Universités, y introduisant la lutte des classes et la révolution permanente. A Aix les enseignants économistes se sont séparés entre deux universités : les socialistes marxistes et keynésiens majoritaires d'un côté, et la minorité libérale de l'autre, créant la Faculté d'Économie Appliquée avec Claude Zarka pour doyen. Je suis précisément sur le point de prendre le décanat pour succéder à Claude Zarka, mais je me dis que Gérard ferait aussi bien que moi et voilà comment, élu à l'âge de 29 ans seulement, il sera le plus jeune doyen de tous les temps en France. Il assurera le décanat pendant les cinq années suivantes. Le choix politique de Gérard pouvait être compris parce que lui aussi s'était fait une mauvaise réputation de libéral durant ses années de thèse et d'assistanat à Paris[1].

Le jeune économiste Gérard Bramoullé avait déjà rompu avec la pensée alors dominante chez les enseignants français et chez le plus grand nombre d'intellectuels et de politiciens. En effet il a publié un ouvrage sur la monnaie, qui deviendra chez Dalloz un grand manuel d'abord avec Henri Guitton (son patron de thèse) et ensuite avec Dominique Augey[2]. Ainsi des milliers d'étudiants français apprendront-ils que l'inflation n'est pas un facteur de plein-emploi, comme le disent

---

[1] Cf. sur ce point précis l'article de Serge Schweitzer dans *Contrepoints* 7 décembre « Gérard Bramoullé ; feux et lumières de mille vies unifiées ».

[2] Il formera avec Dominique un duo amical scientifique et politique, elle sera avec lui à la mairie, elle est adjointe aux finances de la ville d'Aix.

les keynésiens, et qu'il ne faut pas jouer avec la monnaie au risque de briser la croissance.

La science économique

L'une des principales qualités de l'économiste Bramoullé est son souci de rigueur scientifique. Il a sans cesse enseigné la méthodologie et l'épistémologie, suivant Karl Popper. Il tient à ce que l'économie soit une science à part entière, alors qu'à l'époque tout le monde intellectuel et médiatique suit aveuglément Jacques Attali qui se rend célèbre avec « l'Anti Economique » : l'économie n'est pas une science, c'est un choix politique. Voilà en effet les socialistes dispensés de toute approche scientifique, ce qui se marie bien avec leur ignorance et leur idéologie. Voilà comment Gérard fera partie du tout premier cercle des Nouveaux Économistes, dès sa création en 1977. La Nouvelle Économie n'a en fait rien de nouveau, sinon qu'elle est ignorée en France. Elle est en plein développement en Angleterre, en Allemagne, aux États-Unis. Grâce à notre groupe les Français découvrent Friedman, Mises et Hayek, mais aussi les grands libéraux français, de Turgot, Jean-Baptiste Say à Passy en passant par Bastiat. La révélation de Bastiat s'offre à des centaines de milliers de Français grâce au *Figaro Magazine*, le magazine de Louis Pauwels et Pierre-Henri Giraud tire à un million d'exemplaires, la pensée libérale est à la portée de tous. Les Nouveaux Économistes organisent la première Université de la Nouvelle Économie à Aix en juillet 1978. Gérard est alors Doyen de la Faculté, grâce à nos relations dans le monde entier, notamment de la Société du Mont Pèlerin dont nous sommes membres, notre Université d'Été va devenir un carrefour libéral mondial, les Français vont enfin bénéficier des récents progrès de la science économique et en particulier de ce qu'on appelle l'Économie autrichienne. Pendant 37 ans les plus grands noms de la science économique seront nos hôtes.

La Peste Verte

C'est son souci de rigueur scientifique qui pousse Gérard à écrire un ouvrage dont le titre est assez évocateur : *La peste verte*[3]. Il y dénonce les mensonges les plus grossiers qui soutiennent la thèse de l'origine humaine du réchauffement climatique, une thèse qui n'a d'autre but que de détruire l'économie de marché et la croissance qu'elle apporte, au prétexte qu'elles détruisent la nature et la planète. Il accuse en particulier celui qui se veut le savant écologique de l'époque, Michel Serre[4]. Gérard avait bien vu comment les écologistes tuent les libertés : on commence par faire peur au peuple (la vie sur la planète est menacée) puis on le culpabilise (c'est vous qui gaspillez les ressources, qui détruisez la nature). Le peuple peut-il se défendre contre le pouvoir ? Comme le pouvoir se réclame de la science (incarnée par exemple par le GIEC) et qu'il a la réputation de prévoir et planifier le long terme, le peuple se résignera, c'est la « servitude volontaire ».

Un économiste engagé

Beaucoup d'intellectuels, y compris libéraux, se confinent dans la recherche et la théorie. Gérard est un économiste engagé. Il conçoit sa mission comme le devoir de transmettre son savoir. Cela explique sa proximité des étudiants. Il n'est pas question pour lui de rester dans un bureau, ni même dans une bibliothèque : tout est réglé. Alors il va porter la science économique auprès de ceux qui en ont besoin. Deux exemples illustrent sa vocation.

---

[3] *La peste verte*, Coll. Iconoclaste, Les Belles Lettres, éd. 1991.

[4] Voici le reproche adressé à Michel Serre : « le déferlement écolomaniaque culmine dans le culte infantile d'une "Terre-Déesse-Mère" qui ne pourrait pleinement exister que débarrassée de toute vie humaine. Devenue une machine totalitaire au service d'un fanatisme aveugle, l'écologie est désormais une Peste verte qui menace tous les êtres humains ».

Lorsqu'en 1985 Gorbatchev a relevé le rideau de fer avec la « glasnost » (liberté d'expression et liberté d'enseignement), Gérard se fait un devoir d'aller enseigner les étudiants dans les pays d'Europe de l'Est et il va participer à plusieurs séminaires, par exemple en Pologne à Gdansk avec les amis de Solidarnosc, et à Sinaia en Roumanie malgré Ceausescu. De la sorte dès avant 1991 des cars entiers de Roumains, Bulgares, Tchèques viennent à Aix. L'été 1991, l'Université d'Été accueille deux étudiants russes qui l'avant-veille étaient à Moscou sur les chars d'Eltsine qui mettaient fin au Parti communiste et à l'URSS. Le deuxième exemple est la série de séminaires qu'il a organisés au Maroc, pour encourager les étudiants de qualité à venir finir leurs études et soutenir une thèse à Aix. Ils lui seront éternellement reconnaissants de les avoir instruits et attirés. Ils occupent aujourd'hui des positions élevées dans leur pays et ils drainent la jeunesse de nombreux autres pays africains vers le libéralisme.

Un libéral en politique

Entre temps Gérard est entré en politique. Élu Républicain avec la municipalité de Jean-Pierre de Peretti en 1983, il y est pour la première fois adjoint aux Finances. Lorsque Maryse Joissains reprend la mairie en 1996 elle demande à Gérard de prendre en charge les finances de la ville et il sera ainsi pendant 27 ans Premier Adjoint[5]. L'engagement de Gérard à la mairie d'Aix va faire de lui non seulement une personnalité politique, mais un réformateur libéral qui n'a guère eu d'égal.

Il tient d'abord à ce que la municipalité ait des finances en ordre, et il a vite repéré que s'il existe un État Providence il existe aussi des villes-providence, accordant subventions et exemptions à de nombreuses associations et manifestations sans intérêt autre que politique et électoral. Il a aussi compris que les personnes travaillant au centre d'Aix perdaient chaque jour des heures s'ils venaient de la périphérie, lui-même habite dans la commune de Venelles. Il a alors créé un vrai pays

[5] Il sera même Maire intérimaire entre la démission (forcée) de Maryse Joissains et l'élection de sa fille Sophie.

d'Aix, associant toutes les communes périphériques en une même communauté, reliée par un réseau de transports en commun de haute fréquence : moins de bouchons aux entrées de la ville.

Mais il a surtout défendu l'autonomie des Aixois contre la dictature jacobine de l'État, de la préfecture et, plus récemment, de la Métropole Aix-Marseille-Provence qu'il appelait la Monstropol[6]. Il défend les communes contre le racket financier de l'État et il écrit *Finances et libertés locales : Pourquoi tant d'impôts locaux*[7]? Il avait donc anticipé l'assassinat financier dont les communes ont été victimes avec la suppression de la taxe d'habitation. Voilà aussi ce qu'est l'engagement politique : au niveau le plus près possible des gens qui sont concernés par les mesures prises par le pouvoir local. C'est le principe de subsidiarité, c'est ce qui garantit une vraie démocratie. Oui, Gérard a été un vrai réformateur libéral.

Le libéral souriant

Ce qui est remarquable avec Gérard c'est que les réformes qu'il a engagées et réussies ont été admises sans difficulté, mais pas sans combat. Pour le combat on pouvait compter sur le courage et la rigueur de Gérard. Mais finalement il parvenait à faire admettre à tout le monde les bienfaits de son action.

C'est qu'il avait le sourire, la malice, la sympathie des gens qui sont bien dans leur peau, qui ont une doctrine, qui ont une foi. Jean Yves

---

[6] Il en était de droit le vice-Président, et il ne fait aucun doute que cette Mégapole n'a pour but que de ponctionner les ressources d'Aix et de la région de Berre-Martigues pour combler les déficits de la cité phocéenne. On trouvera son analyse détaillée de la situation dans "Le prétendu 'intérêt général' fondement d'une métropole illibérale", Journal des libertés, n°3, hiver 2018. https://journaldeslibertes.fr/article/le-pretendu-interet-general-fondement-dune-metropole-illiberale/.

[7] Éditions de la Librairie de l'Université, 2006.

Naudet a décrit avec précision[8] comment il se comportait alors qu'il était le doyen de la faculté : en jean, tutoyant les étudiants et bien sûr les collègues, avec une boutade à l'appui. On ne pouvait rien lui refuser parce qu'on savait que derrière le sourire il y avait non seulement une idée mais aussi un cœur. Ce cœur il l'entretenait dans sa famille. Il était fier d'appartenir par sa mère à l'une des plus anciennes lignées d'Aix. Il était fier d'avoir pour père un général de la Légion étrangère, poursuivant à la retraite une nouvelle carrière industrielle. Ce cœur il l'a entretenu avec ses enfants, et avec celle qui l'a accompagné avec tant de dévouement, tant de patience et tant d'amour jusqu'à son dernier moment.

Un dernier moment que Gérard lui-même a eu la lucidité de préparer en homme libre et digne. La cérémonie à Saint Jean de Malte, devant le cercueil recouvert de la robe du professeur et de l'écharpe tricolore de l'élu, a été d'une ferveur et d'une harmonie remarquables. Trente professeurs en robe témoignaient de ce qu'a été la Faculté d'Économie Appliquée et l'Université Paul Cézanne. Sophie Joassains, maire d'Aix, a exprimé sa sympathie avec profondeur. Sa mère Maryse a rappelé avec sa verve naturelle les multiples échanges et événements qu'elle avait vécus avec son grand ami. Et le Père Daniel a eu une formule pour résumer le tout : l'économie, c'est l'amour. Nul doute que la joie ait accompagné les derniers instants de la vie terrestre de Gérard Bramoullé. Il sera éternel par son exemple, par son souvenir. Il sera éternel pour sa justice, son sens du service et son sourire, amour des autres.

---

[8] Dans les colonnes de *La Provence*, édition d'Aix, samedi 2 décembre 2023.

Aix, juillet 2023 : le libéralisme est de retour

par

Jacques Garello

Jacques Garello est professeur émérite de l'Université Aix-Marseille. Président de l'ALEPS de 1978 à 2015, il publie depuis 1981 *La Nouvelle Lettre* (nouvelle-lettre.com). Il a été l'un des créateurs du groupe des Nouveaux Économistes (1977) et a organisé de nombreuses Université d'Été de la Nouvelle Économie à Aix-en-Provence.

Le succès de l'Université d'Été marque le retour des idées libérales en France

Qui aurait pensé à un tel renouveau ? L'Université d'Été de la Nouvelle Économie avait été absente depuis trois ans au rendez-vous aixois. Le Covid n'explique pas tout. Le libéralisme était un mot interdit en France, les médias et les réseaux sociaux ne retenaient que les initiatives du gouvernement, des Insoumis, des écologistes radicaux et des syndicats révolutionnaires.

Le succès rencontré par cette Université renouvelée est la preuve que de nombreux jeunes aussi bien que de grands intellectuels partagent désormais une foi commune : la crise actuelle appelle une rupture avec la pensée unique et une large diffusion des idées de la liberté.

La crise : une bonne occasion

Pour l'ouverture de cette nouvelle édition, le jeudi 20 juillet, Pierre Garello, organisateur de l'Université, rappelait l'urgence de sauver nos démocraties des crises qui les menacent : « La liberté est un héritage fragile que nous avons reçu de nos pairs et, comme Tocqueville et bien d'autres – ainsi que l'histoire – nous l'ont appris, les démocraties peuvent rapidement se transformer en cauchemar sans notre constante vigilance. » Il appartenait alors à Maître Jean Philippe Delsol, Président de l'IREF, juriste mais aussi philosophe, d'insister sur la dimension morale de ces crises ; les êtres humains ont le sentiment de ne plus dominer la situation et acceptent la servitude volontaire, ils ne se sentent plus responsables, ils s'abandonnent entre les mains du pouvoir. C'est la raison pour laquelle l'IREF s'est engagé dans cette Université : revenir aux valeurs de responsabilité et de dignité qui doivent accompagner la liberté, revenir à la civilisation.

Finalement, conclut S.A.S. le Prince Michael de Liechtenstein – financier et industriel qui a soutenu l'initiative de l'IREF –, les crises seraient plutôt une bonne chose. L'histoire est faite de crises aussi graves que celles que nous connaissons, mais la résilience humaine l'a

emporté. Nous connaissons aujourd'hui une accélération de l'histoire. Que l'on revienne à la raison et à la réalité : c'est précisément le cadre universitaire qui convient en permettant analyses et débats par des gens de qualité, ils répondent ainsi aux attentes d'une jeunesse désorientée et inquiète à juste titre pour son avenir.

Une université de dimension mondiale

Dès les premières heures de rencontres et de conférences, ce qui impressionne c'est la dimension mondiale de l'événement. C'est vrai d'abord pour les jeunes étudiants, venus de toutes nations, avec un gros contingent d'étudiants roumains aux teeshirts marqués « IES »[1], mais aussi des Belges, des Anglais, des Italiens, des Ukrainiens, des Marocains, des Égyptiens, des Polonais… et, hélas, trop peu de Français. Quant aux Intellectuels qui vont se succéder à la tribune, ils viennent en nombre des universités et instituts des Etats-Unis : NYU (New York), West Virginia, Arizona, Lafayette State, Cato Institute, Economic Thinking, Competitive Enterprise Institute, Venture Patents. L'Institut Economique de Montréal est également présent. Mais les Européens sont bien présents : Universités de Varsovie, de Saare, de Bucarest, de Cluj, de Iasi, de Turin, de Bologne, Institute of Economic Affairs (Londres).

Naturellement les Français sont nombreux, voici une liste des intervenants, sans préciser leurs universités ou instituts, par ordre d'intervention : P. Garello, J. Ph. Feldman, E. Queinnec, R. Fillieule, P. Bentata, E. Messéant, E. Krecké, J. Garello N. Lecaussin, E. Martin, F. Facchini, A. Mathieu, N. Janson, A. Gentier, Y. de Mombynes, H. Lepage, N. Bonnet, J. P. Chamoux, K. Halferty-Hardy, Ph. Nemo. J. Ph Delsol soit 20 intellectuels français libéraux : philosophes, économistes, juristes, historiens, physiciens, ingénieurs – à notre connaissance aucun d'entre eux n'appartient à la classe politique.

---

[1] L'Institute for Economic Studies-Europe (IES) était co-organisateur de l'événement avec l'IREF.

Accélération, aggravation des crises ?

Les adversaires du capitalisme et de la liberté nous font croire que les crises sont inhérentes à un système économique mondialisé victime de ses « contradictions internes » (Marx) en voie de disparition.

Steve Davies (historien, Institute of Economic Affairs, Londres) ne doute pas que les crises puissent prendre aujourd'hui une fréquence et une intensité plus grandes. Mais c'est sans doute la conséquence de faits indéniables : le niveau d'activité est bien plus élevé, nous sommes dans une société mondialisée et il y aura des contaminations, des pandémies de toutes sortes, les moyens de communication sont multipliés, les relations culturelles sont devenues plus complexes. Néanmoins d'autres changements sont plus rassurants : nous connaissons les institutions qui sont capables de limiter voire effacer les dégâts : le niveau et la diffusion du savoir, la concurrence, la décentralisation ; on doit jouer aussi sur la diversité des expériences.

Malheureusement les États prétendent avoir des visions à long terme et instaurent une vraie dictature. Ce faisant ils aggravent les crises. C'est ce que Jean-Philippe Feldman (juriste, vice-président de l'ALEPS) va illustrer en se référant à l'État français et à sa conduite face au Covid. Il a voulu appliquer des « lois d'exception » pour s'assurer le monopole de l'intervention. Mais qui définit « l'exception » sinon l'État lui-même ? Ce comportement n'est pas récent en France, un État central et exclusif s'est réclamé de la « souveraineté » pour supprimer les libertés. L'État français a parfaitement réussi son plan. Les libertés ont été gravement atteintes en 2020 : des entreprises ont été interdites au public, les relations contractuelles privées ont été transformées en marchés publics, la concurrence a été faussée par le contrôle des prix et les subventions.

Jean-Claude Gruffat (Competitive Enterprise Institute, Washington) ajoute qu'il y a un domaine où les méfaits de l'interventionnisme sont considérables, où le risque encouru est grand, c'est celui de la finance.

En temps normal les financiers ont pour mission de protéger et d'orienter les épargnants qui veulent placer leurs fonds, pour grossir leurs revenus et leurs patrimoines, et en particulier pour assurer leur

retraite. Il n'y a aucune honte à être banquier ou financier dans les circonstances que l'on peut qualifier de « normales ». Mais quid de l'état d'exception ? Il est créé par le refinancement des dettes publiques. Aux États-Unis le niveau d'endettement est passé de 80 à 120 % du PIB en quelques années. Cela menace sans doute la valeur du dollar, mais la réaction du Trésor américain a été de hausser les taux d'intérêt à court terme et d'empêcher les banques d'accorder trop de crédit. Les moindres opérations sont devenues très réglementées, et la faillite est maintenant prévisible. Mais on peut difficilement demander à des bureaucrates de comprendre le jeu du marché et l'importance des entreprises, ils préfèrent réglementer, encore et toujours : voilà le grand risque.

Le risque écologique

La peur d'un effondrement économique, juridique ou financier est donc légitime quand l'État intervient. Mais aujourd'hui il y a une autre peur qui apparemment ne doit rien à l'État, c'est celle du réchauffement climatique et même de la survie de la planète.

Erwan Queinnec (Science des organisations, Paris XIII) se présente comme « climato-raisonnable ». Il explique que, plutôt qu'un « organisme scientifique », le GIEC est un organisme d'orientation politique qui s'appuie sur la « science mainstream » pour justifier une politique internationale de décarbonation de l'économie mondiale. Ses rapports contiennent souvent ambiguïtés et exagérations. Par exemple, les conséquences climatiques de nos émissions de gaz à effet de serre sont mal connues, en dehors d'une hausse généralisée des températures (entre 2°C et 5° C causé par un doublement de la concentration atmosphérique de CO2 depuis 1850). Ni les catastrophes naturelles, ni l'évolution des climats régionaux ne sont imputables, en l'état de la science, au « réchauffement climatique ». Quant aux scénarios apocalyptiques, ils sont jugés par le GIEC lui-même, d' « extrêmement improbables ». Même si le GIEC a indiscutablement un parti-pris « carbocentriste » – c'est son rôle explicite –il convient donc de

ne pas confondre son propos avec l'exploitation qu'en fait, notamment, l'écologisme radical.

On en arrive ainsi à l'écologie radicale et idéologique que décrit Renaud Fillieule (sociologue, Université de Lille). La croissance serait « une machine à tuer », ce qui importe ce n'est pas la richesse mais le bonheur, l'égalité entre individus serait plus importante que l'enrichissement d'une minorité. Pour libérer les esprits du conditionnement écologiste, il faudrait tout de même revenir à la vraie signification de l'activité économique : les économistes autrichiens démontrent que la liberté économique permet à chaque individu, « unique et irremplaçable » d'atteindre ses propres objectifs grâce à la pratique de l'échange : c'est le bienfait de la « catallaxie », les divers intérêts opposés se transforment en accord avec les autres.

Tout au contraire les politiques dirigistes conçues pour se préserver du « risque écologique » ont pour effet de provoquer une crise de l'énergie. Dans ce secteur les lois du marché ont été totalement faussées par la règlementation et surtout par la manipulation politique des prix des diverses énergies. Non seulement l'énergie « fossile » dépend de l'OPEP et des normes qui réduisent l'exploitation des ressources en gaz de schiste et en gaz naturel, mais les prix de l'électricité ont été fixés par des accords entre États de l'Union Européenne. On se prive de l'énergie nucléaire pour remettre en service les centrales thermiques en charbon : qu'importe la pollution ! La sortie de crise se fera par le retour aux mécanismes du marché et le retrait des interventions de l'État sous forme de subventions, de réglementations, de diabolisations.

Alain Mathieu donnera un excellent résumé d'un ouvrage que tout le monde devrait lire : celui de Steven Koonin : il démontre que dans quelques années on ne parlera plus de crise écologique (ce qui s'était d'ailleurs produit au cours des années 1960 après la grande peur du rapport Meadows et la propagande du Club de Rome).

Aix et son Université d'Été : au cœur du libéralisme français

Cette deuxième journée de l'Université se terminait par la traditionnelle rencontre avec la municipalité d'Aix-en-Provence. Pourquoi la tradition ? Parce que depuis sa création en 1978 l'Université d'Été (on disait alors « des Nouveaux Économistes » a été accueillie et soutenue par la municipalité. A la mairie la Salle des États Généraux est tout un symbole : portrait de Mirabeau et armes des villes de Provence, la subsidiarité, les libertés locales. Quant à la salle des mariages où se tient la réception elle s'appelle « Salle Frédéric Bastiat » ! Au demeurant la municipalité d'Aix est également exemplaire puisque le budget y est en équilibre depuis des décennies, sous l'influence déterminante de Gérard Bramoullé, membre du groupe des Nouveaux Économistes, doyen de la Faculté d'Économie Appliquée (1976-1979) adjoint aux finances de la ville d'Aix, puis premier adjoint pendant 27 ans (1996-2023) et actuellement Vice-Président (contestataire) de la métropole Aix-Marseille. Absent pour des raisons de santé Gérard Bramoullé est représenté par Madame Dominique Augey, professeur à l'Université et actuellement adjointe aux finances, mais aussi une ancienne diplômée de la Faculté d'Économie Appliquée.

J'avais été sollicité pour rappeler l'histoire de l'Université d'Été et j'ai sélectionné cinq universités dont chacune avait illustré l'un des traits majeurs de cette histoire.

La première fut celle de 1978 : organisée par le groupe des Nouveaux Économistes né la même année, groupe qui allait faire une percée spectaculaire dans le débat des idées. A retenir : les idées mènent le monde ; l'engagement doctrinal des intellectuels est décisif. Grâce au grand historien et grand libéral Leonard Liggio, l'Université attirera un nombre croissant d'intellectuels du monde entier.

La deuxième fut celle de 1984 : dans cette même Salle se trouvaient Louis Pauwels, patron du Figaro Magazine, et la « bande à Léo » (Léotard, Madelin, Longuet, Million, Douffiagues). Le libéralisme s'invitait dans le débat politique. En 1986 les libéraux vont avoir à l'Assemblée nationale le deuxième groupe de la nouvelle majorité. A retenir : le vote libéral n'est pas condamné en France. En 2016, avant sa

mise en cause Fillon a exprimé lui aussi un courant libéral incontestable.

Plus émouvant encore : en août 1991 quatre cents participants à l'Université d'Été de la Nouvelle Économie se dressaient pour applaudir pendant dix minutes deux étudiants russes, deux jumeaux qui l'avant-veille étaient à Moscou sur les chars d'Eltsine, l'URSS avait fini d'exister. A retenir : notre ennemi n'a jamais cessé d'être le marxisme, sous sa forme communiste et révolutionnaire ou sous sa forme de socialisme réformiste. Aujourd'hui les pestes rouges, brunes ou vertes sont en position de force.

Plus spectaculaire : en 2001 l'Université fête le deuxième centenaire de la naissance de Bastiat. Les personnalités qui rejoignent l'amphi Portalis et ses 550 étudiants et participants s'appellent Vaclav Klaus, président de la République Tchèque, Antonio Martino ministre des affaires étrangères d'Italie, qui fut président de la Société du Mont Pèlerin, Alain Madelin, ancien ministre et Président du parti Démocratie Libérale, le Président de l'Université Christian Louit, le doyen de la Faculté d'Économie Appliquée, Jean Pierre Centi, et enfin et non le moindre le prix Nobel d'Économie (1992) Gary Becker, de l'Université de Chicago. La séance à l'amphi Portalis est pour lui remettre le grade de docteur honoris causa de l'Université d'Aix-Marseille. A retenir : le libéralisme est une cause universelle, nos échanges mutuels multiplient ses chances.

Plus profond : revenant en arrière (1992) le programme de l'Université s'intitule « Liberté des actes, dignité des personnes ». Cette formule est de Jean Paul II. Seuls les êtres humains sont dotés de la liberté, mais la liberté n'est pas une fin en soi, c'est un chemin qui permet de conduire vers la dignité – libre à chacun de choisir la déchéance et la haine. Le libéralisme a une dimension éthique. Il ne se laisse pas ramener à l'utilitarisme, à l'économisme. Et l'habitude a été prise à l'Université de consacrer le dernier jour à des débats sur les valeurs morales et spirituelles qui soutiennent la liberté des sociétés, des pays et des personnes.

Les réformes libérales pour sortir de la crise

La journée de samedi va permettre de passer du constat au remède. Au constat socialiste seul peut répondre le projet libéral. Pour sortir des crises quelles sont les réformes qu'appelle la doctrine libérale « classique » ? Il y a bien sûr des réformes économiques, en particulier concernant la monnaie et les finances publiques, mais il faut aussi des réformes culturelles pour retrouver la liberté et la responsabilité des êtres humains libérés du paternalisme d'État.

La réforme économique majeure : une monnaie saine

Toute économie est perturbée quand se dégrade la monnaie, moyen de paiement mais aussi mesure de la valeur et instrument de crédit. Les échanges reposent sur la sécurité et l'honnêteté des contrats, sur le respect de la propriété personnelle. L'inflation tue la confiance et crée l'incertitude ; elle fait régner l'erreur et le mensonge. Elle détruit la société.

Or nous vivons aujourd'hui une coexistence de monnaies très impressionnante : il y a la monnaie bancaire traditionnelle, la monnaie contrôlée par les banques centrales, et maintenant le bitcoin (est-ce une monnaie ?). Mais se créent aussi de nouvelles communautés de paiement indépendantes des États. Nathalie Janson (Neoma Business School) explique cette multiplication des monnaies par la financiarisation de l'économie, la croissance se fait de plus en plus à crédit, on anticipe les résultats futurs, encore faut-il que l'anticipation ne se fasse pas à la légère ou, pire encore, à l'initiative de l'État. La réforme libérale s'impose : privatisation et concurrence.

Georges Selgin (Cato Institute) remonte le cours de l'histoire du billet de banque au moment où se généralise le système des « réserves fractionnaires ». Au XIXème siècle une forte controverse oppose partisans du « free banking » à ceux du « currency banking » ; les premiers suggérant qu'on laisse les banques responsables de leurs émissions, les seconds que l'on réglemente l'émission monétaire. Aujourd'hui la réglementation l'emporte, mais George Selgin se pose la

question : : est-ce justifié et où est le progrès ? En fait l'histoire montre que dans les périodes de crise observées aux États-Unis et en Angleterre, ce sont les États où les banques sont libres qui échappent à la crise, et la Grande Dépression de 1929 a bien été aggravée par la politique de Hoover. En fait, c'est l'économiste Ludwig von Mises qui indique la solution : il faut faire la distinction entre crédit transféré, et crédit créé. La banque n'a pas le droit d'accorder un crédit sans gage sur une richesse actuelle ou future, la monnaie et le crédit sont indispensables pour entreprendre et réussir. C'est la responsabilité de la banque de veiller à la qualité de la monnaie qu'elle émet, dans un climat de libre concurrence c'est la clientèle qui se prononce sur les choix bancaires

La « fiat money » et les banques centrales

Antoine Gentier (Université d'Aix-Marseille) dénonce les erreurs commises depuis la fin de la première guerre mondiale : la réglementation bancaire n'a cessé de s'imposer, on en vient à admettre que la monnaie n'est pas la création des banques mais bien de l'État. La monnaie serait un droit régalien, rapportant d'ailleurs un « droit de seigneuriage » comme on disait jadis. C'est l'État qui dit ce qu'est et ce que doit être la monnaie : « fiat money ». Donc tous les systèmes bancaires sont sous la coupe des Banques centrales, qui n'ont aucune indépendance par rapport aux autorités politiques, elles n'ont de banques que le nom.

Les chiffres sont a priori très inquiétants. Entre 2004 et 2023 le bilan de la Banque centrale européenne a été multiplié par sept. Le prix de l'or a été multiplié par six, les cours des actions en bourse a augmenté parallèlement. Tout cela ne veut pas dire que les affaires marchent, mais que la valeur du dollar baisse, puisque c'est en monnaie américaine que toutes ces données sont calculées. Dans ces conditions l'émission d'une monnaie sans contrepartie réelle revient à distribuer des « faux droits », comme disait Jacques Rueff, à investir dans des activités non rentables (le « mal-investissement » dit Hayek) et à fausser les prix et les profits, informations indispensables pour orienter les marchés (Mises).

Les faces cachées du Bitcoin

Certainement le débat autour de la conférence de Yorick de Mombynes (Conseiller à la Cour des Comptes) aura été très ouvert. Le sujet s'y prêtait, et le conférencier le dominait.

Il y a 19 milliards de bitcoins en circulation aujourd'hui, et voilà 14 ans qu'on pronostique sa disparition. Le Bitcoin doit son succès à ses trois dimensions : technique, économique, sociale. La technique du Bitcoin garantit à ses usagers une sécurité absolue. Il n'est pas piratable, il n'est pas duplicable, il n'est pas identifiable. Du point de vue économique le bitcoin a-t-il toutes les caractéristiques d'une monnaie ? Certes il n'est pas un moyen d'échange universel et intemporel. Mais il a quelques qualités qui le rapprochent d'une excellente monnaie : d'une part il est très coûteux à produire (comme les métaux précieux), d'autre part il est l'objet d'un marché (ce qui correspond à l'exigence dévoilée par Carl Menger : il fait l'objet d'une demande, celle de liquidité absolue (il est donc « marketable »). Le Bitcoin accélère les échanges et évite des transports et des transferts – ce qui diminue tous les coûts et les prix.

Du point de vue social, le bitcoin dépolitise la monnaie : les États n'ont rien à y voir, même s'ils le désirent. Cette monnaie s'offre aussi aux pays les moins développés, et leur permet de participer au commerce mondial à peu de frais. Le Bitcoin diminue la criminalité, parce qu'il n'y a pas de transaction frauduleuse et la corruption est impossible.

La « global money » une communauté de paiement professionnelle

Henri Lepage (Institut Turgot) indique que le désordre monétaire mondial a certes créé des monnaies parallèles comme le bitcoin, mais il a aussi amené les professionnels à trouver des modes de paiement sans passer par les monnaies officielles.

De nombreux groupes industriels, financiers, commerciaux sont en relation permanente, d'autant que leurs activités sont très diversifiées : une holding peut se développer dans l'automobile, le tourisme, la

recherche médicale ou le spectacle. Il suffit pour ces professionnels d'avoir des comptes courants ouverts dans un certain nombre de banques (par exemple, en France, Paribas ou la Société Générale). Ces professionnels se font mutuellement crédit, sachant qu'ils seront sûrement payés en temps et en valeur voulus. Cela représente un volume d'affaires considérable. Cette masse de transactions n'apparaîtra dans aucune statistique monétaire et cependant les paiements auront été faits. C'est un nouvel exemple de création monétaire à partir de purs titres de crédits.

Les menaces monétaires de l'Union européenne

Les espoirs d'éviter les mauvaises monnaies sont contrecarrés par l'Union européenne qui a imaginé une communauté de nature à accroître l'endettement public. C'est le point de vue de Bob Lyddon (Consultant).

L'instrument commun est le budget européen avec, entre autres instruments, le programme « InvestEU ». L'objectif premier de la politique est de réaliser au plus vite la transition énergétique, priorité des priorités.

Les principes et les institutions sont déjà en place pour effectuer cette tâche. Évidemment tout sera contrôlé par la Commission, elle établit le Plan de Cohésion Politique de l'Union, avec le CPR (Commom Provisions Regulation) le Fonds européen de développement régional (ERDF) et le Fonds de transition appropriée (JTF). A Bruxelles on aime la réglementation et la bureaucratie.

C'est aussi une machinerie à encourager la dépense publique, et de deux manières : les pays déficitaires peuvent toujours arguer de dépenses nouvelles parce qu'elles s'inscrivent dans le cadre du projet d'investissement européen, et ils peuvent dès aujourd'hui obtenir des avances sur leurs investissements futurs.

Évidemment il n'y a aucune justification à de telles initiatives, sinon de donner à Bruxelles un pouvoir encore plus élargi. En fin de compte, il n'y a aucune illusion à se faire : la voie dans laquelle s'engage l'Union

européenne est celle du gaspillage des fonds, c'est-à- dire de nouveaux sacrifices pour les contribuables européens et de nouvelles réductions des libertés personnelles.

Les défis des nouvelles technologies et de l'Intelligence Artificielle

L'Université d'Été ne pouvait ignorer l'importance de ces défis. Deux sessions parallèles de cet après-midi du samedi en feront leur sujet. La pensée dominante est en faveur de la liberté des développements techniques tout en rappelant que la technique n'est pas souveraine. J'ai été impressionné par deux communications : celle de Nathan Bonnet (Institut Sapiens) qui a réussi à faire parler Adam Smith avec sa voix et son accent (miracle de l'IA) et celle de Daniela Piana (Université de Bologne) qui est chargée par l'Union européenne du contrôle des algorithmes et nous assure que cela n'a à ce jour aucun sens : nul n'est en mesure de distinguer les applications qui pourraient être dangereuses.

La crise culturelle

A mon sens les sessions consacrées à la crise culturelle m'ont paru plus fondamentales : les Européens, et notamment les Français, ont-ils la culture suffisante pour comprendre le sens de la liberté et les réformes qu'elle exige ?

Philippe Nemo (ESCP Europe) met en cause l'éducation actuelle de la jeunesse. Il y a sans doute une composante structurelle à la crise culturelle actuelle, en effet elle tient à la nature des êtres humains. Mais il y a aussi une composante conjoncturelle : la culture n'est plus transmise. Ce n'est pas la culture de l'Occident qui est en cause : elle a derrière elle la fierté de plusieurs dizaines de siècles. C'est que cette culture humaniste n'est plus enseignée aujourd'hui. De la sorte nous produisons de jeunes sauvages (surtout dans les communautés immigrées) qui n'ont pour idée que de détruire. Cela rend évidemment impossible toute vie en société, qui ne peut subsister, comme le dit

Hayek, que s'il existe des règles de comportement respectées parce qu'inscrites dans un ordre spontané. Il n'y a rien de plus traditionnel que la tradition. Et la tradition ne s'accommode pas du multiculturalisme.

Pourquoi la transmission de la culture ne se fait-elle pas ? A cause de changements profonds : la mondialisation, l'immigration, l'explosion de la famille (familles monoparentales, travail des femmes), le numérique, le climat. La situation actuelle tranche avec ce qui se faisait dans les siècles précédents, puisque la culture se transmettait de génération en génération. Aujourd'hui les médias diffusent un mythe collectiviste. Mais c'est surtout le système scolaire qui est déshérité. D'une part la qualité des enseignants s'est dégradée : syndicalisme et politisation l'expliquent. D'autre part la liberté scolaire a été réduite à néant, pas de concurrence, pas de création, un mammouth bureaucratique.

Alors, que pourraient faire des libéraux pour transmettre la culture ? Il faut en revenir aux humanités, c'est-à-dire à la littérature, à l'histoire, à l'art. Il faut retrouver et sauver le patrimoine culturel : musées, cathédrales et châteaux. Il faut réhabiliter le travail. Beaucoup de gens s'engagent actuellement dans ces voies, ils font du libéralisme sans le savoir.

Jean Philippe Delsol (IREF) constate de son côté que, faute de transmission de la culture humaniste, c'est la culture de la peur et du « grand remplacement » qui prévaut en France, elle n'a rien de bon.

La seule issue possible est la résistance, comme l'a rappelé Camus. Il faut faire preuve de discernement, passer tout événement au crible de la raison, éviter la démesure. Cicéron plaide pour « la balance » : *in medio stat virtus*. Cela a un autre nom : la sagesse. Or, la sagesse a fui l'Occident, et en particulier la jeunesse de l'Occident. La jeunesse refuse la vie en société, elle est aveuglée, elle est pessimiste. Tous les canons de la peur hantent son esprit, les suicides et la drogue traduisent la tragédie.

On voit se répandre une idéologie du remplacement (tout changer, woke), on veut réécrire l'histoire, en oublier les grandes leçons pour

s'arrêter à des détails sans intérêt. Le processus de déculturation conduit à la dé-civilisation, au gaspillage du libre arbitre.

Discours de clôture de l'Université

La tradition de l'Université est de se terminer sur la dimension éthique et humaniste du « libéralisme classique » et de confier cet exercice à une personnalité de premier plan. La personnalité ne pouvait être que le professeur Mario Rizzo, venu à Aix très souvent depuis trente ans, qui, venant de l'Université de Chicago, enseigne à NYU (New York University, temple de l'économie autrichienne avec Israel Kirzner). Il est l'auteur d'ouvrages fondamentaux comme *The Economics of Time and Ignorance* en collaboration avec Gerald O'Driscoll.

Quant au sujet de son discours il s'agit de la « Psychologie anti-paternaliste de William James ».

William James n'est pas un économiste, mais un psychologue. Mais la psychologie a fait une entrée remarquée dans la science économique, elle partage avec l'école autrichienne et ceux qu'on appelle les « libéraux classiques » l'importance que l'on doit attribuer au comportement humain. Ce comportement ne se réduit pas à l'utilité ou à la rentabilité, mais il dépend des libres choix individuels, des appréciations personnelles que chaque acteur économique, producteur ou consommateur, devrait pouvoir faire en toute liberté. C'est ici que la psychologie intervient. En effet les individus sont influencés par le paternalisme, qui ruine l'autonomie individuelle.

William James proteste contre certaines interventions publiques qu'il juge scandaleuses. Ainsi l'État de Massachussetts interdit de se faire soigner par quelqu'un qui n'est pas diplômé en médecine. Non seulement c'est la liberté de l'individu de choisir ses soins, mais l'expérience personnelle lui a peut-être prouvé que les soins qu'il pratique sont plus efficaces.

Un autre exemple : après la deuxième guerre mondiale les États-Unis ont voulu faire des Philippines la copie de la société américaine. Ils ont pensé que les vertus de courage, d'honnêteté, de solidarité des

Américains (à démontrer) s'expriment surtout pendant les guerres. Ils ont donc obligé les jeunes Philippins à faire un service militaire obligatoire !

En réalité le paternalisme veut décider de ce qui est bien ou mal en général, sans tenir compte du fait que chaque individu va avoir sa propre conception de ce que sont le bien et le mal. Cela est l'affaire du cerveau de chacun, cela peut se développer à l'école. De la même façon le savoir est quelque chose de personnel, il dépend de l'information et de l'appréciation du temps par les individus, et ces données sont elles-mêmes variables suivant les circonstances pour un même individu.

Donc le savoir n'est pas collectif, il se forme au contraire par la rencontre entre des personnes. Ce qui nous permet d'apprendre et de nous épanouir, ce n'est pas le paternalisme, l'obéissance au père, mais l'enseignement que la vie nous apporte, l'apport de nos maîtres, de nos amis. C'est ce que nous avons fait pour réaliser nos objectifs. Ce que nous faisons aujourd'hui est plus important que ce que nous programmons pour demain. C'est un exercice intellectuel et spirituel que nous pratiquons en permanence.

Cette conclusion appelle deux questions de ma part : quid de la famille ? quid du capital humain ? La réponse de Mario Rizzo est que l'apprentissage personnel est le plus important, en deuxième rang vient la famille, en troisième rang nos relations, et en tout dernier rang, et à proscrire, l'État. Quant au capital humain, il ne cesse de se former tout au long de la vie : on devrait parler de personne plutôt que d'individu parce que l'individu passe sa vie à épanouir sa personnalité.

InvestEU, Net-zéro et l'endettement croissant des citoyens de l'Union européenne

par
Bob Lyddon

Bob Lyddon est depuis 2000 consultant bancaire international indépendant. Il était auparavant consultant chez PricewaterhouseCoopers pour la mise en œuvre de l'euro, et avant cela, banquier. Il est co-auteur de *Managing Euro Risk* (2020), un examen de la faible structure juridique de l'euro et de l'absence de véritable « monnaie de banque centrale » et plus récemment de *The Shadow Liabilities of EU Member States and the Threat they Pose to Global Financial Stability* (2023).

Introduction

Je veux expliquer la façon dont la politique du « Net-zéro » est aujourd'hui exploitée par les institutions européennes pour faire ce qu'elles préfèrent et en quoi elles excellent : emprunter et dépenser ; les citoyens de l'Union européenne portant *de facto* la responsabilité de la dette ainsi accumulée. Cette dette augmente subrepticement et le programme spécifique utilisé pour brandir l'étendard du « Net-zéro » est « InvestEU », un programme géré conjointement par la Banque européenne d'investissement (BEI) et le Fonds européen d'investissement (FEI). Pour cette explication je m'appuierai sur les recherches qui ont conduit à mon récent ouvrage sur les passifs cachés[1] des États membres et la menace qu'ils représentent pour la stabilité financière mondiale.

Je commencerai par expliquer ce que sont ces « passifs cachés » et les montants qu'ils représentent. J'expliquerai ensuite la façon dont ils ont été utilisés pour tenter de relancer les économies de l'UE et de la zone euro, et comment le programme InvestEU est devenu le mécanisme de cette relance. Je montrerai enfin comment InvestEU génère une dette qui, en fin de compte, retombe sur le public qui, d'une manière ou d'une autre, supporte tous les risques et comment tout cela est fait au nom du sacrosaint Net-zéro censé légitimer une telle accumulation de dettes.

Qu'est-ce qu'un « passif caché » ?

Un « passif caché » peut être une dette ou encore un risque auquel on est exposé en tant que garant de la dette d'une tierce personne. Ce passif n'est pas pris en compte par Eurostat dans sa définition de la « Dette brute des administrations publiques » (DBAP) encore connue sous le nom de « Dette de Maastricht ». C'est un « passif » car il est bien source d'obligations pour le public et il est « caché » car il ne figure pas dans les comptes de l'UE où seule figure la DBAP – les dettes directes du

[1] C'est ainsi que nous avons choisi de traduire l'expression anglaise « shadow liabilities ».

gouvernement d'un État membre, de ses agences d'État et des autorités régionales et municipales.

Au-dessus d'un État membre se trouve la première zone de « passifs cachés » : des dettes et des risques créés par des entités telles que l'UE elle-même, ou la Banque européenne d'investissement ou encore la Banque centrale européenne. Au-dessous de l'État membre se trouve une seconde catégorie de « passifs cachés » qui inclut par exemple – et selon les États – les dettes des services publics de transport, d'électricité, d'eau et de gaz (c'est l'entrée « autres composantes du secteur public » dans le Tableau 1 ci-dessous) ; les passifs créés dans le cadre de programmes de financement tels qu'InvestEU et le Fonds européen de garantie ; les dettes des banques centrales nationales, les engagements de versement de pensions aux fonctionnaires… Le Tableau 1 nous donne le montant des dettes cachées à la fin de l'année 2021. On constate qu'il atteignait les 6 300 Mds d'euros, soit 44 % du PIB de l'UE. De son côté Eurostat a admis un ratio dette/PIB pour l'UE de 90 % – montant qui par définition n'inclut pas le passif caché. Lorsque celui-ci est pris en compte le ratio d'endettement bondit donc à 134 % du PIB.

Tableau 1 : les dettes cachées

Catégorie	Montant en milliards d'€
L'Union européenne en tant qu'entité légale	174,8
Autres composantes du secteur public	1 993,4
Structures du type InvestEU	1 246,1
Dette nette dans le système de paiement TARGET 2	1 457,2
Dette brute dans le système de paiement TARGET 2	1 500,1
Total de la dette cachée fin 2021	6 371,6
Pourcentage par rapport au PIB de l'UE pour 2021	44%
Ratio Dette/PIB pour l'UE sur la base de DBAP	90%
Ratio d'endettement révisé pour prendre en compte les dettes cachées	134%

La photographie de la situation financière de l'UE que présente le Tableau 1 n'est cependant pas encore tout-à-fait exacte. Pour bien faire il faut prendre en compte les risques liés à des garanties accordées (et donc des obligations contingentes) pour lesquels les citoyens de l'Union pourraient être amenés à payer. Ces risques sont tout ce qu'il y a de plus réel. Le Tableau 2 nous en donne les montants pour l'année 2021.

Tableau 2 : montant des garanties accordées

Catégorie	Montant en milliards d'€
L'Union européenne en tant qu'entité légale	792,7
Le Mécanisme européen de stabilisation financière	190,9
Le Mécanisme européen de stabilité	332,0
La Banque européenne d'investissement (BEI)	226,5
Le Fonds de garantie européen	23,2
« Pertes marchandes » sur les programmes de la BCE	826,0
« Pertes de crédits » sur les programmes de la BCE	1 419,8
Total	3 811,1
Pourcentage du PIB de l'UE	26%
Ratio d'endettement révisé pour prendre en compte le passifs caché (2021)	134%
Ratio révisé pour prendre en compte les obligations contingentes	160%

Nous constatons que ces postes totalisaient plus de 3 800 milliards d'euros fin 2021, soit 26 % du PIB de l'UE. Le chiffre d'Eurostat concernant le ratio dette/PIB de l'UE, 90 %, est devenu 134 % une fois le passif caché ajouté et s'élève désormais à 160 % en ajoutant également les passifs conditionnels.

Quelle bases théoriques pour ces interventions publiques ?

On les trouve tout simplement dans les thèses keynésiennes qui apportent un support théorique à de telles pratiques. D'après ces thèses, l'investissement du secteur public stimule et accélère le cycle économique. Il crée de nouvelles infrastructures qui permettent et

encouragent la croissance du secteur privé à moyen terme, en surmontant la faiblesse de l'activité du secteur privé à court terme.

Cependant, cette stratégie n'est pas sans risques. Premièrement, l'investissement public peut prendre la place du secteur privé (effet d'éviction). S'il ne l'annihile pas, il ne peut le canaliser et le diriger que vers des domaines jouissant d'une faveur politique au sein de soi-disant « partenariats public-privé ». Dans ce scénario, le secteur privé bénéficie de rendements si élevés sur un risque porté par le secteur public (c'est-à-dire un risque très faible pour lui) qu'il évite toute prise de risque entrepreneurial.

En ce qui concerne « Net-zéro », le risque est que les « nouveaux » actifs d'infrastructure soient en réalité des capacités de remplacement, et pas vraiment de nouvelles capacités comme l'envisageait Keynes. Dans ce cas, l'impact à moyen terme sur la croissance économique pourrait être faible, voire nul, une fois que les coûts différés des projets se matérialisent et se révèlent déflationnistes.

La trajectoire des dettes de l'UE

La dette de l'UE – c'est-à-dire les dettes du secteur public européen pris dans son ensemble : dette de Maastricht mais aussi tous les engagements mentionnés ci-dessus – suit une trajectoire constamment croissante. En fait, l'expérience keynésienne semble avoir mal tourné puisque, au cours des dix années qui se sont écoulées depuis la crise de la dette souveraine de la zone euro, les passifs reconnus et cachés ont augmenté de manière constante *et à un rythme plus soutenu que la croissance économique de l'UE*.

Comme indiqué dans le Tableau 3, la DBAP a augmenté de 1 027 € par habitant et par an et le passif caché de 895 €, soit une augmentation totale du passif de 1 922 € par habitant et par an, alors que le PIB dans le même temps n'augmentait que de 1 070 € par habitant et par an. En

d'autres termes, la dette qui a été contractée a été supérieure de 852 € par habitant et par an à la croissance du PIB qu'elle a permise[2].

Divers indicateurs	Total	Par tête
Estimation de l'accroissement annuel de la « dette cachée » depuis 2011	400 Mds €	895 €
Croissance annuel de la DBAP depuis 2011	459 Mds €	1 027 €
Augmentation totale annuelle de la dette publique, comptabilisée et cachée	859 Mds €	1 922 €
Croissance annuelle du PIB de l'UE depuis 2011 (hors Royaume Uni)	478 Mds €	1 070 €
Croissance du PIB, nette des dettes et obligations qui l'ont suscitée	- 381 Mds €	- 852 €

Il paraît évident que si l'expérience keynésienne n'a pas réussi à stimuler la croissance du PIB, elle a en revanche stimulé la dette, comptabilisée et cachée, et l'exposition au risque ; autant d'engagements qui pourraient être déflationnistes à moyen terme[3].

---

[2] La population de l'UE est restée stable à environ 447 millions d'habitants, sans compter le Royaume-Uni.

[3] Lorsque l'investissement initial de l'argent emprunté conduit à la croissance économique donc à une augmentation de l'emploi et des revenus personnels et à l'augmentation des ventes et des bénéfices des entreprises, une augmentation des recettes fiscales doit suivre. Il y aura suffisamment d'argent pour rembourser la dette. Si, en revanche, la croissance économique n'est pas au rendez-vous, le remboursement de la dette sera financé à partir de recettes fiscales inchangées, et les autres dépenses et investissements devront être réduits en conséquence – parce que le remboursement de la dette est prioritaire. Ces réductions de dépenses publiques et d'investissements font que moins d'argent circule dans l'économie, ce qui est une définition de la déflation. Alternativement, la fiscalité peut être augmentée, mais cela ne fait que

InvestEU

Le programme InvestEU s'appelait à l'origine Plan Juncker, puis Fonds européen pour les investissements stratégiques ou FEIS. Il a été impulsé en 2012 par Angela Merkel et François Hollande, juste après la crise de la dette souveraine de la zone euro. Les deux chefs d'État s'étaient alors engagés à « mobiliser pleinement le potentiel de la BEI pour permettre des dépenses publiques anticycliques, également connues sous le nom de politique économique keynésienne ».

Reuters rapportait à l'époque que

> « la chancelière allemande Angela Merkel a ajouté sa voix samedi aux appels visant à renforcer la BEI et à utiliser les fonds d'infrastructure de l'UE de manière plus flexible pour contribuer à stimuler la croissance économique en Europe. Ses commentaires s'inscrivent dans le cadre d'une nouvelle orientation allemande vers des mesures de stimulation de la croissance pour accompagner les douloureuses hausses d'impôts et les réductions de dépenses qui ont déclenché une réaction politique et populaire contre l'austérité dans la zone euro. »

En d'autres termes : empruntez, dépensez, quittez le magasin et laissez quelqu'un d'autre payer la facture.

A quoi ressemble un projet « InvestEU » ? Il s'agira par exemple de financer une énergie verte qui nous rapproche du Net-zéro. Fantastique ! Voici ce que l'on peut lire à propos de l'un de ces projets :

> « InvestEU : La BEI prête 50 millions d'euros à Asja Ambiente Italia pour construire des centrales électriques utilisant les technologies éoliennes et photovoltaïques dans les régions de Campanie, Basilicate, Sardaigne et Sicile… Une fois opérationnels, les 9 sites photovoltaïques et éoliens co-financés par la BEI contribueront chaque année à la production de 460 GWh d'énergie renouvelable, ce qui équivaut à la consommation de 190 000 ménages italiens. Le financement de la BEI s'appuie sur une garantie budgétaire de l'UE dans le cadre du plan InvestEU. »

---

transférer le problème au secteur privé : moins de dépenses, moins de profits, moins d'emplois, moins de revenus personnels, moins de recettes fiscales pour les particuliers et les sociétés. La déflation mène à la récession.

Ce que l'on ne nous précise pas c'est quels sont les ménages qui seront effectivement alimentés par l'électricité ainsi produite ? Où habitent-ils ? Sont-ils regroupés ? S'agit-il d'une nouvelle demande ? Il n'est pas non plus mentionné qui achètera la production nouvelle et par quels moyens elle sera acheminée jusqu'à l'utilisateur final ? Et à quel prix ? Mais qu'à cela ne tienne, puisqu'il fait beau…

Le fonctionnent des financements InvestEU

Le modèle de financement InvestEU est typique des financements structurés, principalement financés par la dette. Il existe pour chaque projet plusieurs tranches de dette qui sont remboursées lors de la liquidation du projet par ordre de priorité dans la file d'attente des créanciers : dette senior d'abord, puis dette mezzanine, puis dette subordonnée, puis capitaux propres. Chaque niveau de dette bénéficie d'un rendement différent et d'un risque de crédit différent. La dette senior constitue généralement la part la plus importante et présente le risque de crédit le plus faible. Une façon de réduire ce risque consiste à augmenter l'épaisseur des couches qui se trouvent en dessous de vous dans la file d'attente des créanciers : plus les couches de dette mezzanine, de dette subordonnée et de capitaux propres sont épaisses, plus les pertes du projet devront être importantes pour qu'il y ait un quelconque risque de crédit pour le détenteur de la dette senior et que ce dernier ne soit pas intégralement remboursé.

C'est donc un réconfort pour les détenteurs de la dette senior d'avoir la BEI comme prêteur derrière eux dans la file d'attente des créanciers en tant que fournisseur de tout ou partie de la dette mezzanine, puis de voir le FEI garantir la dette subordonnée : en cas de problème, le FEI remplacerait les détenteurs initiaux de la dette subordonnée en faisant appel à sa garantie ou à son engagement en fonds propres.

Dette senior	65 à 75% du coût du projet
	Le prêteur est en tête de la file des créanciers
	Il peut même disposer d'une garantie tangible (une hypothèque sur les immobilisations du projet, un privilège sur les créances et les stocks du projet).
	Le risque de crédit qu'il prend diminue avec l'épaisseur croissante des couches d'argent fournies par les autres prêteurs, qui le suivent dans la file.
Dette mezzanine	15 à 20% du coût du projet
	Fournie en tout ou partie par la Banque européenne d'investissement selon ses conditions générales, si ce n'est qu'elle se positionne derrière la dette senior.
Dette subordonnée	5 à 10% du coût du projet
	Permis par une garantie ou un engagement de fonds propres émis par le Fonds européen d'investissement au bénéfice des fournisseurs de ces fonds
Fonds propres	Pas plus de 5% du projet

Répartition des risques et des rendements

La répartition des risques est à l'opposé du fonctionnement normal de la file d'attente des créanciers. Normalement, le propriétaire des fonds propres qui se trouve en bout de file et est payé en dernier à partir de ce qui reste dans les actifs du pool de créanciers, une fois que tous les autres créanciers – plus avancés dans la file d'attente – ont été intégralement remboursés, devrait en échange obtenir le rendement le plus élevé si le projet est un succès puisqu'il prend plus de risques. Dans le cas d'InvestEU, cependant, un porteur de projet, qui injecte 5 % ou moins du financement, dispose de plusieurs autres moyens de récupérer cet argent indirectement – frais de gestion, montage du projet (à un prix équitable ou avec un petit supplément), redevances pour le prêt de propriété intellectuelle… Il peut ainsi « rentabiliser » son investissement même s'il ne peut rien récupérer sous forme de dividendes sur les bénéfices ou par la croissance du capital. Le risque est nul. Face je gagne, Pile tu perds.

Compte tenu de la position privilégiée du fournisseur de fonds propres, ce serait le fournisseur de dette subordonnée qui devrait en toute logique être le plus exposé au risque de crédit. Mais en cas de difficulté, il bénéficierait d'une aide du FEI sous la forme soit d'une garantie, soit d'un engagement d'achat de nouveaux fonds propres dans le projet. Le fournisseur de la dette subordonnée obtient ainsi des rendements élevés tant que le projet est solvable, puis, si les choses tournent mal, il récupère son capital auprès du FEI, sans céder au FEI aucun des retours sur investissement qu'il aurait préalablement réalisés. À ce stade, le FEI n'aura plus aucun espoir de tirer quelque marrons du feu. Face je gagne, Pile tu perds.

La BEI – au niveau de la dette mezzanine – et le FEI ont ainsi exposé le grand public à des risques élevés, sans générer aucun rendement pour ce public.

Quels sont les engagements du FEI ?

Il n'est pas facile de comptabiliser les engagements du FEI. Certes, la manière dont il a pris ces engagements – que ce soit par le biais de garanties ou d'engagements en fonds propres – constitue un passif conditionnel et ne doit pas nécessairement être enregistré au bilan du FEI. C'est légitime. Mais que le FEI ne donne pas la liste des montants des garanties et des engagements en fonds propres qu'il a émis ; cela n'est pas légitime. De fait, il communique les listes de transactions, ainsi que de nombreuses informations sur chaque transaction ; en réalité il communique toutes les informations excepté celles nécessaires à l'évaluation du risque encouru par le FEI. Le FEI ne révèle pas qui est l'émetteur de la contre-indemnisation derrière une garantie qu'il a émise en faveur d'un bénéficiaire. On connaît l'identité du bénéficiaire de la garantie mais pas l'identité de celui qui doit rembourser le FEI si la garantie du FEI est appelée par son bénéficiaire.

Nous ne savons donc pas dans quelles circonstances le FEI pourrait être appelé à payer en espèces sur la base d'un engagement en fonds propres et quels actifs le FEI finirait par posséder en échange de ses liquidités. Nous ne savons pas ce que vaudraient ces actifs, ni comment

et quand le FEI pourrait les vendre et récupérer son argent. Cette situation est anormale et cela occulte le montant et la qualité des risques encourus par le FEI, et par conséquent l'exposition de l'UE et des États membres qui pourraient être appelés à payer au titre de leurs garanties en faveur du FEI.

La taille du programme InvestEU

Puisqu'aucun montant spécifique n'est communiqué par le FEI (chose incroyable), il faut calculer soi-même le montant des sommes collectées par les programmes InvestEU ; ce que le FEI appelle les « montants mobilisés ». Le total des sommes collectées est, à toutes fins utiles, le même que le montant de la dette levée, car le montant des fonds propres dans ces projets est minime ainsi que nous l'avons constaté. Ce total nous dit également à quelle hauteur se situe la responsabilité du public car, d'une manière ou d'une autre, ce sera à lui de rembourser.

Voici les montants « mobilisés » d'abord pendant la période budgétaire 2014/2020 de l'UE, puis en 2022 lorsque le Fonds de garantie européen était opérationnel car la plupart des États membres voulaient augmenter le plafond mais 5 États membres n'étaient pas d'accord – le Fonds de garantie européen a été mis en place pour maintenir l'argent en circulation jusqu'à ce que la nouvelle garantie de l'UE soit en place pour la période budgétaire 2021/2027… et 1 000 milliards d'euros supplémentaires puissent être ajoutés d'ici 2027.

Programme	Période	Montants
InvestEU	Dans le cadre du plan de financement multi-annuel (2014-2020) sous la forme de garantie pour les premières-pertes d'un montant de 16 Mds d'euros.	612 Mds €
Fonds de garantie européen	2022 – Projets InvestEU bénéficiant de garanties séparées fournies directement par les États-membres	60 Mds €
Projection pour InvestEU	Dans le cadre du plan de financement multi-annuel de l'UE 2021-2027 sous la forme de garantie pour les premières-pertes d'un montant de 26,2 Mds d'euros.	1000 Mds €

Le produit du projet est vendu au grand public

D'une manière ou d'une autre, le grand public est forcé d'acheter à l'avance la production du projet à un prix qui permet au promoteur du projet d'assurer le service de ses dettes. Dans le cas d'une production d'électricité verte, par exemple, l'accord d'achat par les ménages et entreprises prend la forme d'un contrat irrévocable avec un prix minimum fixe ; contrat qui est passé avec le producteur qui peut être soit un établissement public prestataire d'un service public soit avec un établissement privé ayant une clientèle publique attitrée.

Les recettes tirées de cet accord servent à payer les intérêts et les remboursements du prêt. Ces prêts peuvent être classés comme « risque du secteur public ». Les prêteurs seniors peuvent invoquer l'amélioration du risque de crédit qu'apporte à leurs prêts l'existence d'un prêt mezzanine de la BEI et la garantie ou l'engagement de fonds propres du FEI envers les prêteurs subordonnés – et les prêteurs subordonnés sont couverts par le FEI. Ces facteurs permettent à tous les prêteurs non publics – quelle que soit leur position dans la file d'attente des créanciers – de classer leurs prêts comme risque du secteur public.

Ce que disent les comptes publics

Les comptes publics ne sont pas fortement impactés par InvestEU. Selon les règles de la comptabilité publique, seule une fraction du montant pour lequel le public est engagé devrait être prise en compte dans les comptes publics. Cela fait partie de la supercherie d'InvestEU. Mais l'insuffisance d'Eurostat fait que cette fraction n'est même pas prise en compte dans sa totalité puisqu'aucun des éléments « hors bilan » du tableau ci-dessous n'est enregistré par Eurostat.

Les dettes directes de l'entreprise qui porte le projet n'apparaissent pas du tout car elle est privée : c'est là le point central du concept. La BEI a ses prêts InvestEU et ils apparaissent effectivement dans son bilan. Le FEI devrait indiquer le montant total de ses engagements et garanties dans ses comptes annuels, mais ce n'est pas le cas. Les garanties de l'UE et les garanties du Fonds de garantie européen n'apparaissent pas dans

les chiffres d'Eurostat. La grande majorité du montant est tout simplement invisible.

Voici les montants qui devraient apparaître dans les bilans du secteur public et dans l'état des passifs éventuels, ventilés par période :

Partie	Au bilan	Hors bilan	Commentaires
Société qui porte le projet	0 €	0 €	C'est une société privée
BEI / jusqu'à fin 2021	117 Mds€	0 €	InvestEU
BEI/ année 2022	16 Mds€	0 €	Fonds de garantie européen
BEI/2023-2027	100 Mds€	0 €	InvestEU de nouveau
FEI	0 €	0 €	Doit montrer ses engagements contingents
EU/ 2014-2020	0 €	16 Mds €	Garanties pour les premières pertes
États membres	0 €	23 Mds €	Fonds de Garantie Européen
EU/2021-2027	0 €	26 Mds €	Garanties pour les premières pertes
Total fin 2022	133 Mds€	**65 Mds €**	Toutes les garanties sont désormais engagées
Total fin 2027	233 Mds€	65 Mds €	

Pour quel montant le public est-il exposé ?

Le public est exposé à un risque pour la totalité du montant « mobilisé », et pas seulement pour ce qui figure dans les livres de compte des institutions européennes impliquées dans le financement. Le risque public dans le cadre d'InvestEU sera de l'ordre de 1700 Mds d'euros d'ici fin 2027. Ces financements sont entièrement portés par des entreprises du secteur privé (même si très peu capitalisées), de sorte qu'une partie seulement apparaît dans les comptes publics, les 233 Mds€ de prêts de la BEI.

Eurostat est extrêmement inefficace dans sa comptabilité des engagements conditionnels des États membres – c'est-à-dire, leurs

souscriptions aux garanties accordées par l'UE et par le Fonds de garantie européen au « Groupe BEI » (c'est-à-dire la BEI et le FEI) pour InvestEU. Les 1700 milliards d'euros de dette « mobilisés » – y compris la part prêtée par la BEI – sont en effet doublement soutenus par le public : les accords de financement reposent sur le fait que le public paie pour la production qui résulte de ce projet (en achetant son électricité par exemple) et permet au projet d'assurer le service de ses dettes. Mais, même si le public ne paie pas par ce canal, il paiera via les garanties/engagements de fonds propres du FEI pour les tranches les plus risquées, et parce que la BEI peut couvrir toute perte supplémentaire – si elle ne peut pas être couverte dans la marge laissée par l'UE et le Fonds de garantie européen – en appelant une partie du capital-souscrit-mais-non-versé qui lui a été directement promis par les États membres. D'une manière ou d'une autre, les pertes du FEI et de la BEI reviennent aux États membres et aux contribuables.

Que se passe-t-il si les taux d'intérêt augmentent ?

Le projet est normalement protégé contre les risques tels que la hausse des taux d'intérêt ou l'augmentation du coût de la dette. Soit le prix de la participation peut être augmenté afin que le public paie davantage, soit, si le prix de la participation est fixe, le risque sera plus élevé pour les prêteurs.

Le plus fort accroissement du risque est pour les prêteurs des tranches les plus risquées, c'est-à-dire précisément celles qui impliquent les institutions publiques… qui en cas de problème répercuteront leurs pertes sur le public.

Pour ce qui est du risque qu'ils encourent par rapport aux contributions venant du secteur public, les promoteurs privés du projet se trouvent une fois encore dans une position confortable : « Pile, je gagne, face, vous perdez ».

Légitimation et source d'inquiétude

Des efforts ont été déployés pour légitimer cette accumulation de dette en faisant de la BEI la « banque du climat » de l'UE. Le Net-zéro n'est-il pas un impératif politique ? InvestEU, qui est plus ancien que le Net-zéro, se parerait ainsi des couleurs du changement climatique afin de légitimer une ligne d'action déjà décidée. Une forme de « greenwashing » ? Peut-être, en tous les cas, c'est une bonne excuse pour faire plus de ce que vous vouliez faire de toute façon.

Le plus inquiétant dans tout cela est la façon dont les institutions européennes profitent d'une crise après l'autre pour accroître leurs propres activités, en termes d'ampleur et de taille, naviguant sous divers « pavillons de complaisance », que ce soit Net-zéro, le Covid, l'Ukraine, et nous ne savons quoi demain.

En résumé, le programme InvestEU est légitimé sous la bannière du Net-zéro mais constitue un exemple classique de politique keynésienne. Avec ces politiques, les problèmes surviennent lorsque la part de l'activité économique totale dirigée par l'État est de nature à canaliser, déplacer voire étouffer l'activité entrepreneuriale. Les entreprises privées parties prenantes dans InvestEU bénéficient ainsi que nous l'avons vu de rendements importants à faible risque, pourquoi faire autre chose ? Mais l'effet sur la croissance de ces politiques keynésiennes n'étant pas au rendez-vous, le seul résultat est l'alourdissement du service de la dette qui devient déflationniste.

Quant aux citoyens de l'Union ils sont constamment exposés à des risques importants, à travers différents montages et mécanismes que nous avons tenté d'exposer. Dans le même temps aucun organisme officiel ne tente d'évaluer ce passif caché ni s'inquiéter des risques déflationnistes pouvant entrainer une récession. C'est pourtant à mon avis ce qui attend les citoyens de l'UE.

Inflation, inégalité des richesses et mobilité sociale

par
Karl-Friedrich Israel

Karl-Friedrich Israel a étudié l'économie, les mathématiques appliquées et les statistiques à l'université Humboldt de Berlin, à l'ENSAE de Paris et à Oxford. Il a obtenu son doctorat à l'Université d'Angers et une habilitation à diriger des recherches à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Il est actuellement maître de conférences à l'Université Catholique de l'Ouest à Angers et occupe la chaire de politique économique à l'Université de la Sarre à Sarrebruck en Allemagne.

L'accroissement des inégalités est un sujet brûlant dans de nombreux pays développés, en particulier parmi les jeunes générations. Nombreux sont ceux qui ont suggéré que des taux d'imposition plus élevés pour les revenus les plus élevés résoudraient le problème. L'économiste français Thomas Piketty (2013), par exemple, préconise cette solution non pas nécessairement parce qu'elle augmenterait les recettes publiques et redistribuerait les revenus, mais surtout parce que des taux d'imposition prohibitifs au sommet empêcheraient les revenus de dépasser un niveau socialement acceptable.

Toutefois, avant d'envisager des solutions, il convient d'identifier correctement les principales causes de l'accroissement des inégalités.

La politique monétaire et l'inflation, facteurs clés de l'inégalité des richesses

En règle générale, les banques centrales du monde entier souhaitent maintenir le taux d'inflation annuel à environ 2 %. Les mesures officielles de l'inflation – comme, en Europe, l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) – se concentrent uniquement sur les biens et les services qui entrent dans la consommation des ménages. Tant que l'inflation des prix à la consommation reste modérée, les banques centrales peuvent mener des politiques accommodantes et augmenter la masse monétaire afin de promouvoir d'autres objectifs politiques tels que la stabilité financière et l'emploi.

Les banques centrales peuvent continuer à accroître la masse monétaire malgré une inflation excessive sur les marchés immobiliers et boursiers, par exemple, si l'inflation des prix à la consommation reste à peu près conforme à l'objectif. C'est exactement ce qui s'est passé au cours des dernières décennies dans de nombreux pays développés.

Les pays européens illustrent parfaitement ce point, et les États-Unis et le Japon présentent le même schéma général (avec certaines caractéristiques propres à chaque pays). Pour ce qui est du Japon, par exemple, une grande partie de la dynamique que nous observons actuellement en Europe s'y est produite dans les années 1980 et 1990.

Aujourd'hui encore, nous pouvons constater un lien étroit entre la politique monétaire expansionniste et les inégalités croissantes en termes de revenu et de richesse au Japon (voir Israel et Latsos 2020, Israel *et al.* 2022).

Les pays de la zone euro ont connu une inflation disproportionnée des prix des actifs à des degrés divers et à des moments différents (Israel et Schnabl 2023, Israel 2023). Mais ils ont tous fini par être touchés au cours des deux dernières décennies et demie, à mesure que la politique monétaire devenait de plus en plus accommodante. L'Europe est passée de la bulle Internet aux crises financières, à la crise de la dette souveraine et à la crise migratoire. Ce n'est que lorsque l'inflation des prix à la consommation a augmenté de manière significative, au cours de la seconde moitié de la pandémie de Covid-19 et lors de l'éclatement de la guerre en Ukraine, que les banques centrales ont freiné. Il ne sera toutefois pas simple d'inverser les effets de cette expansion monétaire.

Le graphique 1 montre à quel point la Banque centrale européenne s'est engagée dans l'expansion monétaire. La masse monétaire M1 est passée d'environ 1800 milliards d'euros en janvier 1999 à 11700 milliards d'euros en août 2022, puis a commencé à diminuer à mesure que la BCE ajustait sa politique.

Entre 1999 et son maximum en août 2022, le taux de croissance annuel moyen de M1 a été de 8,2 %. Une augmentation aussi soutenue de la masse monétaire peut en principe être absorbée soit par la croissance économique réelle, soit par des augmentations de la demande de monnaie (c'est-à-dire la thésaurisation), sinon elle doit provoquer une inflation des prix sous une forme ou une autre.

Ni l'inflation des prix à la consommation (2 % par an) ni la croissance économique réelle (1,3 % par an) n'ont été proches du taux de croissance de la masse monétaire. Et l'écart total ne peut s'expliquer par la thésaurisation. En fait, en cas d'inflation, même modérée (environ 2 %), les gens sont fortement incités à dépenser leur argent plutôt qu'à le stocker.

Graphique 1 : M1, PIB réel et IPCH dans la zone euro (1999-2023)

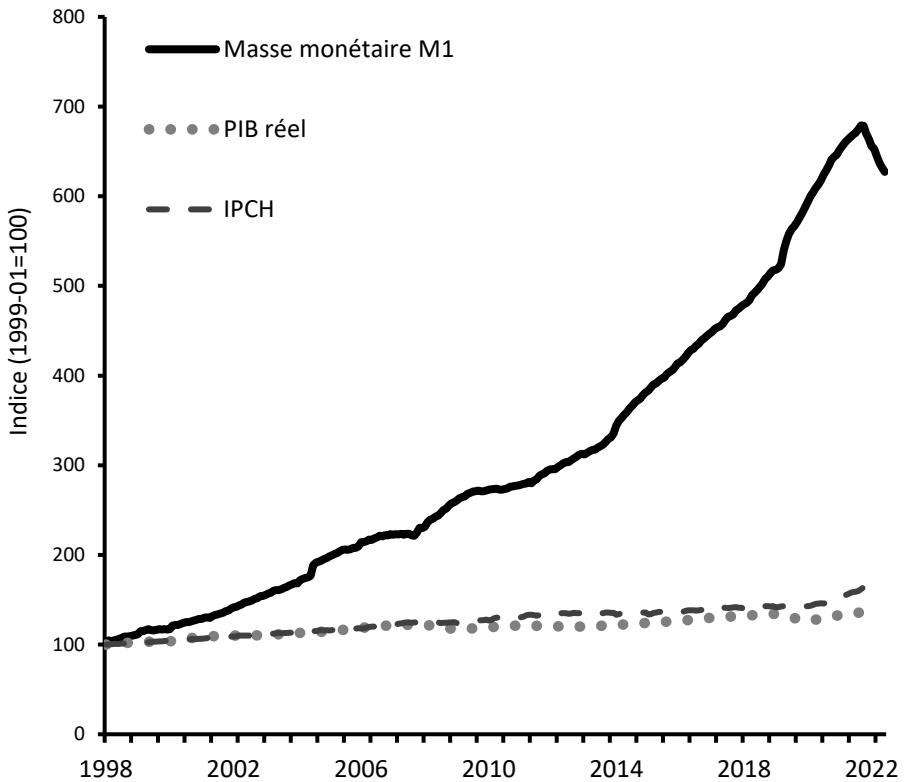

Sources des données : Eurostat, Banque centrale européenne. Explication : M1 = somme de la monnaie en circulation et des dépôts à vue. Ce graphique illustre l'évolution du produit intérieur brut réel, qui mesure la production économique d'un pays corrigée de l'inflation, ainsi que l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), une mesure standardisée de l'inflation reflétant les variations du coût des biens et services de consommation, et la croissance de la masse monétaire M1. Il existe un fossé important entre la croissance réelle (PIB) et la croissance de la masse monétaire (M1) qui n'est pas reflétée dans les mesures officielles de l'inflation des prix (IPCH).

La question qui s'impose est alors la suivante : où est passé l'argent ? Une partie de la réponse est qu'il s'est répandu sur les marchés d'actifs européens et a provoqué une inflation que la mesure officielle ne prend pas en compte. Les exemples les plus frappants se trouvent sur les marchés de l'immobilier.

Entre l'introduction de l'euro en 1999 et le début de la grande récession en 2007, les prix moyens des logements en France, par exemple, ont plus que doublé. L'Allemagne, autre grande économie européenne, a connu une évolution légèrement différente des prix de l'immobilier. Avant la crise financière, les prix des logements sont restés constants. Ce n'est qu'après l'éclatement de la crise et l'avènement de politiques monétaires non conventionnelles que les prix de l'immobilier allemand ont commencé à augmenter. Depuis, ils ont doublé.

Pour donner un autre exemple, l'indice boursier allemand DAX a augmenté d'environ 4,5 % par an depuis l'introduction de l'euro. Au cours de cette même période, l'économie allemande n'a progressé que d'environ 1,2 % par an en termes réels (PIB) et l'inflation moyenne des prix à la consommation a été mesurée à environ 2 % par an, y compris l'augmentation récente. La performance du marché boursier semble donc être en partie due à une inflation disproportionnée des prix des actifs. Cela devient encore plus évident si l'on considère la période de la pandémie Covid-19 au cours de laquelle les prix des actions ont d'abord chuté avant d'augmenter malgré les blocages et autres restrictions, à tel point qu'il y a eu une augmentation nette des prix des actions au cours de la période de la pandémie. Il est difficile de croire que cela est dû à des gains de productivité réalisés ou attendus.

Ces augmentations excessives des prix des actifs ont des conséquences directes sur l'inégalité des richesses. L'écart entre ceux qui possèdent des actifs et ceux qui n'en ont pas, en particulier les jeunes générations, se creuse. Les ménages qui possèdent des catégories d'actifs affectées par une inflation disproportionnée bénéficient d'un effet de richesse positif et s'enrichissent par rapport aux autres.

L'entrave à la mobilité sociale et son potentiel de bouleversement politique

Alors que les disparités de richesse existantes continuent de se creuser, les perspectives de gravir l'échelle socio-économique deviennent de plus en plus difficiles, ce qui érode la mobilité sociale.

Le ratio richesse/revenu est un indicateur important pour évaluer la mobilité sociale. Le graphique 2 illustre les augmentations substantielles des ratios richesse/revenu en France et en Allemagne, qui sont étroitement liées à l'augmentation des prix dans l'immobilier.

Lorsque le ratio patrimoine/revenu augmente, cela signifie que le patrimoine s'accroît par rapport au revenu annuel. Plus ce ratio est élevé, plus il est difficile de s'élever dans la hiérarchie des richesses. Plus le ratio est élevé, plus il faut d'années avec un revenu moyen pour atteindre le niveau de richesse moyen.

Il est important de noter qu'une augmentation du ratio richesse/revenu ne signifie pas qu'un pays est devenu plus riche en termes réels. Elle montre simplement que la valeur monétaire de la richesse a augmenté par rapport au revenu annuel. Si les prix des actifs augmentent plus rapidement que le revenu nominal, le ratio augmente, même si rien ne change en termes réels.

Les groupes sociaux les plus touchés par ces évolutions sont les ménages qui ne possèdent pas d'actifs et qui dépendent donc principalement des revenus du travail. Il s'agit notamment de nombreux jeunes ménages qui n'ont pas hérité d'un patrimoine. Avec un ratio patrimoine/revenu de 3,5, comme en France dans les années 1990, un ménage partant de rien, percevant un revenu moyen et épargnant 10 % par an, aurait eu besoin de 35 ans pour atteindre un niveau de patrimoine moyen. Si le ratio est plutôt de 7, comme en France aujourd'hui, il lui faudra 70 ans. Un ménage devrait, soit gagner un revenu supérieur à la moyenne, soit épargner à un taux plus élevé et consommer moins pour atteindre le niveau de richesse moyen en un temps raisonnable.

Graphique 2 : Ratio patrimoine net/revenu net et prix des logement en Allemagne et en France (1990-2023)

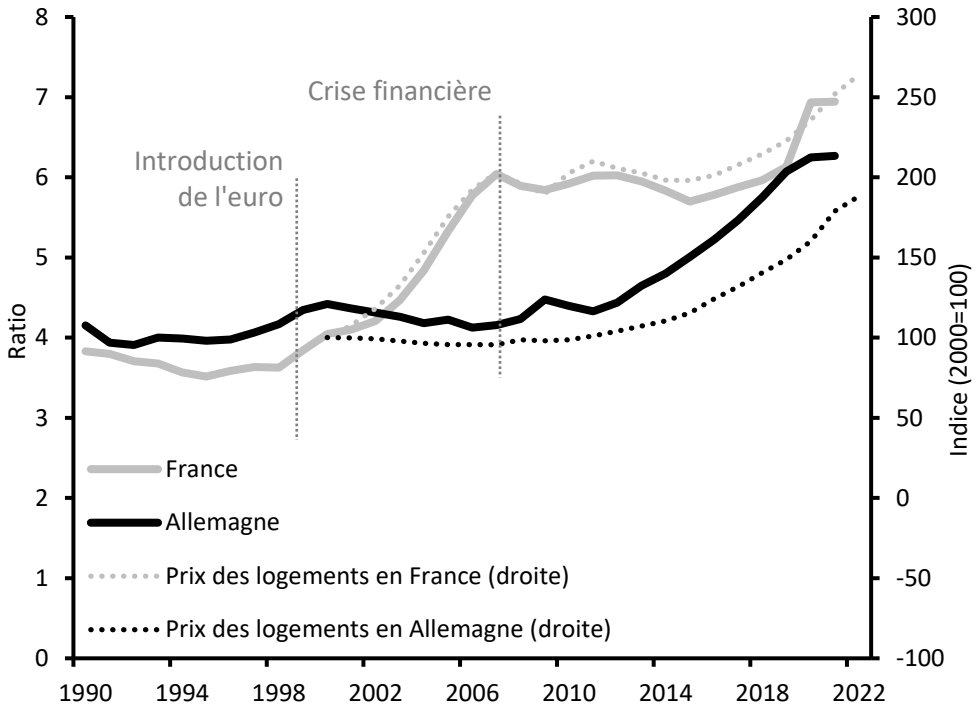

Sources des données : World Inequality Database, Deutsche Bundesbank, Insee. Explication : Le rapport entre la richesse nette et le revenu net est un indicateur clé de la mobilité sociale. Plus le ratio est élevé, plus la richesse nominale globale est importante par rapport au revenu annuel et plus il est difficile d'atteindre le niveau de richesse moyen pour une personne gagnant un revenu moyen. Plus le ratio est élevé, plus la mobilité sociale ascendante est faible.

Cela explique en partie pourquoi tant de personnes se sentent délaissées et pensent que le système est truqué contre elles. Ce phénomène se manifeste déjà par une baisse de la participation aux élections, en particulier chez les jeunes générations, et par une dérive vers les extrêmes politiques dans de nombreux pays européens.

Un scénario probable mais dangereux pour nos libertés financières

L'inégalité étant un sujet de plus en plus préoccupant, il est probable que les décideurs politiques y réagiront. Cependant, ils réagiront probablement par des mesures fiscales plutôt que par une réforme de la politique monétaire. La redistribution fiscale du haut vers le bas semble être la réaction la plus opportune d'un point de vue politique, d'autant plus que l'opinion publique y est de plus en plus favorable.

Il est vrai que des impôts sur la richesse plus élevés peuvent accroître les recettes publiques à court terme. Mais ils risquent d'atténuer les effets économiques réels et de réduire les recettes publiques à moyen et à long terme. Ils créent de fortes incitations à la délocalisation du capital. À mesure que le stock de capital diminue (ou croît à un rythme plus faible) en raison du désinvestissement, les salaires réels auront tendance à baisser (ou à croître à un rythme plus faible), ce qui finira par nuire aux groupes les plus vulnérables de la société. L'augmentation à long terme du niveau des salaires réels et du niveau de vie global n'est possible que grâce à des investissements soutenus dans le stock de capital. L'imposition de la richesse entraverait ce processus. Ce scénario est néanmoins probable parce que les décideurs politiques souffrent d'un biais de court terme.

L'administration européenne se prépare actuellement à créer un registre centralisé du patrimoine de tous les ménages européens, ce qui rendrait la mise en œuvre de l'impôt sur le patrimoine plus facile et plus efficace. L'objectif officiel de ce registre est de lutter contre la criminalité. L'administration ne dit pas ouvertement qu'une taxation du patrimoine est envisagée, mais le registre serait un moyen évident de lutter contre les inégalités, un problème de plus en plus préoccupant. Et les citoyens sont d'autant plus enclins à adhérer à de telles mesures fiscales qu'ils ont le sentiment que l'inégalité est fondamentalement injuste, ce qui est le cas si elle est basée sur l'inflation.

La bonne façon de s'attaquer au problème de l'inégalité est de mettre fin aux politiques monétaires inflationnistes. Cela n'éliminerait pas complètement l'inégalité, car toute économie dynamique et

prospère entraîne des inégalités. Mais si les inégalités sont le résultat d'une action productive, elles ne vont pas à l'encontre du sens commun de la justice. Une fortune faite par la production est une fortune faite en servant les autres. Mais une fortune faite par l'inflation est une fortune faite au détriment des autres. Mettre fin aux politiques monétaires inflationnistes permettrait d'éviter cette dernière et les inégalités injustes qui l'accompagnent.

Bibliographie

Israel, K.-F. (2023) : « Comment la politique monétaire de la BCE exacerbe les inégalités en France. » *Contrepoints*. Lien: https://bit.ly/3TFgqR3

Israel, K.-F. et Latsos, S. (2020): "The Impact of (Un)Conventional Expansionary Monetary Policy on Income Inequality – Lessons from Japan," *Applied Economics*, Vol. 52(40): 4403-4420.

Israel, K.-F. et Schnabl, G. (2023): "Alternative measures of price inflation and the perception of real income in Germany." *The World Economy* (à paraître)

Israel, K.-F., Sepp, T. et Sonnenberg, N. (2022): "Japanese Monetary Policy and Household Saving," *Applied Economics*, Vol. 54(21): 2373-2389

Piketty, T. (2013) : *Le Capital au XXIe siècle*. Paris : Éditions du Seuil.

Crises financières et excès de réglementation

par
Jean-Claude Gruffat

Jean-Claude Gruffat est Managing Director chez Weild and Co LLC New York, l'un des premiers "broker-dealer" indépendants aux États-Unis. Il a fait une carrière chez Indosuez, devenu membre du Crédit Agricole, puis Citibank. Il est docteur en droit public, diplômé des études supérieures de Science politique ainsi que de l'Institut d'Études Politiques de Lyon. Il a suivi le Stanford Executive Program de la Graduate School of Business.

En tant que libéral (au sens classique du terme), je me méfie des réglementations et de leur probable impact négatif sur les entreprises. En tant que banquier, j'ai exercé dans de nombreuses juridictions une profession qui est certainement la plus réglementée de toutes.

Pourquoi tant de règlementations ?

Les justifications pour imposer aux services financiers un nombre si élevé de réglementations complexes sont multiples :

– La nécessité d'établir des règles du jeu équitables et équilibrées.

– La protection des investisseurs non avertis – la fameuse « veuve de Carpentras » –, c'est-à-dire de l'investisseur particulier qui s'appuie sur les conseils prodigués par des intermédiaires dits professionnels. La plupart des marchés avancés classent les investisseurs selon des critères combinant montant des revenus et taille des actifs. Le classement de la SEC commence avec les « investisseurs accrédités » (1 million de dollars de valeur nette, ou pour un couple 300 000 $ de revenus gagnés pour chacune des deux dernières années civiles), suivis par les acheteurs qualifiés (avec un portefeuille d'investissement de plus de 5 millions de dollars), puis enfin les investisseurs institutionnels.

– Garantir un système financier sain et sûr. Les institutions financières doivent être à la fois correctement capitalisées et suffisamment liquides pour faire face aux pertes potentielles, ainsi qu'aux retraits importants, ou à l'incapacité d'accéder aux marchés des capitaux à court terme. De nombreuses banques en faillite ont été illiquides avant de faire faillite. Tel fut le cas de Drexel en 1992, et Lehman en 2008.

Le syndrome du « Too big to fail » : où est le seuil, quel est le critère ?

Les gouvernements établissent des règles pour que, si nécessaire, les institutions financières soient liquidées sans nuire à personne au-delà de la direction et des actionnaires de ces institutions. Aux États-Unis, la

FDIC [Caisse Fédérale d'Assurance des Dépôts] couvre ainsi les déposants contre la faillite de leur banque à hauteur de 250 000 $. Tout montant supplémentaire ou tout passif autre que les dépôts garantis ne sont pas protégés. Pourtant, à maintes reprises, les gouvernements, à commencer par celui des États-Unis, ont renfloué bien plus largement les déposants et les créanciers des institutions financières en faillite. Ce fut le cas récemment, en mars 2023, avec la Silicon Valley Bank : plus de 90 % des dépôts étaient détenus sur des comptes avec des montants bien en-deçà du seuil de 250 000 $. Pourquoi agir ainsi ? Une excuse commode pour cette violation de la règle qui exacerbe le problème du hasard moral – pourquoi exercer un contrôle sérieux dès lors que l'État couvre toutes mes pertes – est que cela permettait de traiter le risque systémique du secteur bancaire. Mais, selon moi, la véritable justification se trouve plutôt dans le désir de ne pas nuire à l'industrie des technologies de la communication qui a souvent apporté son soutien aux démocrates…

De la même manière, lors de la crise financière de 2008, la banque Bear Stearns était reprise par JP Morgan, tous les créanciers étant *de facto* sauvés par ce rachat. Wachovia a ensuite été rachetée par Wells Fargo, Fannie et Freddie ont été placés sous tutelle gouvernementale, mais Lehman a glissé vers la faillite face à des problèmes de liquidités, et ni la Fed ni le Trésor ne sont venus au secours de l'entreprise...

Juste après la crise qui suivit la faillite de Lehman, le programme TARP [*Troubled Asset Relief Program*] a été mis en place qui consistait en des injections massives de fonds du Trésor dans les grandes banques ; toutes les banques d'investissement devenant de la sorte des holdings bancaires ayant accès au guichet d'escompte de la Fed. Quelques années plus tard, chaque dollar prêté dut être remboursé avec des intérêts courus élevés et des warrants exercés ce qui donnait une rémunération supplémentaire au Trésor. Des « stress tests » annuels furent mis en place pour les principales institutions financières ; tests qui consistent à soumettre virtuellement l'institution à des conditions très défavorables mettant en cause sa solvabilité et ses liquidités pour voir si elle est en mesure de résister.

J'aurais pu choisir d'autres exemples similaires dans différentes parties du monde, mais je m'en tiens ici à ce que je connais le mieux – les États-Unis – et ce que j'ai pu observer de l'intérieur. Ce que l'on observe c'est un situation abominable, où le gouvernement choisit arbitrairement les gagnants et les survivants sans avoir à subir aucun contrôle, aucune surveillance ni aucune responsabilité. C'est le règne de l'aléa moral et du capitalisme de connivence, qu'il s'agisse des administrations démocrates ou des administrations républicaines.

La solution a une mauvaise réglementation est toujours cherchée dans plus de réglementation…

Le prochain sujet que je souhaite aborder part de l'observation suivante : bien que le secteur des services financiers soit de loin le plus supervisé et réglementé, chaque crise du secteur déclenche une nouvelle vague de supervisions et de réglementations. Me limitant toujours au cadre des marchés nord-américains, j'évoquerai successivement les lois Sarbanes-Oxley et Dodd-Frank.

La loi Sarbanes-Oxley fut votée par le Congrès et promulguée en 2002, à la suite d'une série de scandales financiers d'entreprises. Sur la liste non exhaustive de ces scandales se trouvaient des noms tels que Enron, WorldCom, Tyco, Arthur Andersen et quelques autres géants. L'intention déclarée du législateur était de mieux protéger les parties prenantes – c'est-à-dire, les actionnaires, les employés et le grand public – contre les erreurs comptables et les fraudes. Les cibles de la nouvelle réglementation étaient les dirigeants, les comptables et les auditeurs des entreprises cotées en bourse. L'objectif était clairement de restaurer et de maintenir « la confiance du public dans l'information financière des entreprises ». Les principales dispositions de « SOx » concernaient l'exactitude des états financiers, les déficiences du contrôle interne et les sanctions pénales pour « destruction, modification ou falsification des documents financiers », avec des peines allant de 10 à 20 ans de prison auxquelles s'ajoutent des amendes.

Une brève analyse coûts/avantages de SOx est révélatrice. Pour ce qui est des effets positifs on relève que la fraude comptable est devenue

effectivement nettement moins problématique aux États-Unis ; la peur du gendarme a eu les effets attendus… Côté négatif, et selon un rapport de la SEC datant de 2006, les coûts de la mise en conformité ont explosé. Les entreprises avec un capitalisation inférieure à 100 millions de dollars supportent des coûts de conformité qui représentent en moyenne 2,55 % de leur chiffre d'affaires, contre 0,06 % pour les entreprises dotées d'une capitalisation boursière supérieure à 5 milliards de dollars. Conséquence : de nombreuses entités qui envisageaient une introduction en bourse ont reporté ou annulé leur décision. Elles ont préféré avoir recours à un financement par emprunt et/ou à des fonds d'investissement ou du capital-risque. Et c'est ainsi que la place boursière de Hong Kong est passée devant celle de New York (le NYSE) pour devenir la première plateforme au monde durant trois années consécutives. On a également vu des sociétés internationales de premier plan ne plus être cotées au NYSE.

La loi Dodd-Frank fut quant à elle promulguée en 2010, cette fois-ci comme conséquence directe de la « crise des *subprimes* ». Rappelons que les « subprimes » étaient des produits dérivés, fabriqués par des intermédiaires non réglementés, à partir de prêts hypothécaires qui avaient été accordés à des emprunteurs peu solvables ; produits qui étaient ensuite souscrits par de grandes banques pour fabriquer des produits structurés. Les objectifs déclarés de la loi Dodd-Frank – un texte de loi massif à peine compréhensible pour le Congrès –, influencée par des milliers de lobbyistes, étaient d'améliorer « la stabilité financière, la responsabilité et la transparence, de mettre un terme au *Too big to fail* et de protéger les consommateurs contre les pratiques financières abusives ».

Si nous examinons là encore le pour et le contre d'une telle réglementation, l'un des avantages (toutefois controversé) serait une meilleure protection des consommateurs, en particulier grâce à la création du CFPB (*Consumer Financial Protection Bureau* ou Bureau de protection des consommateurs en matières financières) qui apporte une meilleure éducation et une meilleure information au consommateur sur les risques de certains types de crédit. Pour les institutions financières, l'imposition de la règle Volcker qui restreint certains types

d'investissement et limite les transactions spéculatives pour compte propre, a été perçue comme une amélioration. Il en a été de même pour les réglementations très strictes sur la vente et la commercialisation de produits dérivés, tant cotés qu'échangés de gré à gré, et les dispositions nouvelles en matière de dénonciation prévoyant une protection, une prime et un délai de prescription étendu. Pour ce qui est des points négatifs, il faut noter une rentabilité plus faible, la complexité de certaines dispositions, une liquidité réduite sur le marché, en particulier pour le marché obligataire et une augmentation des coûts de mise en conformité. En résumé, les avantages inhérents à une plus forte solidité du système sont largement contrebalancés par une réticence des particuliers à prendre des décisions d'investissement perçues comme risquées.

La multiplicité des agences règlementaires

Quant à la question de savoir s'il est préférable d'avoir une ou plusieurs agences de régulation, mon point de vue personnel est que nous sommes mieux lotis avec un, voire, deux régulateurs financiers plutôt qu'avec une multitude de régulateurs. C'est le choix qui a été fait en Australie, au Canada, ou même en France – avec l'AMF (Autorité des Marchés Financiers pour les instruments financiers) et l'ACP (Autorité de Contrôle Prudentiel) pour les secteurs banque et assurance. Aux États-Unis, au contraire, et pour ne prendre que le niveau fédéral, nous avons plusieurs agences de régulation du secteur bancaire, l'OCC, la FRB et la FDIC, les organismes de réglementation du crédit, NCUA, les prêteurs hypothécaires, le CFPB, et pour les marchés, la SEC, la FINRA, le SPIC… (En revanche le secteur de l'assurance n'a pas de régulateur fédéral, les seules règles étant fixées au niveau des États.) D'où ma propre définition de la banque d'investissement : un métier qui revient à pratiquer « l'arbitrage réglementaire », c'est-à-dire, à jouer un régulateur contre l'autre !

Pour conclure et compléter mon propos, je voudrais attirer l'attention sur un document remarquable publié annuellement par le *Competitive Enterprise Institute* : « Les dix mille commandements ». Son

auteur, Wayne Crews, y traite en détail de la taille, de la portée et du coût des réglementations fédérales qui constituent une véritable « taxe cachée » dont le fardeau repose sur les consommateurs, les entreprises et l'économie américaine dans son ensemble. L'édition actuelle marque le 28ème anniversaire de la publication du premier rapport. Largement commentés au Congrès et dans le corps de l'administration publique, les *Dix mille commandements* sont la parfaite illustration de l'impact négatif pour notre société de ces excès réglementaires. Il serait bon qu'un tel rapport soit élaboré dans chacune de vos zones géographiques.

Les risques catastrophiques mondiaux et les institutions de la liberté

par
Stephen Davies

Stephen Davies est Docteur en Histoire Médiévale et Moderne. Maître de conférences à la Manchester Metropolitan University jusqu'en 2009, il est à ce jour responsable du département éducation à l'Institute of Economic Affairs et Chercheur Associé au John Locke Institute. Il est l'auteur de plusieurs livres, dont *Empiricism and History* (Palgrave Macmillan, 2003), avec Nigel Ashford, *Dictionary of Conservatism and Libertarian Thought* (Routledge, 1991) et en 2024 *Apocalypse Next : The Economics of Global Catastrophic Risks*, Institute of Economic Affairs.

Introduction

Il y a eu récemment de nombreuses discussions autour des menaces associées au développement de l'intelligence artificielle ; menaces pouvant aller jusqu'à l'extinction de l'espèce humaine. Ce n'est là qu'un cas parmi d'autres d'un phénomène plus large, celui des risques catastrophiques mondiaux (RCM). Ces derniers n'étaient autrefois la préoccupation que d'une poignée d'universitaires regroupés dans des instituts spécialisés, et des lecteurs de revues telles que le *Bulletin of Atomic Scientists*. Aujourd'hui, cependant, ces risques suscitent un bien plus grand intérêt et constituent une vraie source de préoccupation, pour le monde universitaire et bien au-delà.

Mais qu'entendons-nous au juste par RCM ? Nous devrons pour commencer donner une définition plus précise que « quelque chose de très grand et de très mauvais ». Plusieurs chercheurs ont avancé des propositions et notamment le philosophe d'Oxford, Nick Bostrom. L'étape suivante consistera à réfléchir plus sérieusement à la problématique du risque (et de sa mesure probabiliste) et à la façon dont nous devons prendre en compte les coûts potentiels calculés à partir de ces probabilités. Ce n'est qu'une fois que cela aura été fait que nous pourrons aborder la question centrale : que pouvons-nous ou devrions-nous faire à propos de ces RCM ? Pour répondre correctement à cette question sans doute faudra-t-il la contribution des économistes familiarisés avec la théorie des choix et les calculs coûts-avantages.

Plus important encore, les RCM soulèvent des problèmes très graves liés à des questions de gouvernance et à la préservation de nos libertés. Là encore les économistes peuvent apporter une contribution vitale. Et il y a urgence, car les conclusions auxquelles aboutissent le plus souvent les débats sur les RCM annoncent un avenir sombre pour la liberté humaine bien comprise. Cela n'est pas seulement mauvais en soi ; ça anéantit tout réel espoir de trouver une solution au défi que représentent ces RCM pour notre humanité.

Une définition du Risque Catastrophique Mondial

Bostrom, avec d'autres collègues scientifiques, définit les Risques Catastrophiques Mondiaux comme des événements possibles qui ont des effets sur le monde entier (ils affectent toute la planète et sa population) et sont catastrophiques dans leurs conséquences. Catastrophique implique ici qu'il soit mis fin de façon définitive à l'épanouissement et au développement de l'humanité ; un renoncement définitif à des formes d'existence humaine et de développement que, selon des attentes raisonnables, nous aurions pu connaître. Deux catastrophes possibles qui auraient de tels effets sont l'extinction de l'espèce humaine, ou un effondrement irréversible de la civilisation mondiale. En d'autres termes, un RCM est un événement qui conduit l'histoire humaine, ou du moins l'histoire de la civilisation avancée et développée technologiquement, à une fin ou une stagnation complète et irréversible.

Les RCM doivent donc être distingués de risques appartenant à l'ensemble plus large des « très mauvais événements ». Parfois, vous avez un événement qui est catastrophique par ses conséquences mais qui n'affecte qu'une partie du monde ou de sa population. Il en serait ainsi, par exemple, d'une hypothétique guerre nucléaire qui rendrait une partie du monde à jamais inhabitable et anéantirait sa population. Ces événements sont catastrophiques mais pas mondiaux. De même vous avez des événements qui affectent le monde entier sans pour autant conduire à un résultat catastrophique du style extinction de l'humanité ou fin de la civilisation. Se trouve dans cette catégorie une guerre mondiale conventionnelle ou une dépression économique mondiale ou encore la plupart des pandémies, y compris des cas historiques tels que la peste noire. Cela signifie que les événements hypothétiques auxquels il est possible d'associer un RCM (y compris un risque mettant en péril notre existence) sont en nombre plus limité qu'on ne le croit habituellement.

L'évaluation des risques

Un élément clé dans la réflexion sur les RCM est celui de la probabilité de réalisation du risque. Fort heureusement, il s'agit toujours d'événements de faible, voire, dans la plupart des cas, de très faible probabilité. Cela ne signifie pas pour autant que nous devions les ignorer et ne pas y penser ; et cela pour deux raisons. Premièrement, bien que la probabilité de la plupart des RCM soit faible, elle n'est pas « extrêmement » faible. Les risques d'un niveau de probabilité trivial *peuvent être ignorés*. Cependant, la plupart des RCM ont des probabilités beaucoup plus élevées que cela, ils ne sont pas triviaux et peuvent aller jusqu'à 1% de chance de réalisation sur une année voire, dans certains cas, plus encore. Pour la plupart des individus cela peut néanmoins paraître insignifiant : si un événement a une chance sur mille ou une chance sur trois cents de se produire au cours d'une année donnée, il n'y a pas de quoi en perdre le sommeil ! Mais ce raisonnement est fallacieux. Lorsque les conséquences de cet événement de faible probabilité sont fatales pour l'espèce humaine ou privent cette dernière de la possibilité d'un futur développement, il convient de prendre au moins un minimum de mesures pour se couvrir contre ce risque ; un peu comme les ménages qui souscrivent une assurance pour la maison, même si les chances que leur maison soit totalement détruite sont très faibles.

La seconde raison de ne pas négliger ces RCM est que, dans certains cas, il est difficile d'estimer leur probabilité, *avec un danger très réel de sous-estimation*. Cette difficulté est due au fait que les événements catastrophiques sont des événements rares, peu fréquents, de telle sorte que leur distribution de probabilité est « à queue large » : il n'est pas facile d'établir une estimation de cette probabilité à partir de l'observation des données du passé, à moins de disposer de données sur le très long terme, et même dans ce cas la fiabilité de l'estimation est faible. Il n'est pas exclu que le passé puisse ne pas contenir l'un de ces grands événements et c'est pourquoi utiliser l'écart type pour estimer la probabilité produira une estimation beaucoup trop faible.

Considérant les conséquences dévastatrices de ces événements, nous devrions plutôt pécher par excès de prudence. Notre première

réponse collective aux prémices de la réalisation d'un RCM devrait être la panique, ou au moins une mise en alerte radicale. Nous aurons toujours la possibilité de nous calmer plus tard si des informations nouvelles indiquent que nous sommes confrontés à un problème gérable et, bien que grave, limité dans ses effets. Si nous attendons d'obtenir plus d'informations avant de faire quoi que ce soit, il sera presque certainement trop tard ; si l'on a affaire à un RCM ce sera la fin de tout.

De plus, outre les caractéristiques statistiques des RCM, il y a autre chose qui rend très difficile l'établissement d'une probabilité précise à partir de données passées : la grande majorité des RCM qui nous concernent aujourd'hui sont d'un type nouveau. Il ne s'agit pas de risques qui ont toujours existé tout au long de l'histoire de l'humanité. Il s'agit plutôt de choses qui ne sont apparues que maintenant ou dans un passé récent, en raison du progrès technologique ou de la manière dont les sociétés modernes se sont développées. L'IA en est un exemple : ce n'est qu'au cours de la dernière décennie que des avancées technologiques ont suscité des craintes réelles et crédibles que l'IA engendre un RCM .

Les risques nouveaux

Depuis l'apparition du genre humain en Afrique, nous avons toujours vécu sous la menace d'événements susceptibles d'anéantir notre espèce. Ces menaces étaient toutes d'origine naturelle, indépendantes de l'intervention humaine et avec une très faible probabilité d'occurrence. Parmi elles se trouvaient la possibilité d'une collision majeure avec un astéroïde, semblable à la collision qui a anéanti les dinosaures à la fin du Crétacé. Une autre possibilité était une éruption super-volcanique majeure ; une éruption volcanique si grande qu'elle pulvérise plus de mille kilomètre cubes de roches dans l'atmosphère planétaire. Ces menaces sont toujours présentes.

Cependant, nous nous trouvons désormais dans une situation différente. Le nombre et le type de RCM auxquels nous sommes confrontés ont clairement augmenté en raison de l'impact potentiel des

nouvelles technologies et du développement continu des sociétés modernes. Il est donc difficile, dans certains cas, d'estimer leur probabilité, car il n'existe pas de données antérieures pouvant servir de guide. En outre, dans plusieurs de ces nouveaux cas, la probabilité, pour autant que nous puissions l'établir, va dans la mauvaise direction – celle d'une plus grande probabilité. En outre, certains des risques naturels qui ont toujours existé deviennent désormais beaucoup plus probables qu'auparavant en raison de l'activité humaine – les deux principaux cas ici sont le changement climatique brutal et les pandémies. Tout cela se produit pour quatre raisons.

Premièrement, l'activité humaine a augmenté la probabilité de certains risques naturels. L'exemple classique est celui des pandémies. Il y a eu au plus trente véritables pandémies au cours des deux derniers millénaires. Parmi ces événements, seuls quatre ou cinq se sont produits avant 1818 (début de la première pandémie de choléra). Aujourd'hui, les différentes régions du monde sont plus connectées, par le commerce et les migrations, qu'au cours de la majeure partie de l'histoire, et il s'agit d'une réalité permanente contrairement à des « invasions barbares » massives et occasionnelles. Les gens voyagent en plus grand nombre, plus fréquemment, sur de plus longues distances et, surtout, à des vitesses beaucoup plus élevées. Tout cela accroît considérablement le risque de propagation d'une épidémie locale à l'échelle mondiale.

Simultanément, le développement de l'élevage moderne et « industriel » intensif a produit un environnement qui aurait pu être conçu pour produire de nouveaux agents pathogènes et faciliter leur transmission des animaux aux humains. L'utilisation généralisée d'antibiotiques dans ce type d'agriculture ajoute au danger car elle crée le risque d'un pathogène bactérien résistant à la plupart des médicaments. À cela s'ajoute le risque aigu posé par les expériences biologiques sur les agents pathogènes, en particulier les virus, notamment ce que l'on appelle les expériences de « gain de fonction » conçues pour produire des variantes virales plus virulentes et plus transmissibles. Ceci est censé permettre d'étudier les moyens de lutter contre les agents pathogènes naturels émergents, mais les risques sont énormes, étant donné la fréquence des fuites dans les laboratoires et

autres failles de sécurité. La menace ultime réside dans la production d'une arme biologique extrêmement mortelle qui serait ensuite accidentellement libérée.

Deuxièmement, la plus grande connectivité de la société contemporaine fait que les risques sont bien plus susceptibles d'avoir un impact mondial plutôt que local. Dans le passé, il était très rare qu'une catastrophe touche la planète entière ou ait un impact véritablement mondial. À l'époque, la population humaine mondiale était divisée par la distance et le temps en des « mondes » *de facto* différents, et les chances qu'une même chose affecte tous étaient par conséquent faibles. Aujourd'hui, le niveau d'interconnexion humaine est si élevé qu'il est logique de considérer le monde comme une entité unique, même si cela ne se reflète pas dans les institutions ou la conscience humaine. Le risque d'une catastrophe véritablement mondiale est donc bien plus élevé.

Troisièmement, le développement technologique et économique de la société fait que des phénomènes qui n'auraient pas été catastrophiques auparavant ont toutes les chances de l'être aujourd'hui. C'est là un paradoxe du progrès. Le côté brillant du progrès technologique est qu'il apporte d'énormes avantages et accroît considérablement les capacités humaines, y compris notre capacité à faire face aux catastrophes, qu'elles soient naturelles ou provoquées par l'homme. Le côté sombre de tout cela est que les populations humaines et la structure entière des civilisations se retrouvent, du fait de ce progrès, dépendantes d'une infrastructure complexe qui, si elle venait à être endommagée à une échelle suffisamment importante, conduirait à un effondrement mondial. L'exemple classique d'un tel scenario est celui des très grandes éjections de masse coronale – encore connues sous le nom « d'événements de Carrington », en référence à l'extraordinaire tempête solaire de 1859. Une éjection de masse coronale consiste en l'éruption d'une grande quantité de matière hautement énergétique depuis l'atmosphère solaire (la couronne). Ces éjections sont fréquentes et habituellement inoffensives. Cependant, de temps en temps, il y en a une de bien plus grande ampleur. Lorsque cela se produisait, nos ancêtres observaient de spectaculaires aurores boréales. Et quasiment

rien de plus : lorsque l'une d'entre-elles a frappé la Terre en 1859, elle a également perturbé et incendié les systèmes télégraphiques, la seule technologie à l'époque utilisant l'électricité. Si une telle éjection de plasma devait se produire aujourd'hui, les effets en seraient dévastateurs, car elle perturberait les réseaux électriques dans de très vastes régions du monde, détruirait de nombreux appareils, ferait planter Internet pendant un temps considérable et perturberait sérieusement toutes les formes de communication électronique. Notre économie tout entière et notre mode de vie dépendent tellement de ces technologies que les conséquences seraient très graves. Une tempête solaire de la taille de celle de 1859 est un « événement centenaire », donc une probabilité de 1 % chaque année. Des phénomènes encore plus puissants, plusieurs fois plus grands, se produisent en moyenne une fois tous les trois cents ans, soit une probabilité de 0,3 % chaque année. Il s'agit d'un exemple de processus naturel qui n'aurait pas été un RCM dans le passé mais qui pourrait l'être aujourd'hui, car notre développement technologique nous a rendus vulnérables à son impact.

La quatrième raison, et de loin la plus importante, à l'origine d'une augmentation du nombre de RCM possibles est que nous devons désormais faire face aux risques qui résultent d'innovations technologiques. C'est ici que l'incertitude quant au niveau de risque est la plus grande. Plusieurs technologies ont créé de nouveaux RCM ou pourraient très facilement le faire dans un avenir proche. Il y a tout d'abord la technologie des armes nucléaires et le risque associé d'une guerre nucléaire mettant fin à la civilisation. Parmi les autres exemples majeurs de nouvelles technologies susceptibles de générer de manière très plausible un RCM on trouve la modification génétique des organismes, les nanotechnologies et surtout l'IA dite non alignée ou incontrôlable. Cette dernière éventualité occupe une place de choix dans les recherches menées sur les RCM.

Une vulnérabilité au RCM temporairement plus élevée

Notre espèce est non seulement confrontée à un plus grand nombre et à une plus grande variété de RCM, elle traverse aussi une fenêtre

historique de vulnérabilité aiguë à plusieurs de ces risques. Pour le dire autrement, le risque de catastrophe est plus grand qu'il ne l'était dans le passé prémoderne et qu'il ne le sera probablement à l'avenir, en s'appuyant sur des extrapolations raisonnables. Si nous, en tant qu'espèce, parvenons à traverser les cent à cent cinquante prochaines années, le niveau de risque diminuera, que ce soit en termes de nombre, d'étendue ou de probabilité. Le défi consiste donc à traverser le prochain siècle sans dommage.

Pourquoi sommes-nous désormais si vulnérables en tant qu'espèce ? Ce n'est pas seulement dû aux quatre facteurs énumérés ci-dessus. Il faut aussi tenir compte de trois facteurs aggravants supplémentaires.

Premièrement, le niveau actuel de développement technologique dans plusieurs domaines est suffisamment avancé pour susciter des risques, mais pas encore suffisamment pour nous permettre d'y faire face. Cette situation est aggravée par le fait que l'évolution institutionnelle n'a pas suivi le rythme des découvertes technologiques et scientifiques. Deuxièmement, une combinaison de choix délibérés et de processus émergents au cours du siècle dernier a créé une civilisation organisée autour de systèmes hiérarchiques complexes. Ceux-ci sont fragiles plutôt que résilients (ou anti-fragiles) de telle sorte que des événements qui auraient été mauvais mais gérables par le passé deviennent catastrophiques car ils peuvent déclencher un effondrement systémique catabolique. Nous sommes à un niveau technologique où le seuil d'effondrement irrémédiable est bien plus bas que par le passé.

Mais c'est le troisième facteur d'aggravation des risques qui est le plus important. La plupart des travaux sur les RCM se concentrent sur les risques d'extinction de l'espèce humaine, plutôt que sur la deuxième catégorie de RCM, à savoir, l'effondrement irrémédiable de la civilisation. La raison de ce choix se trouve dans l'histoire : les civilisations se sont effondrées à plusieurs reprises, mais une nouvelle civilisation a toujours fini par émerger. Si tel était le cas, l'effondrement de la civilisation moderne serait un désastre majeur, mais il ne serait

pas catastrophique pour autant, car l'effondrement ne serait pas permanent. Malheureusement une telle extrapolation est trompeuse. Notre civilisation moderne se distingue par sa haute technologie et son importante consommation d'énergie. Or, notre civilisation a consommé la plupart des minerais, du pétrole, du charbon et d'autres ressources qui étaient faciles d'accès et de haute qualité, en particulier comme source d'énergie. Tant que nous avons accès à de grandes quantités d'énergie, cela ne pose aucun problème. Mais si la civilisation devait s'effondrer, ce serait parce que l'accès à des ressources nouvelles nécessiterait une technologie et des ressources énergétiques que nous n'aurions plus. Il serait dès lors possible de voir émerger une civilisation agraire peu consommatrice d'énergie. Mais il serait très improbable, voire impossible, qu'une civilisation à haute énergie comme la nôtre refasse surface, car les ressources dont elle aurait besoin pour démarrer ne seraient tout simplement plus là.

Que faire ? Il faut plus que jamais préférer la liberté

Tout cela signifie que l'humanité est confrontée à des types de RCM plus nombreux et plus variés et que l'impact de l'un quelconque de ces risques, s'il se concrétisait aujourd'hui, serait plus grand qu'il ne l'aurait été dans une société avec un rythme de développement technologique plus faible ou dans une société avec un rythme de développement technologique plus élevé. Une grande partie des commentaires à ce sujet se sont concentrés sur le rôle de l'innovation. Dans un article paru il y a quelques années et largement lu, Nick Bostrom présentait un argument à la fois convaincant et alarmant – surtout si vous êtes un libéral. Il compare le processus d'innovation technologique au tirage de boules à partir d'une urne opaque. Jusqu'à présent, la plupart des boules qui ont été tirées étaient blanches (bénéfiques), avec parfois des boules grises discutables (résultats mitigés). Cependant, nous savons avec quasi-certitude que dans l'urne se trouvent des innovations qui sont des boules noires – elles entraîneraient l'extinction humaine ou quelque chose de tout aussi catastrophique. Le problème est que nous ne savons pas quelles boules (innovations) sont « noires » et nous ne pouvons pas

dire combien il y en a dans l'urne. Cela signifie que nous n'avons aucun moyen facile d'établir la probabilité qu'une innovation fatale se produise dans un horizon temporel donné. Nous pouvons fortement soupçonner que certaines innovations dont nous avons déjà connaissance entrent très probablement dans cette catégorie – l'IA est la candidate évidente – mais nous ne pouvons pas en être certains. Si nous nous trompons, le résultat est fatal pour nous tous.

Le diagnostic posé par Bostrom repose sur une argumentation puissante. En revanche la solution qu'il préconise pose un problème et devrait alarmer tout économiste ou tout libéral qui se respecte et *a fortiori* tout économiste libéral. Bostrom raisonne de la façon suivante : étant donné les risques d'une innovation incontrôlée – en particulier si elle est « démocratique », c'est-à-dire, facile à réaliser et à mettre en œuvre avec des ressources limitées – nous devrions imposer des contrôles stricts sur l'innovation, sur la recherche et sur l'investigation et pour ce faire, mettre en place une sorte de système de licences. Il faudrait établir une autorité mondiale dotée de pouvoirs quasi totalitaires de supervision, de régulation et de contrôle sur de nombreux domaines de la vie intellectuelle. En raison des enjeux, ce pouvoir ne pourrait pas être démocratique ni soumis à un contrôle juridique normal – il fonctionnerait sur des bases similaires à celles déjà établies pour les organismes qui, au niveau national, protègent contre des risques d'extinction de l'espèce.

Au-delà des aspects pratiques, cette proposition est tout simplement effrayante. Elle soulève également des interrogations d'un point de vue théorique : sommes-nous certains qu'un contrôle de ce type sur l'innovation constitue le meilleur moyen de relever le défi des RCM ? Aussi puissants que soient les arguments de Bostrom, la réponse de l'économiste est : probablement non.

De façon ironique, la mise en place de cette solution est précisément l'un des RCM identifiées par Toby Ord, collègue de Bostrom à Oxford, à savoir, l'émergence d'une tyrannie mondiale permanente qui stoppe tout progrès et tout développement intellectuel. Par ailleurs, la théorie des choix publics suggère fortement que le processus et les institutions

mis en place seraient inefficaces et susceptibles d'être capturés par des intérêts particuliers en quête de rente. Cela pourrait en réalité aggraver le problème que l'on tentait de résoudre. Troisièmement, et c'est le plus important, une telle autorité serait confrontée à *un problème de connaissances paralysant*, problème que Bostrom identifie correctement dans son diagnostic mais ignore lorsqu'il en vient à formuler une solution. Le problème de la connaissance fait que, pour relever le défi des RCM, nous avons plus que jamais besoin d'une expérimentation décentralisée. Comme le montrent de nombreuses études, l'innovation a toujours été le fruit d'expérimentations décentralisées, de bricolages, d'émulation et de concurrence. C'est cette piste qu'il est urgent de suivre.

Certes, toutes les expérimentations ne doivent pas être autorisées. Pour certaines une interdiction est logique car les risques dépassent largement les avantages possibles. Les expériences de « gain de fonction » sur les virus constituent un cas classique, mais il existe également de solides arguments en faveur d'une pause de courte durée de la recherche sur l'IA afin de permettre aux chercheurs de faire le point et de permettre au système d'innovation décentralisé de trouver des solutions aux éventuels problèmes. Cela étant dit, nous devons aussi tenter d'évaluer les coûts d'opportunité que de tels freins à l'innovation impliquent. A moins que les risques soient si grands que nous devrions tout simplement arrêter presque toutes les recherches ? Cela constituerait en soi une sorte de RCM et les coûts en termes de bien-être futur potentiel seraient énormes.

Ce que nous devons essayer et faire, c'est prendre en compte les deux probabilités et trouver un équilibre : la probabilité de créer un risque en brimant l'innovation et la probabilité de créer un risque en laissant l'innovation sans aucun contrôle. Étant donné qu'il s'agit d'un problème de connaissances, les marchés et autres processus sociaux non-coercitifs (y compris les marchés contingents) constituent le meilleur moyen de parvenir à un bon équilibre. Ce dont nous avons besoin, c'est de beaucoup d'expériences et de nombreux échecs, car cela demeure le plus sûr chemin vers l'innovation, l'accroissement des connaissances et le recul de l'incertitude.

Nous devons donc changer radicalement la façon dont fonctionnent les institutions et les organisations de toutes sortes. À l'heure actuelle, trop de systèmes essentiels à nos économies et à nos sociétés sont excessivement centralisés, rigides et gérés d'en haut selon des règles explicites et rigides. Nous devons au contraire aller dans le sens de réseaux distribués décentralisés et synonymes d'anti-fragilité. Ostrom, Hayek et Taleb sont les personnes sur lesquelles nous devrions nous appuyer comme guides ici. Il existe également un besoin urgent d'évoluer vers une vision à plus long terme dans des domaines tels que l'investissement, le commerce, la recherche et l'innovation, et les modes de gouvernement. C'est la suggestion de Toby Ord.

En d'autres termes, nous avons besoin d'une sorte de libéralisme radical différent du néolibéralisme d'entreprise prôné par des gens comme le *World Economic Forum* (qui est plus proche des arguments avancés par Bostrom et d'autres et reflète une vision d'avenir fait de recherches de rente) et du genre d'activisme gouvernemental ou de « gouvernance de projet » incarné par exemple par Mariana Mazzucato[1]. L'humanité est actuellement confrontée à de nombreux défis et la menace de nombreux RCM, pour la plupart nouveaux, est peut-être la plus pressante, mais nous devons être convaincus que c'est la liberté et des institutions et processus décentralisés et en réseau qui offrent le meilleur moyen de surmonter cela.

[1] Cf. Alberto Mingardi, « Une critique de l'État entrepreneur de Mazzucato », *Journal des libertés*, n°12, printemps 2021 à https://bit.ly/3tu0YMK

Les nouvelles technologies, la concurrence et la réglementation

par
Pierre Garello

Pierre Garello est Professeur d'économie à Aix-Marseille Université (AMSE) où il co-dirige un Master d'économie du droit. Il est éditeur du *Journal des économistes et des études humaines* (www.degruyter.com/view/jeeh) et Président de l'Institute for Economic Studies – Europe (www.ies-europe.org)

Protéger le consommateur et protéger la concurrence

Par nouvelle technologie, j'entends ici l'Internet, la possibilité de collecter des données en quantités énormes (big data) et l'exploitation de ces données par des algorithmes et ce que l'on appelle l'Intelligence Artificielle (IA). Ces nouvelles technologies ont eu et vont continuer d'avoir un impact énorme sur nos vies, sur la manière dont nous interagissons les uns avec les autres, sur la diffusion des connaissances. Cela a ouvert la porte à d'immenses progrès dans tous les domaines de notre vie : santé, éducation, art et sciences, nutrition, divertissement, transport, etc.

Je n'ai ni la connaissance ni le temps d'explorer tous ces changements et je voudrais me concentrer sur les changements que ces technologies ont déclenchés sur le fonctionnement des marchés. Mais même cela serait un sujet bien trop large pour notre discussion et je vais le réduire à l'impact sur les marchés d'un nouveau modèle d'affaires parfois appelé « plateforme » et, plus particulièrement ces entreprises que le régulateur européen a baptisé du nom de « gatekeepers ». Je parle bien sûr des GAFAM. Mais j'inclus aussi des plateformes telles qu'eBay, Airbnb, Bookings, etc. L'idée d'une entreprise-plateforme n'est pas nouvelle : nous avons depuis longtemps des centres commerciaux, des catalogues La Redoute ou Manufrance, mais les nouvelles technologies ont donné un nouveau visage à ce modèle d'affaires.

Plus précisément, je veux aborder les questions suivantes : dans quelle mesure ces « nouveaux modèles d'entreprise » doivent-ils être réglementés et comment ? Le législateur et les autorités des marchés, en particulier la Commission européenne, ont déjà répondu à la première question par un « OUI » très clair. Nous sommes tous familiers avec le RGPD, le Règlement général sur la protection des données. Mais nous avons aussi à présent le *Digital Service Act* et, plus récemment, le *Digital Market Act* pour réguler ces entreprises.

Ce n'est certainement pas la première fois que les législateurs et les gouvernements imposent de nouvelles règles aux acteurs du marché. En fait, l'histoire de telles règlementations a des milliers d'années ! Typiquement, la justification avancée pour imposer de nouvelles

contraintes aux entreprises – limitant donc davantage leur liberté – est que les consommateurs doivent être protégés contre certaines pratiques commerciales adoptées par les « gros acteurs du marché », ceux qui bénéficient d'une position dominante. La pratique la plus souvent ciblée dans l'histoire de la réglementation a sans doute été la spéculation qui est réputée entraîner une augmentation artificielle et inutile des prix au détriment des clients/consommateurs.

Une autre justification, liée à la précédente, est qu'il est impératif de « protéger la concurrence », parce que la concurrence bénéficie aux consommateurs et aux citoyens à long terme. Pour cela le régulateur devra s'assurer que le marché n'est à aucun instant « monopolisé ».

Ces objectifs – protéger les citoyens et protéger la concurrence – valent la peine d'être poursuivis. La thèse que je désire défendre est que *la réglementation n'est pas la bonne stratégie* pour atteindre ces objectifs. Et peut-être encore moins lorsqu'il s'agit des plateformes du numérique.

Bien comprendre ce qu'est la concurrence : les marchés *vs* le marché

Évidemment, le point de vue que je souhaite défendre est contre-intuitif et va certainement à l'encontre de l'opinion générale, mais aussi de l'opinion de la plupart des économistes et juristes. Alors, qui de nous se trompe ? Qui commet une erreur de logique ? Je pense que personne ne commet une telle erreur. Si nos opinions divergent, c'est parce que nos points de départ, d'une certaine manière, sont différents. Ma compréhension du fonctionnement du marché et de ce qu'est la concurrence est différente de la leur. Et cela explique qu'ils favorisent systématiquement la régulation et la réglementation alors que je ne le fais pas. Voyons cela de plus prés.

Beaucoup d'économistes comprennent l'économie comme constituée de nombreux « marchés » : le marché des voitures, le marché des bananes, le marché du pain, le marché des médicaments, et ainsi de suite. Lorsqu'il enseigne à ses étudiants, le professeur d'économie traditionnel va au tableau et trace une courbe d'offre et une courbe de

demande, demandant aux étudiants d'imaginer que nous analysons « un marché donné », disons le marché des cigarettes. Et, à partir de ce point de départ, il essaie d'expliquer comment ce marché fonctionne. Il continue ensuite à expliquer que diverses situations doivent être distinguées en fonction du nombre de producteurs – ici, les cigarettiers – qui opèrent sur ce marché. D'où la distinction entre marché de monopole, de duopole, d'oligopole, etc. Enfin, il définit la concurrence comme une situation dans laquelle de nombreux producteurs opèrent sur « le marché » de telle sorte qu'aucun d'entre eux n'a un quelconque pouvoir sur les prix.

Cette manière de comprendre le fonctionnement d'une économie n'est pas sans mérite, mais elle néglige des points importants. On peut même dire qu'elle néglige l'essentiel. Du moins si ce que vous souhaitez comprendre est *la dynamique* du marché. Ou, pour utiliser la terminologie d'Adam Smith, comment certaines nations deviennent riches tandis que d'autres restent pauvres.

Il y a une autre façon de comprendre le fonctionnement d'une économie et c'est l'école autrichienne qui l'a élaborée au siècle dernier en s'appuyant sur les avancées des économistes classiques. Qu'elle est-elle ? Pour commencer, ces économistes prennent un point de départ différent pour essayer de comprendre l'économie. Ils définissent le marché différemment.

Le marché n'est pas principalement là où l'offre rencontre la demande (sauf si on se réfère au lieu physique : la place du marché où se rencontrent acheteurs et vendeurs). « Le marché » est le nom qu'ils donnent à un ensemble très complexe et sophistiqué d'échanges, d'actes de coopération en tout genre. Ils utilisent donc le terme dans le sens commun du terme que l'on retrouve dans des expressions telles que : « laissons le marché au lieu de l'État le faire ... » ou « le système de marché », ou encore « l'économie de marché ». En d'autres termes, le marché est maintenant défini comme l'ensemble des interactions qui se développent spontanément dès que certaines règles sont établies et respectées. Et ces règles nous les connaissons ; il s'agit des *règles de propriété*. Dès lors que notre société définit et respecte les règles de la

propriété et du contrat, un processus dynamique se développe, et le marché fait partie, une partie importante, de cette dynamique.

Ainsi, les participants au marché n'ont pas d'autre choix que de respecter certaines règles. Et la propriété et le contrat ne sont pas les seules règles qu'ils doivent suivre. Ils sont également, comme tout citoyen, tenus de respecter les règles de responsabilité. C'est le domaine du droit de la responsabilité civile : vous ne devez pas nuire aux autres. Pour résumer, pour les économistes de l'école autrichienne – et j'ajouterai pour la plupart des économistes classiques – le marché est (une partie de) ce que l'on obtient une fois que les règles du droit privé sont opérationnelles.

Bien sûr, et cela est important pour notre discussion, le droit est une institution vivante. Comme le marché, il évolue parce que les modes d'interaction évoluent d'où naissent conflits et désaccords que le droit doit trancher.

Concurrence et liberté

Pour en revenir au marché, l'une de ses caractéristiques importantes est que ses résultats sont imprévisibles. Ce qui est prévisible, ou en tous les cas devrait l'être, c'est le respect de certaines règles, généralement acceptées mais néanmoins évolutives : les règles du droit privé. Et c'est tout ! Pour le reste, l'évolution du marché est entièrement laissée à la créativité, à l'imagination des participants au marché. Ils peuvent faire tout usage qu'ils estiment approprié de la liberté que leur confèrent les règles de propriété.

En suivant ce point de départ, nous nous éloignons de la définition traditionnelle du marché comme le lieu où l'offre et la demande se rencontrent (le fameux graphique en forme de ciseaux que le professeur a dessiné au tableau). Dans la vraie vie, que faut-il produire et pour répondre à quelle demande est *précisément ce que l'on doit découvrir*. Tel est le défi quotidien de « l'entreprise » : trouver de nouvelles façons, meilleures que les existantes et que celles des concurrents, de satisfaire les nombreuses aspirations de nos concitoyens.

A présent que nous avons clarifié ce que nous entendons par « système de marché » (il serait plus exact de parler d'ordre marchand), nous pouvons revenir sur le concept de concurrence. Ce sera rapide. Rappelez-vous que, dans l'approche traditionnelle, la concurrence se matérialise si et seulement si nous avons un grand nombre de producteurs impuissants, comme de nombreux cigarettiers sur le marché des cigarettes. Mais, si vous voyez le marché comme le processus qui se développe dès que le droit privé est effectif, la concurrence est quelque chose de différent. La concurrence devient simplement un autre mot pour « la liberté ». Tant que les participants au marché sont libres de produire ce qu'ils veulent (sans violer bien sûr les règles du droit privé), la concurrence est à l'œuvre. Ainsi, la seule chose qui peut arrêter ou entraver la concurrence sont les privilèges accordés par l'État ; privilèges qui empêchent les participants au marché de concourir. Il est d'ailleurs intéressant de rappeler que jusqu'au XIXème siècle un « monopole » s'entendait d'une situation dans laquelle une entreprise, ou un groupe d'individus, s'est vue octroyée un privilège par le souverain ; privilège qui prive les autres citoyens de la liberté d'offrir les mêmes services ou le mêmes produits…

Une intervention dommageable des autorités

Nous avons donc deux façons de comprendre ce qu'est le marché (ou ce que sont les marchés) et ce qu'est la concurrence. En quoi cela impacte-t-il notre opinion sur la nécessité de réglementer les marchés sur lesquels opèrent les géants des nouvelles technologies ?

Le lien est le suivant. Lorsque la dynamique « d'un marché » semble pauvre, c'est-à-dire, lorsque les innovations sur ce marché sont rares et marginales et/ou qu'aucune nouvelle entreprise n'entre sur le marché, la vision « orthodoxe » du marché – celle qui définit le marché comme lieu de rencontre entre une offre et une demande –, vous souffle à l'oreille que les consommateurs gagneraient surement à l'arrivée de nouveaux producteurs. Cela « raviverait la concurrence ». Et de nombreux modèles mathématiques viennent corroborer votre opinion.

Une intervention, extérieure au droit privé, pourrait donc améliorer la situation des consommateurs et des concurrents potentiels.

Les législateurs qui ont introduit le droit moderne de la concurrence (avec la loi du Sénateur Sherman de 1890) partageaient cette opinion – qui, je le rappelle est bien ancienne – selon laquelle nous pouvons et nous devons, de manière discrétionnaire, limiter les libertés des participants au marché au-delà des limites déjà fixées par le droit commun. Au nom de « l'efficience », tel contrat de fusion ou d'acquisition sera donc interdit, tel autre contrat de distribution sera tenu pour nul car abusif, ou telle entreprise sera scindée en plusieurs entités contre le souhait de ses propriétaires. On a même vu des réglementations fixer les prix dans des transactions privées (les frais d'interchange pour les cartes bancaires, par exemple).

Ces restrictions nouvelles à la liberté qu'impose le droit de la concurrence afin de garder des marchés « concurrentiels » et protéger les consommateurs ont-elles atteint leurs objectifs ? Il est difficile de le dire. Certes, les autorités des marchés peuvent se targuer d'avoir ici démantelé un méchant cartel (téléphonie mobile en France, pour citer un exemple) et là partiellement ouvert à la concurrence le marché des pièces détachées automobiles ou celui des capsules pour notre Nespresso du matin, mais cela ne suffit pas à dresser un bilan global de ces interventions. A côté de ce que l'on voit il y a ce que l'on ne voit pas, ainsi que le rappelait Frédéric Bastiat, et lorsque ce que l'on voit est plaisant, ce que l'on ne voit pas est probablement déplaisant. Surtout en matière de réglementation. Et il ne s'agit pas là d'un *a priori* mais plutôt de la traduction concrète d'une bonne compréhension de la dynamique du marché.

Le législateur et le régulateur interviennent de fait sur la base d'une comparaison entre la situation qui prévaut à un moment donné sur le marché (le nombre d'entreprises en concurrence pour fournir tel produit ou tel service, les « parts de marché » de ces entreprises, les marges réalisées par les entreprises, etc.) et une situation qu'ils imaginent et qui devrait donner selon eux de meilleurs résultats (plus de concurrents, moins de pouvoir pour l'entreprise dominante, des prix

plus bas, une meilleure qualité, etc.) Ils font – parfois sans le savoir – ce que l'on appelle en science économique « de la statique comparative » (et la modélisation se prête bien à cet exercice). Ce faisant ils font fi de la dynamique du marché, passée et future. Prendre en compte la dynamique du passé c'est, entre autres, s'interroger sur la façon dont les entreprises ont pu obtenir une position dominante. Question qu'ils semblent rarement se poser… Prendre en compte la dynamique du futur c'est tout simplement admettre son ignorance ! Qui aurait pu deviner ce que nous a amené la fantastique innovation du Nespresso ? Il n'y a pas simplement eu des entreprises qui proposèrent de commercialiser des capsules compatibles avec la machine Nespresso, ce sont aussi les dosettes Senseo, les percolateurs et machines à broyer qui se sont démocratisés, etc. Et toutes ces innovations n'avaient pas besoin du régulateur. Juste de liberté[1].

Lorsque l'on comprend le marché comme une procédure de découverte et la concurrence comme un expression de la liberté, les interventions du régulateur paraissent bien présomptueuses. Elles ne sont pas d'ailleurs sans rappeler les nombreuses politiques industrielles que nos gouvernements ne cessent de remettre au goût du jour. Comme s'ils savaient dans quelle direction aller pour trouver les bonnes solutions en matière d'énergie ou de transport. La réalité est qu'ils n'en savent rien (pas plus que moi), mais cela ne les empêche pas de taxer les citoyens afin de pouvoir subventionner les industries de leur choix. Et tant pis si cet argent venait à manquer pour financer d'autres projets.

Face aux plateformes, les législateurs et « autorités du marché » ont fait le choix de plus de coercition

Pour en revenir aux plateformes, les régulateurs du marché ont dans un premier temps été pris de court. Les outils qu'ils utilisaient traditionnellement pour réguler, pour justifier leurs interventions, sont

[1] Même dans notre monde moderne, ce sont souvent des privilèges octroyés par le législateur qui freinent la concurrence ; le droit de la propriété intellectuelle (brevets, dessins et modèles…) étant sans doute l'une des barrières majeures.

de toute évidence inadaptés pour apprécier l'efficience de ces nouveaux modes d'affaires. A titre d'illustration, le droit de la concurrence ne peut s'appliquer à un cas concret sans une définition préalable du « marché pertinent ». On ne peut, par exemple, décider si telle entreprise abuse d'une position dominante sans avoir préciser les limites de « son marché ». Or, avec les plateformes il devient impossible de dire de quel marché il s'agit. Quant aux abus ils sont difficiles à mettre en évidence dès lors qu'une bonne partie des usagers de la plateforme ne paie aucun prix…

Loin d'être admiratifs face à ces nouveaux « écosystèmes » qui bouleversent (en bien, puisque nous restons libres de ne pas les utiliser) notre façon de satisfaire nos besoins, les régulateurs, avec la bénédiction des législateurs et des gouvernements, avaient deux options : revoir à la baisse leurs prétentions de contrôler l'évolution des marchés et s'en remettre un peu plus au droit privé qui fournit un cadre général et place des bornes à ne pas dépasser pour les acteurs du marché ou, à l'opposé, renforcer leurs contrôles. Comme l'on ne change pas la nature d'un régulateur, il a bien entendu opté pour la seconde route ; route qui, accessoirement, renforce ses pouvoirs. Et c'est ainsi qu'après le RGDP nous avons vu apparaître la « réglementation sectorielle » avec les directives DSA et DMA.

Ce choix est regrettable pour les raisons mentionnées ci-dessus : il repose sur une mauvaise compréhension de la dynamique des marchés (qui a vu arriver TikTok et qui avait prévu son évolution ?). Qui plus est, il est susceptible de ralentir le progrès et de pénaliser les entreprises européennes. Enfin, et c'est peut-être le plus regrettable, il fragilise un peu plus encore l'État de droit, puisque ces nouvelles règles du jeu ne s'appliquent qu'à des entreprises bien précises.

Conclusion

Je ne prétends pas que nous n'avons rien à craindre des nouvelles technologies. Il ne faut pas être naïf et les GAFAM ne sont certes pas des anges. Je suggère d'utiliser les outils du droit privé pour traiter ces problèmes. Les droits privés des différentes juridictions sont en concurrence. Rien de mieux pour trouver la juste règle que de laisser ce grand laboratoire effectuer patiemment son travail.

Adam Smith et les pauvres[1]

par
Daniel B. Klein

Daniel B. Klein est professeur d'économie et titulaire de la chaire JIN au Mercatus Center de l'Université George Mason, où lui et Erik Matson dirigent un programme sur Adam Smith. Klein est l'auteur de *Smithian Morals* and *Central Notions of Smithian Liberalism*

[1] Cet article est la traduction d'un texte originalement publié dans la revue *Religion & Liberty* de l'Acton Institute, sous le titre "Adam Smith and the Poor". La version originale est disponible à ce lien : https://www.acton.org/religion-liberty/volume-33-number-4/adam-smith-and-poor.

Pour Adam Smith, la richesse ne semble pas être une condition nécessaire pour atteindre le bonheur. « Le mendiant qui se chauffe au soleil sur le bord de la route possède la sécurité pour laquelle les rois se battent », écrit-il dans la *Théorie des sentiments moraux*. Mais ce n'est pas pour autant qu'il recommande la mendicité. Car le mendiant dont il est question dans le texte de Smith n'est pas n'importe quel mendiant. Il s'agit de Diogène le Cynique, qui demandait à Alexandre le Grand de reculer pour ne pas lui faire de l'ombre, alors qu'il était allongé sur le bord de la route.

Le fait que Diogène possède la sécurité pour laquelle Alexandre se bat est une bonne façon de résumer la parabole de Smith sur le fils du pauvre, « que le ciel, dans sa colère, a assailli d'ambition ». Dans ses vieux jours, avec son humour « splénétique » (atteint par un grand état de mélancolie), le fils du pauvre, désormais devenu riche, possède « des machines énormes et complexes, qui doivent être maintenues avec la plus grande attention, et qui, malgré tous les soins que nous leur apportons, peuvent à tout moment se briser et entraîner leur malheureux propriétaire dans leur chute ». Les affaires, la carrière et le patrimoine sont des projets qui nécessitent « le travail d'une vie pour les réaliser », mais qui nous laissent « autant et parfois plus exposés qu'auparavant à l'anxiété, à la peur, au chagrin, aux maladies, aux dangers et à la mort ».

Smith disait qu'un homme dans une « situation stable », quelle qu'elle soit, s'installe psychiquement dans « l'état naturel et ordinaire des humains ». Une fois que l'on s'est installé dans cet état psychique, il n'y a plus guère de possibilités de s'élever. Nous ne sommes jamais aussi longtemps ou plus heureux que dans « l'état naturel et ordinaire de l'humanité » – et quand quelqu'un prétend le contraire, les autres ne le croient pas. Mais par suite d'une situation défavorable, la chute peut être « considérable ». Smith insistait sur la grande asymétrie de « l'état naturel et ordinaire de l'humanité ».

Pourquoi investir du temps dans la construction et à l'entretien de machines efficaces si une « situation stable » plus confortable ou plus privilégiée ne fait que nous ramener à cet « état naturel et ordinaire » ?

« Que peut-on ajouter au bonheur de l'homme qui est en bonne santé, qui n'a pas de dettes et qui a la conscience tranquille » se demandait Smith. La santé dépend quelque peu de la richesse, tout comme le fait de ne pas avoir de dettes financières, mais il est tout à fait possible d'y parvenir en faisant preuve de modestie et de frugalité.

Comment faire pour avoir la conscience tranquille ? Est-il raisonnable de ne pas vouloir accumuler des richesses ? Après s'être intéressé aux regrets pleins de spleen du fils du pauvre devenu riche, au sujet des ambitions qui ont rythmé sa vie, Smith s'attarde également sur les aspects positifs qui peuvent être atteints en poursuivant l'ambition de gagner un revenu honnête. Ils sont substantiels. Cette ambition permet notamment à l'espèce humaine de se multiplier.

Nous avons lu les textes de Smith et nous savons que d'autres l'ont également fait. Ainsi, nous pouvons imaginer que le fameux « fils du pauvre » a eu un enfant. Disons, par exemple, une fille. En lisant ses textes, elle apprend de Smith les vertus que permet d'obtenir la recherche d'un revenu honnête. Elle voit, dans les mots de Smith, ce que J.G.A. Pocock appelle « l'humanisme marchand » dans *Virtue, Commerce, and History*. Elle connaît les moments de regret de son père, qui a poursuivi ses ambitions. Nous pouvons imaginer qu'en connaissance de cause, elle s'attelle elle aussi à la construction de machines, consciente du bien qu'elle peut atteindre ainsi, tout en gardant en tête la façon dont l'ambition peut mener à la mélancolie en fin de vie. C'est avec une attitude différente, plus sage et plus vertueuse, qu'elle accepte les responsabilités de ces machines. C'est la parabole invisible de la fille du fils du pauvre.

Ainsi, la conclusion de Smith sur la pauvreté est que, au-delà des bases matérielles, le bonheur dépend principalement des conditions morales, et que les conditions matérielles n'ont d'importance qu'à travers les conditions morales. La pauvreté spirituelle est le problème fondamental, et non la privation matérielle. Dans *La richesse des nations*, Smith, alors qu'il n'a jamais été marié, décrit la substance intérieure de la richesse des nations comme résultant de « la bonne entente au sein des ménages ».

Une politique gouvernementale pour une opulence universelle

Si, selon toute vraisemblance, Smith doutait qu'un homme puisse devenir beaucoup plus heureux en accumulant de plus grandes richesses, il s'intéressait à « l'effort uniforme, constant et ininterrompu de chaque homme pour améliorer sa condition ». Dès la première page de *La richesse des nations*, Smith démontre que l'effort et la volonté d'améliorer sa condition produiraient, dans un cadre libéral, une opulence croissante. Quelques pages plus loin, il affirme que la division du travail, comme l'extension des marchés, « provoque, dans une société bien gouvernée, cette opulence universelle qui s'étend jusqu'aux rangs les plus bas du peuple ».

Cependant, Smith observe une force qui, même dans le cadre d'un régime libéral, a tendance à faire baisser les salaires. Cette force est la concurrence entre les travailleurs, qui résulte notamment de la croissance démographique. Smith suggère que la pression à la baisse exercée sur les salaires par la croissance démographique pourrait conduire à une économie « stationnaire », et il fait référence à la Chine à cet égard, en disant qu'elle a « acquis l'ensemble des richesses que la nature de ses lois et de ses institutions lui permet d'acquérir ».

Mais les lois et les institutions de la Chine n'étaient pas libérales, et Smith s'est montré très optimiste quant à la possibilité d'échapper à tout piège malthusien, à condition que les lois et les institutions « permettent à chaque homme de poursuivre son propre intérêt à sa manière, suivant le modèle libéral d'égalité, de liberté et de justice ». Smith expose explicitement les économies d'échelle dans le premier chapitre et, de manière moins visible, indique l'amélioration technique et la découverte continue, facteurs qui déplaceraient continuellement les courbes de coûts vers le bas et inciteraient les gens à penser à des améliorations jusqu'alors inconnues. Comme Julian Simon deux siècles plus tard, Smith a parlé de la ressource ultime :

> « Ce qui se passe parmi les ouvriers dans un atelier, se passe, pour la même raison, parmi ceux d'une grande entreprise. Plus ils sont nombreux, plus ils se divisent naturellement en différentes catégories et subdivisions de tâches. Lorsque *plus de têtes* sont occupées à inventer les

machines les plus propres à exécuter les tâches des uns et des autres, *la probabilité que ces machines soient inventées est naturellement plus grande*. » (italiques ajoutées)

Toutes ces forces dynamiques ont pour effet de faciliter la production, d'augmenter l'offre, de multiplier les produits et de réduire les prix. Smith était optimiste quant à la viabilité d'un monde dans lequel la population ne cesserait de croître. Certes, toutes choses égales par ailleurs, la croissance démographique peut réduire les salaires, mais dans la vision dynamique de l'économie libre de Smith, toutes choses ne restent pas égales par ailleurs ; les perspectives sont continuellement repoussées plus loin. La dynamique économique positive compenserait largement la pression à la baisse exercée par la démographie sur les salaires.

En bref, la recommandation de Smith pour réduire la pauvreté serait la liberté. Le premier objectif de l'économie politique est de « fournir un revenu ou une subsistance abondante au peuple, *ou plus exactement* de lui permettre de se procurer un tel revenu ou une telle subsistance *par lui-même* ». (italiques ajoutées)

Mesures politiques pour combattre la pauvreté

Qu'en est-il des politiques particulières ? Smith fait-il référence aux pauvres lorsqu'il discute de certaines mesures politiques ?

Oui, il y fait référence. Lorsqu'il préconise la libéralisation de certaines activités, Smith évoque parfois le sort des « pauvres », des « travailleurs », des « ouvriers », des « artisans », des « rangs inférieurs » ou de la « grande masse du peuple ». Je ferai des remarques sur certains de ces sujets. Ensuite, j'aborderai deux autres exemples de politiques publiques, à savoir la redistribution (la loi sur les pauvres et l'impôt progressif, en particulier) et la scolarisation.

Défendre les pauvres et le travail

Dans le monde chrétien traditionnel – disons celui des années 1400 – chaque âme était en théorie considérée de la même manière par la religion. Toutefois, les gens comprenaient également que chaque âme était rattachée à une personne distincte et que, dans le monde terrestre, les individus vivaient des situations différentes, et qu'il en serait toujours ainsi. Les pauvres semblaient condamnés à leur condition. Certains se demandaient s'il était juste que les pauvres s'élèvent de leur condition matérielle, ou qu'ils espèrent le faire. D'autres ont suggéré que la pauvreté était utile, car elle poussait les pauvres à surmonter l'indolence naturelle à l'homme – c'est ce qu'on appelle la doctrine de l'utilité de la pauvreté. Les économistes modernes parlent d'une « courbe d'offre de travail qui revient sur elle-même ». Dans cette théorie, un revenu qui augmente motive les gens à travailler plus, avant que la relation entre revenu et travail finisse par se briser à un certain point, quand les gens préfèrent profiter de leur temps libre plutôt que de travailler davantage.

Smith s'opposait ouvertement et vigoureusement à toute vision fataliste de la pauvreté et à la vision hiérarchique des classes qui l'accompagnait parfois. Pour Smith, les personnes ne sont pas seulement égales aux yeux de Dieu, mais aussi sur terre, sur le plan éthique. L'égalité prévue par « le projet libéral *d'égalité*, de liberté et de justice » est une égalité de même statut que celle proposée par la religion. Mais surtout, le droit de poursuivre son propre intérêt à sa manière s'applique également aux pauvres.

Et l'égalité de la liberté est généralement – comme dans ce cas – au service de ce suprême spectacle : « Il est juste que ceux qui nourrissent, vêtissent et logent l'ensemble du peuple, gardent une part du produit de leur propre travail afin qu'ils soient eux-mêmes raisonnablement bien nourris, vêtus et logés ». Après tout, « aucune société ne peut être florissante et heureuse si la plus grande partie de ses membres est pauvre et misérable ». Smith a enseigné aux aristocrates à être fiers, non pas de l'épanouissement de leur patrimoine, mais de celui de leur société. Smith a encouragé les aristocrates à adhérer au projet libéral.

Cette position débouchait sur des considérations très pratiques, par exemple, au sujet des restrictions imposées à l'époque aux guildes (semblables à nos maîtrises et jurandes) ; restrictions analogues à celles qui s'appliquent aujourd'hui aux professions réglementées. Voici quelques extraits de *La richesse des nations* à ce sujet :

> « La propriété que tout homme a sur le fruit de son travail, de même qu'elle est le fondement originel de toute autre propriété, est la plus sacrée et la plus inviolable. Le patrimoine d'un pauvre réside dans la force et la dextérité de ses mains ; et l'empêcher d'employer cette force et cette dextérité de la manière qu'il juge appropriée sans porter préjudice à son voisin est une violation flagrante de cette propriété la plus sacrée. »

Pour Smith, le désir de protéger les consommateurs n'est qu'un mauvais prétexte à ces restrictions :

> « La décision de juger si une personne est apte à être employée peut assurément être confiée au bon vouloir des employeurs (ou des clients) dont l'intérêt est concerné au premier chef. L'anxiété du législateur, qui craint que les employeurs n'emploient une personne inappropriée, est évidemment aussi impertinente qu'oppressive. »

Smith s'est rarement exprimé au sujet de ses opinions politiques, mais lorsqu'il l'a fait, c'était pour s'opposer à des atteintes à la liberté. Tel fut le cas, par exemple, lorsqu'il s'opposa aux restrictions à l'installation dans une ville ou une paroisse. Ces restrictions avaient pour but d'empêcher les pauvres de venir s'installer pour profiter de l'aide locale prévue pour les démunis. Voici ce que Smith écrit à leur sujet :

> « Le fait d'expulser un homme qui n'a commis aucun délit du lieu où il choisit de résider est une violation évidente de la liberté naturelle et de la justice. (...) Il n'y a guère de pauvre en Angleterre âgé de quarante ans qui ne se soit senti, à un moment ou à un autre de sa vie, cruellement opprimé par cette loi mal conçue. »

Aujourd'hui, sur le marché du travail, les gouvernements portent atteinte à la liberté de mille façons, prétendument dans l'intérêt des travailleurs, en particulier de ceux qui gagnent de faibles salaires. Qu'en

pense Smith ? N'y a-t-il aucune question relative au marché du travail pour laquelle il ferait une exception au principe de liberté ?

En cherchant on ne trouve qu'un seul commentaire sur une question relative au marché du travail qui pourrait être considéré comme une exception. Dans *La richesse des nations*, Smith fait en effet référence à une loi – sans mentionner de laquelle il s'agit – « qui oblige les maîtres de plusieurs métiers à payer leurs ouvriers en argent et non en marchandises [et qui] est tout à fait juste et équitable ». Il ajoute : « Elle n'impose aucune contrainte réelle aux maîtres. Elle les oblige seulement à payer en argent la valeur qu'ils prétendaient payer en marchandises, mais qu'ils ne payaient pas toujours réellement ». La loi à laquelle Smith fait allusion semble a priori renforcer les contrats plutôt que de restreindre la liberté. En outre, si la loi restreignait les contrats de paiement en nature, dans l'éventualité où de tels contrats seraient néanmoins conclus *et respectés*, quelqu'un s'en plaindrait-il ? Ce que je veux dire, c'est que *la seule* exception possible que Smith fait à la liberté sur les questions relatives au marché du travail semble insignifiante.

La redistribution (la Poor Law et l'impôt progressif)

Bien que Smith se soit opposé aux restrictions sur le choix de son lieu de résidence, qui résultaient de l'administration et du financement de l'aide locale aux pauvres dans le cadre de ce que l'on appelait la loi sur les pauvres – Poor Law –, il ne s'est jamais prononcé directement sur cette loi. Ce silence est curieux, compte tenu de l'intérêt frappant que Smith porte à la condition des pauvres et de l'exhaustivité de *La richesse des nations*. Comment faut-il interpréter ce silence ?

Certains chercheurs font de Smith une figure de proue de la gauche sur le plan politique. Pour pouvoir le placer à gauche sur l'échiquier politique, ils doivent naturellement prétendre que Smith était favorable – ou le serait aujourd'hui – à une fiscalité progressive et à une redistribution orchestrée par un État-providence, en faveur des plus démunis. Ces chercheurs relèvent parfois le silence de Smith sur la loi

sur les pauvres et suggèrent que, *vu qu'il ne s'est jamais vraiment opposé à la loi, il ne pouvait être contre*.

Plusieurs points viennent cependant étayer l'hypothèse contraire, à savoir qu'il n'était pas en faveur de cette loi, puisqu'il ne l'a pas approuvée.

Tout d'abord, puisque Smith indique clairement que les restrictions au choix de son lieu de résidence découlent de la loi sur les pauvres, la condamnation de ces restrictions semble valoir également pour la source dont elles émanent. Smith ne dit jamais comment les communes doivent faire face au problème que représente le fait d'attirer des personnes à la recherche d'une aide. Il est naturel que le lecteur se demande s'il faut traiter le problème à la racine. Smith, après tout, était un économiste, et un économiste pourrait penser que l'un des moyens après tout de réduire la pauvreté est de cesser de payer les gens pour qu'ils soient pauvres.

Plus important encore, Smith annonce dans *La richesse des nations* qu'il va, dans le livre 5, « montrer (...) quelles sont les dépenses nécessaires du souverain ou de la communauté ». Il dit cela au tout début du livre et le répète à la fin du livre 4 lorsqu'il décrit ce qui attend le lecteur dans la suite. Or, la liste des dépenses jugées nécessaires par Smith pour le souverain ou la communauté ne fait pas mention de l'aide aux pauvres. Elle est absente. Ne devrions-nous pas en conclure que le secours aux pauvres n'est pas une dépense nécessaire du souverain ou de la communauté ?

Quant à la progressivité de l'impôt, les partisans de gauche qui considèrent Smith l'un des leurs ont souvent prétendu que Smith la soutenait. Ils citent généralement deux passages, l'un suggérant que les *Turnpike trusts* – qui sont des organismes indépendants publics chargés de collecter des commissions sur le trafic routier pour améliorer les routes – devraient imposer des péages plus élevés sur les voitures de luxe, et l'autre reconnaissant que la taxe sur les loyers d'habitation (comme l'impôt foncier), bien qu'attrayante à d'autres égards, affecte de manière disproportionnée les riches.

Smith commence sa longue analyse de la fiscalité en exposant quatre maximes centrales en la matière qui sont à ses yeux des principes « évidents de justice et d'utilité ». La première est la proportionnalité, c'est-à-dire que la charge fiscale globale des sujets doit être « proportionnelle aux revenus dont ils bénéficient ». L'impôt sur le revenu n'existait pas à l'époque de Smith, et il n'en propose pas. Mais il affirme que l'incidence des impôts, quelle que soit la manière dont ils sont appliqués, doit être proportionnelle aux revenus. En d'autres termes, Smith pensait à une répartition uniforme ou proportionnelle de la charge fiscale, et non à une répartition progressive.

En partant de la proportionnalité comme principe, nous comprenons qu'en ce qui concerne la taxe sur les loyers d'habitation, Smith note que la charge disproportionnée qu'elle fait peser sur les riches n'est pas une qualité, mais plutôt un problème. Smith affirme qu'*en dépit* de ce point faible, cette taxe sur les loyers reste utile : « Il n'est pas trop déraisonnable que les riches contribuent aux dépenses publiques, non seulement en proportion de leurs revenus, mais également au-delà de cette proportion ». Smith ne se réjouit pas de cette disproportion, mais il peut s'en accommoder, en fin de compte[2].

Smith sur le rôle de l'État dans l'éducation

En discutant des « dépenses nécessaires » du souverain ou de la collectivité, Smith s'interroge longuement sur le rôle éventuel de l'État dans « les institutions destinées à l'éducation de la jeunesse ». L'analyse de Smith sur ce sujet a fait l'objet de nombreuses interprétations et controverses.

Ma lecture du texte de Smith sur le sujet dans *La richesse des nations* donne le résultat suivant : pendant les trois premiers quarts de son texte, Smith développe une série de points et d'éléments historiques qui

[2] On trouvera une excellente critique de la tentative de récupération de Smith par la gauche dans David Friedman, « Adam Smith Wasn't a Progessive, » *Reason Magazine*, juillet 2023 : https://reason.com/2023/06/04/adam-smith-wasnt-a-progressive/

plaident *contre* l'intervention de l'État dans le domaine de l'éducation. Ensuite, Smith pose des questions inspirées par les 24 pages qui précèdent :

> « La collectivité doit-elle donc se désintéresser de l'éducation de ses citoyens ? Ou dans le cas contraire, si elle doit s'y intéresser, quelles sont les différentes étapes de l'éducation dont elle doit s'occuper dans les différentes catégories de la population ? Et de quelle manière doit-elle s'en occuper ? »

Smith justifie ces questions en remarquant qu'une personne qui ne connaît que la routine d'un travail d'usine répétitif « devient aussi stupide et ignorant qu'il est possible à un humain de le devenir » et en soulignant les risques sociaux qui découlent de cette stupidité et de cette ignorance. Smith examine ensuite comment une politique publique pourrait atténuer cette tendance à la stupidité, soit en stimulant la demande d'éducation, soit en subventionnant l'accès à l'éducation. Il envisage un certain nombre de pistes. Il réfléchit à un ensemble d'options (un ensemble qui, soit dit en passant, *ne comprend pas l'obligation d'aller à l'école*). Ce qu'il ne fait pas, c'est de formuler une recommandation définitive. Alors, certes, le fait que Smith envisage certaines interventions étatiques et un financement partiel de l'école sans rejeter définitivement ces options ne doit pas être négligé. Pour autant, c'est hâtivement que de nombreux chercheurs en ont conclu que Smith était en faveur d'une intervention. S'il fallait résumer la pensée de Smith sur ce sujet, il faudrait dire qu'elle est *ambiguë*.

Les derniers mots de Smith sur la question du financement des écoles pour les jeunes se situent dans la conclusion du chapitre dans lequel se trouve le texte en question. Ces derniers mots reviennent sur les dérives présentées dans les premiers trois quarts du passage, et qui plaide contre l'implication du gouvernement :

> « Cette dépense (pour la scolarisation des jeunes), cependant, pourrait peut-être avec la même convenance, et même avec un certain avantage, être couverte entièrement par ceux qui reçoivent le bénéfice immédiat de cette éducation et de cette instruction, ou par la contribution volontaire de ceux qui pensent en profiter indirectement. »

Smith suggère ici qu'il pourrait être avantageux de laisser le financement de l'éducation entièrement à la participation volontaire des familles des jeunes éduqués, mais aussi de concitoyens généreux qui pourraient s'engager à contribuer à l'une ou l'autre des écoles privées à but non lucratif qui existaient de son temps.

Dans la partie critique de son texte sur la scolarisation, Smith décrit à quel point les institutions éducatives peuvent mal tourner. Si Smith voyait les systèmes scolaires d'aujourd'hui et leurs résultats pour les enfants des familles à faibles revenus, sans doute soutiendrait-il une réforme allant dans le sens de la déréglementation et de la liberté de choix de l'école.

La pauvreté et le bonheur de tous

En conclusion, le point de vue de Smith sur la pauvreté s'inscrit parfaitement dans sa conception du bien commun. Il se préoccupe de l'ensemble – l'ensemble de la communauté, du pays, de l'humanité – et plus particulièrement du caractère moral des personnes, de la culture et du corps politique. Pour lui, la pauvreté n'est pas un problème particulier nécessitant des programmes ou des actions spécifiques. Au-delà de l'essentiel matériel, assuré au mieux par la dynamique ascendante du modèle libéral, le bien-être est avant tout une question de condition morale, et non de condition matérielle. Si les autorités se préoccupent d'améliorer la condition morale des gouvernés, qu'elles se souviennent que la condition morale croît avec la responsabilité morale. En résumé, pour Smith, richesse, pauvreté, c'est d'abord et avant tout l'affaire de chacun.

Les monnaies privées sont-elles une solution au retour de l'inflation ?

par
François Facchini

François Facchini est Professeur Agrégé des Universités en Sciences Économiques. Il est en poste à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et responsable du Programme Politiques Publiques du Centre d'Économie de la Sorbonne (CES). Il a récemment publié *Les dépenses publiques en France*, De Boeck Supérieur (2021).

La hausse du niveau général des prix a plutôt été stable et faible durant les 30 dernières années. Le taux d'inflation français était de 1,7% en l'an 2000 et en 2020. Depuis l'été 2021, l'inflation est de retour avec un taux de 6,8% en juillet 2022 dans la zone euro, un taux équivalent à ceux qui avaient cours au début des années 1980 (voir la Figure 1 plus bas).

La XVIIème Conférence Haberler de Vaduz portait sur ce sujet[1]. Elle a abordé la politique monétaire des banques centrales, l'inflation et ses causes et les crypto-monnaies comme solution à l'inflation. Un premier compte rendu des débats est paru dans la *Lettre des libertés* de l'IREF[2]. Ce nouvel article se propose d'approfondir la réflexion sur les causes de ce retour de l'inflation et l'opportunité pour les crypto-monnaies de devenir le principal instrument de couverture contre le risque d'inflation. Il fait dans une première section un rapide tour d'horizon des explications de ce retour de l'inflation et explique pourquoi, dans une deuxième section, les crypto-monnaies sont désormais bien installées dans le monde des possibles monétaires. Ce qui signifie que malgré les incertitudes réglementaires, ces monnaies privées répondent bien à une demande, à un besoin des investisseurs, des épargnants, et des agents économiques en général.

Les causes de l'inflation

Les causes de l'inflation sont réelles et monétaires, mais elles sont aussi statistiques. Lorsque l'on parle d'inflation on utilise l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). Cet indice ne mesure probablement pas correctement le phénomène. Il existe même de bonnes raisons de croire que le mode de calcul de l'IPCH sous-estime le

---

[1] Je souhaite remercier Karl-Friedrich Israel pour sa relecture et ses remarques sur ces réflexions.

[2] « L'IREF à la 17° Conférence Internationale Gottfried von Haberler », 23 mai 2023 https://bit.ly/3GR2fAr (consulté le 21/06/2023).

phénomène. L'économiste Karl-Friedrich Israel (Israel 2023a[3], 2023b[4] et 2023c[5]) développe deux arguments en faveur de cette position. L'IPCH sous-estime l'inflation parce qu'il ne pondère pas correctement certaines dépenses (i) et impute trop volontiers la hausse des prix à une amélioration de la qualité des biens (ii).

i. L'IPCH se compose de 12 sous-indices qui sont supposés être pondérés en fonction de leur part dans les dépenses totales des ménages (Israel 2023a). Si le logement, l'eau, l'électricité, le gaz et d'autres combustibles représentent 15% des dépenses, les statisticiens attribuent à ce groupe de dépenses un coefficient de pondération de 15%. En 2023 les statistiques ont décidé d'appliquer un coefficient de pondération de 16,4% (coefficient pour la France) alors que la part de ses dépenses notamment dans les zones urbaines et en Ile de France doit représenter plus de 33% des dépenses totales des ménages. La conséquence est une très forte différence entre l'inflation perçue par les ménages et l'inflation mesurée par le gouvernement et ses administrations.

ii. L'IPCH tient aussi compte de manière assez arbitraire de l'amélioration de la qualité des biens. Si un ordinateur est plus puissant, je suis prêt à le payer plus cher. Si je le paie 20% de plus est-ce que c'est uniquement parce qu'il est plus puissant ou est-ce pour d'autres raisons. Le statisticien peut estimer que sur les 20% d'augmentation 100% s'explique par l'amélioration de la qualité. La hausse du prix de l'ordinateur n'est plus comptabilisée dans le calcul de l'IPCH ; de l'inflation. Même si le statisticien obtient un

---

[3] Israel, K.F., 2023a. « Le jeu des statistiques officielles de l'inflation : l'exemple édifiant de l'Allemagne », *Contrepoints*, Lien : https://bit.ly/3TzRU3z (consulté le 15/09/2023). Article issu de Israel, K-F. and G. Schnabl 2023. "Alternative measures of price inflation and the perception of real income in Germany," *The World Economy*, https://bit.ly/41zVQDe.

[4] Israel, K.F., 2023b. « L'inflation est-elle sous-estimée pour tenir compte de "l'effet qualité" ? », *Contrepoints*. Lien : https://bit.ly/41z6Scf (consulté le 15/09/2023).

[5] Israel, K.F., 2023c. https://bit.ly/48sqalD.

résultat correct pour tous les ajustements de qualité effectués, il est probable qu'il y ait une sous-estimation de l'inflation, car le statisticien est plus enclin à prendre en compte les améliorations que les baisses de qualité.

La conséquence est une sous-estimation probable de l'inflation mais aussi une grande incertitude sur l'indicateur qui est censé guider toute la politique monétaire (cible d'inflation). Il n'existe pas de système de pondération « objectif » pour les biens et les services de l'IPCH (Israel 2023c). L'histoire de l'inflation telle qu'elle est présentée par la Figure 1 doit donc être considérée avec précaution.

Les difficultés d'interprétation sont d'autant plus fortes que l'IPCH de l'année 2023 est marqué par un fort effet de base. Un taux de variation est toujours calculé par rapport à une année de base, généralement l'année précédente. Le niveau particulièrement bas de l'IPCH entre 2020 et 2021 est la conséquence du confinement. La pandémie survient en 2020. Le confinement des Français est mis en place par le gouvernement du 17 mars au 11 mai 2020, puis du 30 octobre au 15 décembre 2020 et enfin du 03 avril au 03 mai 2021. L'économie se retrouvant très fortement ralentie, peu de variations de prix sont enregistrées. Avec, pour des raisons non économiques, un taux d'inflation de référence quasiment nul, on a pour l'année suivante un taux d'inflation anormalement élevé.

Si on accepte les statistiques officielles et que l'on cherche à les expliquer, l'inflation a de manière générique deux causes : des causes réelles et des causes monétaires[6].

En économie de marché, la hausse des prix est la conséquence de deux effets : la hausse de la demande (à offre constante) et/ou la baisse de l'offre (à demande constante). Le confinement a comprimé la demande et l'offre. Lorsque les gouvernements libèrent leurs populations des mesures restrictives, la demande est immédiatement très forte alors que les capacités de production sont restées les mêmes

[6] Facchini, F., 2020. « Pourquoi l'inflation reste faible alors que la masse monétaire augmente ? », *Journal des Libertés*, 10 (automne), 5-23.

qu'avant le confinement, ce qui a pour effet de favoriser la hausse des prix. A la pandémie s'ajoute les conséquences sur les prix de la hausse des prix de nombreuses matières premières (gaz, huile et blé) due à l'invasion par la Russie de l'Ukraine en février 2022.

Figure 1 : Taux d'inflation et dynamique de la masse monétaire en France (1971-2022)

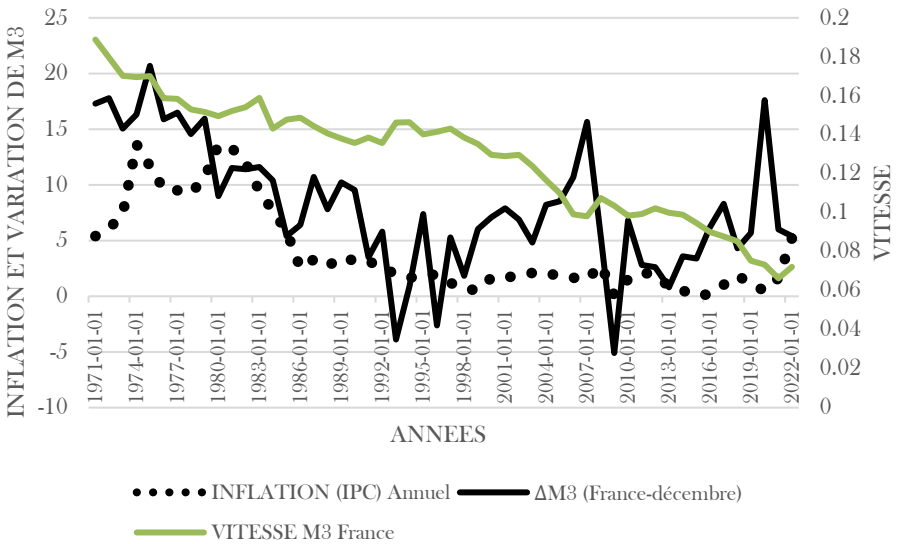

Sources : *Inflation*. Source : OCDE. OCDE, Inflation IPC, Lien : https://data.oecd.org/fr/price/inflation-ipc.htm (consulté le 05/06/2023). *Variation de M3*. Source : Banque de France, France - Contribution à M3 - Taux de croissance annuel - Fin d'année. *Vitesse de circulation de la monnaie*. $V = \frac{PIB_{nominal}}{M3}$ avec le PIB nominal INSEE, Comptes Nationaux (Base 2014), 1.101 – Le PIB et ses composantes à prix courants (en milliards d'euros) et M3 Source : Banque de France. Agrégats monétaires France, M3 (encours) code série BSI1.M.FR.N.V.M30.A.1.U2.2300.Z01., en euro en million, données mensuelles. Utilise seulement le chiffre du mois de décembre.

A ces causes réelles s'ajoutent les causes monétaires. A l'origine de la hausse des prix de l'énergie et de nombreuses matières premières il y

a l'inflation monétaire et du crédit (Colombatto et Stadelmann 2022[7], p. 116). L'inflation monétaire « crée une offre excédentaire de moyens de paiement, à la suite de quoi la monnaie perd une partie de son pouvoir d'achat ». Elle est nourrie par l'inflation du crédit. L'intervention de l'État sur le marché du crédit crée des inefficacités qui « génèrent une baisse de la production par rapport aux moyens de paiement en circulation » (Colombatto et Stadelmann, 2022). L'inflation devient la conséquence des politiques monétaires qui sont elles-mêmes la conséquence de l'application du principe du « quoi qu'il en coûte » mis en œuvre durant la crise COVID[8]. La Figure 1 montre bien un pic de croissance de la masse monétaire au sens de M3 en 2021 – 2022.

Ces liquidités favorisent une hausse du niveau général des prix, mais aussi créent les conditions de bulles spéculatives en modifiant la structure du capital et en préparant à terme des phénomènes d'ajustement entre l'offre et la demande qui créent les conditions d'une forte instabilité des marchés. Cette forte hausse de la masse monétaire n'est pas nécessairement un choix des banques centrales. Elle est la conséquence des politiques budgétaires et de la forte hausse des déficits et des ratios d'endettement public. Pour éviter le risque d'une crise des dettes souveraines, les banquiers centraux ont été obligés de maintenir des taux d'intérêt très bas. Cela a permis d'affirmer qu'avec de si bas taux il était irrationnel pour une nation de ne pas recourir à l'emprunt pour financer ses dépenses, même ses dépenses courantes. L'inflation a imposé une légère hausse des taux d'intérêt nominaux. Les taux d'intérêt réels restent, cependant, négatifs. Les conséquences sont une hausse du poste « charge d'intérêt » de la dette publique pour les États

---

[7] Colombatto, E. et D. Stadelmann 2022. « De la manipulation monétaire à l'inflation », *Journal des Libertés*, 19 (hiver), 111-132.

[8] Cette politique du quoi qu'il en coûte a été popularisée en France avec la crise COVID mais été née en juillet 2012 lorsque le Président de la BCE, Mario Draghi, avait prononcé son discours « whatever it takes ». Il avait alors modifié considérablement la doctrine en matière de dette publique de l'Union européenne. On peut lire à ce propos le document suivant : Lien https://bit.ly/4877bgO (consulté le 20/09/2023).

et la France en particulier, mais aussi un retour dans les débats des questions de finances publiques.

L'autre fait marquant de cette période est une légère hausse de la vitesse de circulation de la monnaie en 2021 (Figure 1). Ce fait exige confirmation, car la vitesse de circulation de la monnaie des premiers mois de 2023 n'a pas pu être calculée sur la base d'une série continue.

C'est dans ce contexte d'inflation que se situe l'intérêt qu'il y aurait à généraliser l'usage des crypto-monnaies. L'inflation est de retour et elle est même probablement sous-estimée par l'IPCH. Cela renforce l'intérêt de la question posée par la conférence de Vaduz de 2023.

L'inflation et les crypto-monnaies

Lors de la *Conférence Haberler*, les économistes invités ont été plutôt pessimistes *vis-à-vis* de l'idée que les crypto-monnaies pourraient constituer une alternative crédible aux monnaies d'État. Ce constat n'était pas sans surprendre au regard de l'importance des travaux sur les monnaies privées des intervenants à cette conférence. Et c'est cette surprise qui motive les développements qui suivent. Nous avons voulu sonder les chances, mais les performances aussi, des crypto-monnaies dans cet univers inflationniste.

D'un côté, plusieurs faits tendent à montrer que les crypto-monnaies s'installent durablement dans le monde des possibles monétaires des agents et pourraient à terme remplacer les monnaies d'État. D'un autre côté, les banquiers centraux semblent penser que les crypto-monnaies ne mettent aucunement en danger leur monopole[9] ; et c'est pourquoi ils ont peu fait depuis 10 ans pour contrecarrer leur développement. Le jour, en revanche, où ils estimeront que la menace est crédible, ils

[9] C'est par exemple la leçon que l'on peut tirer de la lecture de l'article de Christian Pfister dans la *Revue française d'économie*. Pfister, C. 2017. « Monnaies digitales et politique monétaire : beaucoup de bruit pour rien ? ». *Revue française d'économie*, XXXII (2), 37-63. Christian Pfister était alors Directeur général adjoint des statistiques à la Banque de France.

chercheront à les détruire, à rendre leur usage impossible ou sans intérêt. Ce jour est peut-être arrivé ainsi que nous allons le voir.

Les arguments qui plaident contre un rôle accru pour les crypto-monnaies en période d'inflation sont les suivants. Tout d'abord, si le bitcoin est un succès relatif en tant qu'actif, il reste à ce jour un échec relatif en tant que moyen d'échange ; il serait plutôt un objet de spéculation, ce qui expliquerait sa très grande volatilité. Le bitcoin est de plus, comme toutes les monnaies numériques privées, très vulnérable à la surveillance gouvernementale et aux interdictions qui pourraient limiter son usage. Enfin, l'expérience engagée par le Salvador en 2021 [10] serait plutôt un échec. Les Salvadoriens préfèreraient finalement le dollar au bitcoin.

Ces arguments peuvent néanmoins être mis en regard d'autres faits plus favorables à l'avenir de ces monnaies privées et à leur capacité à devenir la principale couverture contre les risques inflationnistes inhérents aux monnaies fiduciaires publiques. Pour commencer, les crypto-monnaies ont presque été inventées pour se protéger de l'inflation monétaire. Elles ont été pensées comme des réserves de valeur, des formes originales de couverture contre les risques inflationnistes. Le concepteur du bitcoin, Satoshi Nakamoto, cherche précisément à protéger les investisseurs contre les stratégies inflationnistes des banques centrales durant les récessions. Ajoutons à cela que les crypto-monnaies se veulent en théorie indépendantes des décisions des États et des banques centrales, dépendantes ou indépendantes. En période de récession ou d'inflation, les épargnants peuvent se tourner vers le bitcoin et les crypto-monnaies pour protéger leurs économies de la perte de valeur et du retour de l'inflation. Comme l'or, les crypto-monnaies peuvent apparaître comme des substituts aux

[10] Pour rappel, le Salvador a été le premier pays à faire du bitcoin sa monnaie légale. Cela signifie que personne ne peut s'opposer au paiement en bitcoin lorsque le client l'exige. Plusieurs raisons ont été avancées pour expliquer l'échec de cet expérience : le nombre très faible de Salvadoriens qui ont un compte bancaire, l'importance des revenus de transfert du pays et l'importance de l'économie informelle.

monnaies d'État. Comme l'or, au moins durant la phase de minage, le bitcoin est une monnaie inflationniste. Certes il existe un plafond à la quantité de bitcoin qui pourra être en circulation (21 millions de pièces), mais en attendant, jusqu'en 2140, il est possible d'en « créer » : c'est le rôle des « mineurs ». Le bitcoin est en ce sens et jusqu'en 2140 une monnaie inflationniste soumise, comme l'or, à l'activité des mineurs. Cette limite à terme devrait disparaître, non seulement car la quantité totale sur le long terme est fixe, mais aussi parce que par construction l'extraction de nouveaux bitcoins est automatiquement réduite de 50% tous les quatre ans. Le retour de l'inflation devrait donc rendre les crypto-monnaies encore plus attractives.

Les freins au développement des crypto-monnaies

Pourtant il n'est pas certain qu'il en sera ainsi, car la concurrence entre les crypto-monnaies privées et les monnaies fiduciaires d'État est déloyale. S'il est vrai que, jusqu'à présent, les crypto-monnaies ont réussi à trouver leur place et cela en dépit des menaces réglementaires de plus en plus fortes de certains gouvernements, de nombreux individus ignorent l'existence de ces monnaies et les gouvernements, par leurs règlements, ne font rien pour faciliter leur information. Tout est même fait pour limiter leur généralisation. Les banquiers ne peuvent pas vendre à leurs clients, pour des raisons de sécurité de l'épargne, des actifs en crypto-monnaies. Les États font de plus peser sur les crypto-monnaies une menace d'interdiction. Malgré cela de nombreux investisseurs institutionnels ce sont positionnés sur les marchés de crypto-actifs[11].

Plusieurs exemples peuvent illustrer cette lutte des États contre les crypto-monnaies. En Inde en janvier 2021 le gouvernement a brandi la menace d'une interdiction des crypto-monnaies[12] dans un pays où plus

[11] Un crypto-actif est un actif numérique basé sur une blockchain et un réseau informatique qui valide et effectue les transactions.

[12] Chamoux, J-P., 2021. « Interdiction du bitcoin en Inde : une ineptie », 03 Décembre 2021. *Contrepoints*.

de 10% de la population détient ce type d'actifs (Figure 3). Aujourd'hui les crypto-monnaies ne sont pas légales, mais elles ne sont pas non plus interdites et continuent de circuler. Ce qui explique la décision du gouvernement de taxer les plus-values tirées de l'usage des crypto-monnaies. Tous les profits liés à la vente de crypto-actifs sont taxés à un taux fixe de 30%. Un prélèvement à la source de 1% sur toutes les transactions en crypto-monnaie est aussi prévu[13].

En Europe, l'interdiction a aussi été évoquée lors des débats autour du règlement MiCA (*Market in Crypto Asset*). L'interdiction un temps évoquée a été écartée mais ce règlement voté par le Parlement européen le jeudi 20 avril 2023 limite les libertés individuelles en renforçant les contrôles sur les échanges, les obligations de transparence, la traçabilité et en imposant des normes environnementales plus strictes. Les entreprises vont, tout d'abord, devoir s'enregistrer pour le statut de prestataires de services sur crypto-actifs. La conséquence sera probablement moins d'offreurs et finalement une quantité de crypto-monnaie demandée plus faible. Le règlement européen s'assure ainsi que les crypto-monnaies restent marginales et ne réussissent pas à profiter de l'effet de réseau : plus une monnaie est utilisée plus faibles sont ses coûts d'usage. Cela signifie que l'usage des crypto-monnaies va baisser, comparativement à ce qu'il aurait pu être en l'absence d'un tel règlement. La concurrence entre les monnaies d'État et les monnaies privées est déloyale. Les gouvernements et leur bras monétaire, les banques centrales, peuvent à tout moment changer les règles du jeu afin de limiter le succès de leurs concurrents. Ce n'est pas la qualité intrinsèque des monnaies privées qui est en jeu.

L'entrée des investisseurs institutionnels sur le marché des crypto-monnaies est pourtant une preuve de normalisation. Elle peut, aussi, expliquer une partie de la volatilité du prix des crypto-monnaies. Des gestionnaires d'actifs de plusieurs milliards de dollars comme *BlackRock* offrent désormais à leurs clients une exposition directe aux

[13] On peut se référer à l'article d'Aurore Gayte publié sur le site *Numerama* le 21 mars 2022. Les crypto-monnaies vont être taxées en Inde, mais elles ne sont toujours pas légales. Des taxes mais pas de légalisation.

produits d'investissement en bitcoins ; la plus grande banque dépositaire au monde, Bank of New York-Mellon (qui a 43 000 milliards d'euros d'actifs sous son contrôle), prend désormais en charge la mise sur le marché des crypto-monnaies. Dans le même temps, les régulateurs tentent de soutenir, développer et comprendre un écosystème *block chain* qui permet des paiements plus rapides et moins chers, de nouveaux modèles de prêt, de nouveaux droits de propriété numérique basés sur Internet par le biais de NFT (*non-fungible token* ou jeton non fongible).

L'envers de ce succès institutionnel est le risque de faillite des intermédiaires et une plus forte volatilité. Le risque de faillite des intermédiaires a un précédent avec la faillite en 2022 de FTX. Événement qui a été beaucoup plus médiatisé que la hausse du prix du bitcoin des derniers mois. FTX était, en termes de part de marché, l'une des plus grandes bourses de crypto-monnaies au monde. Ce que montre cependant cette faillite c'est la grande solidité des crypto-monnaies qui n'ont pas été impactées outre mesure et l'incapacité des autorités monétaires et bancaires qui réglementent pourtant très largement ce secteur à prévenir de telles événements (Chamoux 2023[14]).

La plus grande volatilité est la conséquence de l'intégration des crypto-monnaies dans le système monétaire mondial qui reste hiérarchisé autour de ses banques centrales. Lorsque la Réserve Fédérale américaine ou la Banque centrale européenne augmentent les taux d'intérêt, elles limitent l'offre de monnaie. Il y a moins de liquidités pour l'achat d'actifs et de crypto-monnaies en particulier. La conséquence est une baisse de leur valeur. L'inverse est vrai. Durant la crise COVID les liquidités étaient très importantes et les investisseurs ont acheté des crypto-monnaies de telle sorte que la valeur du bitcoin a augmenté de 250%. La crypto-monnaie fût une valeur refuge durant la crise COVID. A la sortie de la crise, il y a eu un effet de balancier et le cours du bitcoin a fortement baissé. Moins de liquidités, des menaces

[14] Chamoux, J-P. 2023. « Chute de la maison Bankman : que penser de l'affaire FTX ? », *Journal des Libertés*, 20 (printemps), 83-102. https://bit.ly/48sBcHz

plus ciblées émises par les États ont fait que de nombreux investisseurs institutionnels se sont retirés du marché des crypto-monnaies engendrant une forte baisse de son prix. A ces effets s'ajoutent l'évolution du cours des monnaies fiduciaires d'État. Si les banques centrales défendent la valeur de leurs monnaies, elles limitent la transformation d'une partie de l'épargne en crypto-monnaies. Le privilège exceptionnel des États-Unis est d'avoir fait du dollar la monnaie internationale. Les équilibres internationaux restent favorables au dollar américain qui dans cette période de crise a vu sa valeur fortement augmenter par rapport aux autres monnaies d'État et à l'euro en particulier.

Les crypto-monnaies s'institutionnalisent, se développent dans le corps social et, dernier point, voient leur prix repartir à la hausse après l'effondrement de 2022 (Figure 2). Le retour à la hausse du prix du bitcoin et la tendance haussière de ce dernier sur la période 2011 – 2023 sont favorables à l'idée que ces monnaies sont désormais durablement installées dans le monde des possibles monétaires des agents et remplissent bien leur fonction de couverture contre les risques inflationnistes.

La demande de bitcoin a bien fortement augmenté avec le retour de l'inflation mondiale (Figure 2). Certes la volatilité demeure importante, mais elle faiblit et, plus important, la tendance de la valorisation du bitcoin est clairement à la hausse. Le bitcoin devrait s'installer durablement, et cela quelles que soient les décisions des gouvernements et des banquiers centraux. Ce que confirme la hausse du pourcentage d'utilisateurs de crypto-monnaies. En 2016 le nombre d'utilisateurs de crypto-monnaies était estimé à 5 millions dans le monde. En 2022 il serait passé à 425 millions[15]. Cela signifie que malgré toutes les barrières institutionnelles que montent les États contre ce type de monnaies privées, la tendance est bien à la hausse ; hausse des prix par hausse de la demande et du nombre des détenteurs.

---

[15] Données disponibles sur le site Crypto.com. *Total number of global crypto owners* (in millions).

Figure 2 : Inflation mondiale et prix du bitcoin en dollars américains (2011-2023)

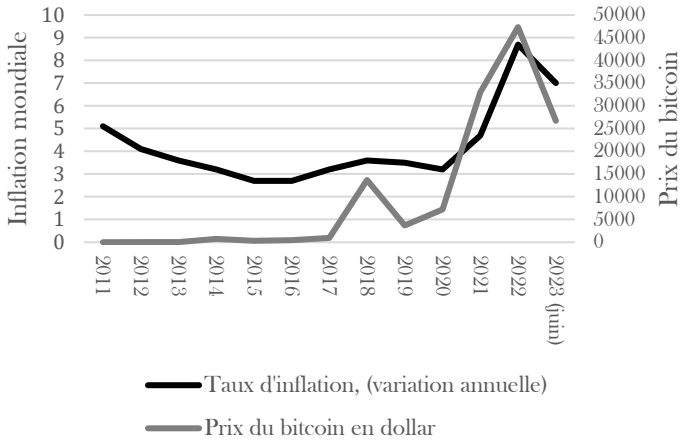

Sources. Inflation : FMI. Lien : https://bit.ly/3RSJRxG (consulté le 19/06/2023), pour l'année 2023 prend la prévision proposée par le FMI. Prix du bitcoin : Investing.com. Lien : https://bit.ly/3tjl9gt (consulté le 19/06/2023).

Cette hausse du nombre des utilisateurs n'est pas, de plus, réservée aux pays riches. Elle touche les pays quel que soit leur niveau de développement. Le pays où le pourcentage de la population qui détient des crypto-monnaies est le plus élevé est un pays intermédiaire à bas revenu, le Vietnam[16] (Figure 3). Elle est en revanche réservée à des individus bien éduqués et à hauts revenus.

[16] D'après les sites en ligne spécialisés, les Vietnamiens détiennent des crypto-monnaies pour éviter les coûts des transferts de fonds entre pays que facturent les banques traditionnelles. Le gouvernement communiste du Vietnam n'est pas, de plus, hostile aux crypto-monnaies. Il a même légalisé les crypto-monnaies. A ces raisons institutionnelles s'ajoutent la tradition plutôt inflationniste du pays et la très forte instabilité économique sur la période 1946 –1975. Le rapide développement des industries du numérique est aussi à prendre en compte : de nombreuses entreprises utilisent la *blockchain* comme base de leur activité ce qui rend une partie de la population très réceptive à l'usage des crypto-monnaies.

Figure 3 : Revenu National Brut par habitant et pourcentage de détenteurs de crypto-monnaies par pays en 2021

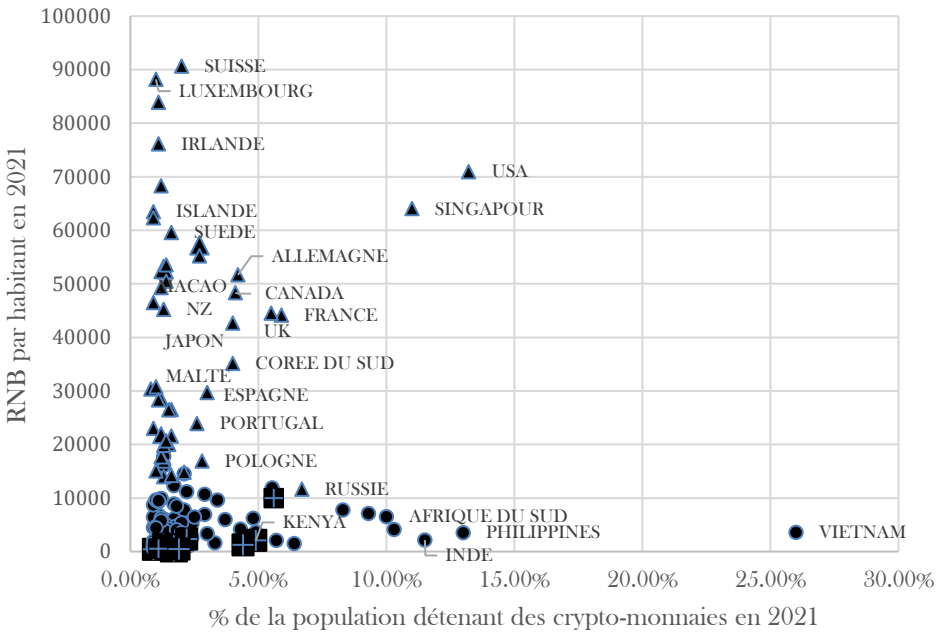

Source : RNB par habitant, Banque mondiale. Lien : https://bit.ly/3TDwAdt (consulté le 20/06/2023) et *Cryptocurrency ownership data.*

Le profil socioéconomique des détenteurs de crypto-monnaie reste mal connu. Une étude pour les États-Unis permet de dire qu'il s'agit plutôt d'un homme, marié, âgé de 35 ans, gagnant bien sa vie et maitrisant parfaitement les outils numériques (Auer et Tercero 2021[17]).

[17] Auer, R. et D. Tercero-Lucas, 2021. "Distrust or speculation? The socioeconomic drivers of U.S. cryptocurrency investments," n°951, Bis Working Papers, de la Bank for International Settlements. Le premier résultat de l'étude est que 70% des sujets interrogés connaissent le bitcoin, 30% ont entendu parler du bitcoin cash (BCH) et 10% savent ce qu'est l'Ethereum. Il ne suffit pas cependant de connaître pour être intéressé. 1% de la population américaine détient du bitcoin. L'Ethereum est possédé par 0,6 % des Américains en 2019. Le Litecoin arrive en 3ème position (0,5% de la population) tandis que XRP,

Les paramètres suivants sont donc probablement à prendre en compte pour comprendre qui détient des crypto-monnaies :

i. On retrouve l'aversion au risque des femmes (Jianakoplos et Bernasek 1998[18], Brookes et Facchini 2020[19]).

ii. L'âge et la maitrise des outils numériques sont probablement liés. La possession de crypto-monnaie apparaît en effet très fortement corrélée au degré de numérisation des investisseurs. Plus l'individu paie directement sur le web plus il achète de crypto-monnaies. Les crypto-monnaies sont moins attractives pour les personnes âgées, l'âge moyen de l'acheteur de crypto-monnaie est de 35 ans (40 ans en 2018).

iii. A ces deux premières caractéristiques s'ajoute le niveau de revenu. La détention de crypto-monnaie est comme un signe extérieur de richesse.

L'âge des détenteurs de crypto-monnaies est une information importante pour l'avenir, car ce type de monnaie n'est pas traditionnel et les générations qui ont grandi avec l'informatique seront plus réceptives à ce type de solutions monétaires. On peut percevoir alors une sorte de paradoxe : ce sont les riches qui possèdent des crypto-monnaies, mais au niveau macroéconomique il n'existe aucun lien entre le pourcentage de population qui détient des crypto-monnaies et le niveau de développement (Figure 3). Ce serait donc le capital humain qui jouerait le rôle premier.

Bitcoin Cash et Stellar avaient attiré les investissements de 0,3% de la population. EOS ferme la marche avec 0,1%.

[18] Jianakoplos, N. A. and Bernasek, A. 1998. "Are Women More Risk Averse?" *Economic Inquiry*, 36(4), 620–630.

[19] Brookes, K. et Facchini, F. 2022. « Confiance et épargne : un bilan de la littérature », *Revue d'Économie Politique*, 132 (1), 15-48.

Conclusion

Il est probable au regard de la dynamique des agrégats monétaires et de la faible vitesse de circulation de la monnaie que l'inflation telle qu'elle est mesurée par les statisticiens officiels ne dure pas. Il est aussi vraisemblable que les conférenciers de Vaduz aient été trop pessimistes. Les crypto-monnaies au niveau des transactions individuelles ne sont pas (encore ?) la solution, mais elles sont une solution à l'inflation et plus généralement aux défaillances des monnaies d'État. Leurs valeurs sont volatiles, certes, mais plutôt sur une tendance haussière. Les investisseurs apparaissent finalement plus optimistes que les experts (observateurs). Ils restent confiants dans l'avenir des crypto-monnaies et du bitcoin en particulier, malgré la crise COVID, la volatilité des prix, la faillite de FTX et les nouvelles limites mises aux libertés économiques. Reste à évaluer l'effet du succès de ces monnaies sur l'attitude des banquiers centraux et leur possible durcissement vis-à-vis de ces dernières.

Une politique d'austérité ne nuit pas aux chances d'être réélu

par
François Facchini

François Facchini est Professeur Agrégé des Universités en Sciences Économiques. Il est en poste à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et responsable du Programme Politiques Publiques du Centre d'Économie de la Sorbonne (CES). Il a récemment publié *Les dépenses publiques en France*, De Boeck Supérieur (2021).

Dans l'imaginaire collectif des élites politiques, les électeurs punissent les gouvernements qui mettent en œuvre des politiques d'austérité (Alesina *et al.* 2021[1]). Les études empiriques qui se penchent sur cette croyance ne constatent pas, cependant, que les gouvernements ayany choisi l'austérité perdent les élections (Brender et Drazen 2008[2], Alesina *et al.* 2021).

L'austérité consiste à réduire les déficits publics en baissant les dépenses publiques ou en augmentant les impôts. Elle est souvent justifiée par l'insoutenabilité de la dette publique.

La dette est soutenable lorsque l'emprunteur est en mesure de rembourser sa dette sans mettre en péril sa situation financière de long terme. Plusieurs critères définissent une dette soutenable : la capacité de remboursement, la durée du remboursement, le coût de la dette rapporté au revenu de l'emprunteur, et la stabilité de ses revenus.

1) La capacité de remboursement de l'emprunteur dépend de ses dépenses contraintes et du montant de ses revenus. Pour l'État les dépenses sont contraintes par les attentes de sa clientèle politique, c'est-à-dire, des électeurs organisés en groupe de pression. Les recettes sont fiscales et non fiscales. L'inflation est favorable au montant des recettes, l'impôt étant assis sur les prix des biens et des services. La capacité fiscale d'un État détermine sa capacité de remboursement et la soutenabilité de sa dette.

2) La durée de remboursement est aussi une donnée importante. La dette doit être structurée de manière à permettre un remboursement échelonné sur une période réaliste. Une dette à court terme excessive peut-être difficile à rembourser, tandis qu'une dette à long terme peut-être plus gérable si les flux de trésorerie sont insuffisants.

---

[1] Alesina, A., G. Ciminelli, D. Furceri, and G. Saponaro 2021, "Austerity and Election," IMF Working Paper, WP/21/121.

[2] Brender, A. and A. Drazen 2008. "How do budget deficits and economic growth affect reelection prospects? Evidence from a large panel of countries," *American Economic Review*, 98 (5), 2203-2220.

3) Le coût de la dette est le montant du capital à rembourser, le paiement des intérêts et les frais de gestion. La variable la plus discutée est le coût des intérêts. Il s'agit d'éviter que cette charge augmente plus vite que les revenus, c'est-à-dire, dans le cas des États, plus vite que les recettes fiscales qui sont elles-mêmes liées à la dynamique de la base fiscale. Le ratio dette publique sur PIB est l'équivalent au niveau de l'État du ratio d'endettement d'un ménage.

4) La stabilité est le dernier critère. Un acteur économique qui a des revenus certains, un contrat à durée indéterminé ou un fonctionnaire, a une capacité d'endettement supérieure à celle d'un acteur économique qui a un horizon incertain. La capacité fiscale de l'État est à nouveau une caractéristique importante de la soutenabilité d'une dette publique. Si le fisc est puissant et bien organisé, l'État peut rassurer l'emprunteur qu'il pourra rembourser sa dette. Cela signifie, toutefois, que l'instabilité économique, des taux de croissance négatifs, des guerres ou des crises sanitaires peuvent provoquer des difficultés pour les gouvernements. Elles rendent leurs sources de financement incertaines.

Ces quatre critères indiquent que la soutenabilité d'une dette dépend du contexte politique (capacité à baisser les dépenses si nécessaire ou à augmenter l'impôt), du contexte économique (récession) et de facteurs géopolitiques.

Affirmer que les politiques de réduction des dépenses publiques ou de hausse des impôts sont insoutenables politiquement revient finalement à dire que l'une des conditions de la soutenabilité de la dette n'est pas remplie. Une dette publique est soutenable si la capacité de remboursement de l'emprunteur est grande. L'État a une forte capacité de remboursement s'il peut à tout moment décider de réduire les dépenses ou d'augmenter l'impôt sans mettre en péril ses chances de réélection. A l'opposé, la dette publique devient insoutenable lorsque le gouvernement, pour des raisons électorales, refuse de réduire les dépenses ou d'augmenter les impôts, estimant que de telles décisions mettraient en péril ses chances de réélection et ouvriraient la voie à une opposition qui, elle, aurait à cœur de mettre en œuvre une politique qu'il juge contraire à l'intérêt général. La dette publique augmente alors

d'autant plus fortement que la vie politique est polarisée et que le gouvernement craint l'arrivée au pouvoir de l'opposition.

Ce calcul politique repose, toutefois, sur une croyance : l'austérité réduit les chances d'un succès électoral pour le gouvernement et augmente le risque de voir l'opposition accéder au pouvoir. C'est cette croyance qu'Alesina *et al.* (2021) cherchent à confronter aux faits. Leur travail montre qu'il n'est pas correct d'associer austérité et défaite électorale. Ils rappellent en introduction le résultat de Brender et Drazen (2008) : les gouvernements qui réduisent leurs déficits ne sont pas sanctionnés par l'électorat, ils sont même plutôt récompensés. La récompense n'est pas élevée, mais il ne s'agit pas d'une sanction.

Alesina *et al.* (2021) complètent ces travaux en introduisant une mesure de l'austérité, et en distinguant l'austérité par la baisse des dépenses de l'austérité par la hausse des impôts. Ils distinguent également l'austérité conduite par des gouvernements de droite de l'austérité conduite par des gouvernements de gauche (Tableau 1).

Tableau 1. L'effet différencié des politiques d'austérité selon l'idéologie du gouvernement et le type d'austérité

Type d'Austérité / Idéologie du gouvernement	Baisse des dépenses publiques	Hausse des impôts
Droite	Effet positif sur la probabilité de réélection	Effet négatif très fort sur la probabilité de réélection
Gauche	Effet négatif très fort	Effet négatif modéré

La mesure de l'austérité pose deux questions. Est-ce que la baisse des déficits est la conséquence des choix budgétaires du gouvernement ? Est-ce qu'elle est seulement l'effet des fluctuations économiques ? Il n'est

pas suffisant de prendre le ratio déficit public/PIB pour mesurer le degré d'austérité d'une politique économique. Le déficit budgétaire est, dit-on, partiellement exogène à l'état de l'économie. Il peut baisser avant les élections seulement parce que le taux de croissance mondial est fort. L'inverse est également vrai : un gouvernement peut engager une politique d'austérité et ne pas réussir à réduire ses déficits si les taux de croissance sont faibles ou négatifs. Pour éviter cette difficulté, Alesina *et al.* (2021) construisent une variable originale qui tient compte d'un certain nombre d'informations capables d'identifier l'existence d'un plan d'austérité.

Sur la base de cet indicateur original des politiques d'austérité, Alesina *et al.* (2021) proposent trois résultats que tous les partis politiques français pourraient méditer, et les partis de droite en particulier.

1) L'austérité par l'impôt est politiquement insoutenable. Elle augmente la probabilité de perdre les élections pour les partis et les gouvernements qui la choisissent.

2) L'austérité par la baisse des dépenses publiques accroît les chances de réélection d'un gouvernement de droite. Pour les partis de gauche et leurs gouvernements, le résultat est inversé (Tableau 1). Les électeurs de gauche sanctionnent les gouvernements de gauche qui pratiquent l'austérité. Ils les sanctionnent d'autant plus qu'ils ont choisi de rembourser la dette par la baisse des dépenses publiques. La gauche n'est pas dans une position qui lui permet de rembourser la dette publique. En conséquence, elle ne réunit pas les conditions de soutenabilité politique. C'est la raison pour laquelle il faut s'attendre à une forte augmentation des niveaux d'endettement lorsqu'un pays est géré durablement par les partis de gauche.

3) Les gouvernements qui ont les plus fortes majorités[3] sont les moins sanctionnés par leurs électeurs quand ils engagent des politiques d'austérité construites sur des baisses d'impôt.

Les gains électoraux[4] d'une politique d'austérité par la baisse des dépenses publiques sont, en moyenne, importants pour les partis de droite.

L'austérité par la baisse des dépenses publiques ne se termine donc pas inéluctablement « dans le sang et les larmes » contrairement à ce que répètent à l'envi les médias de gauche. C'est une fabuleuse opportunité pour les citoyens, car les conséquences d'une telle politique seront très probablement une croissance économique plus forte, un plus grand choix en matière de consommation et un désendettement qui est tout à la fois moral et efficace.

---

[3] Les gouvernements forts ne craignent pas de perdre les élections malgré l'austérité. C'est l'inverse pour les gouvernements faibles. Ces derniers craignent le coût électoral des mesures d'austérité, fussent-elles minimes.

[4] La mesure est la part des voix du parti de gouvernement ou de son leader entre deux élections.

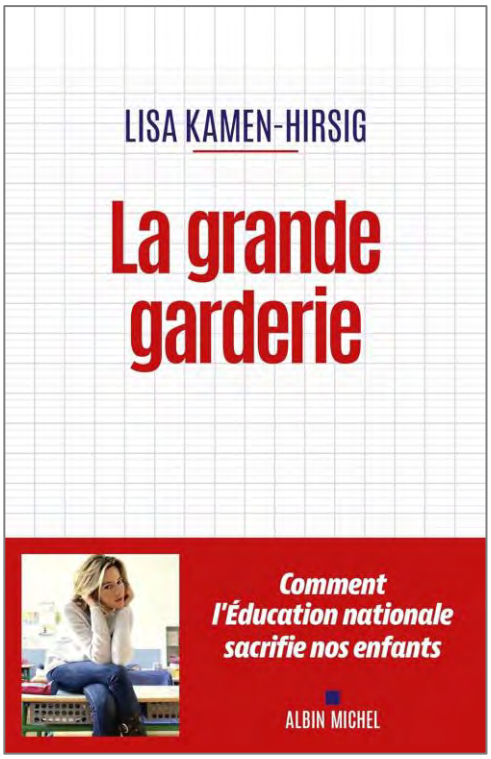

La grande garderie

de Lisa Kamen-Hirsig

Une grande œuvre pour réformer l'école

une analyse de Jacques Garello

Jacques Garello est professeur émérite de l'Université Aix-Marseille. Président de l'ALEPS de 1978 à 2015, il publie depuis 1981 *La Nouvelle Lettre* https://nouvelle-lettre.com/. Il a été l'un des créateurs du groupe des Nouveaux Économistes (1977) et a organisé de nombreuses Université d'Été de la Nouvelle Économie à Aix-en-Provence.

Priorité à l'école : il y a urgence à agir pour arrêter la dérive de notre pays et amorcer un renouveau salutaire. Encore faut-il poser le bon diagnostic, celui qui est fidèle et convaincant, et proposer les bonnes réformes, réalistes et efficaces. Le livre de Lisa Kamel-Hirsig est à ma connaissance ce qui répond le mieux à l'attente de plus des trois quarts des Français[1].

Je ne peux vous proposer d'en faire un résumé ; ce serait d'ailleurs vous priver de la lecture d'un ouvrage à l'écriture à la fois élégante et amusante, alliant l'ironie, la poésie, la précision et la révélation. Vous ne manquerez pas de piquer des expressions et des slogans pour harponner vos proches. Ce livre est un chef d'œuvre pédagogique.

Personnellement j'ai trouvé trois qualités majeures à la démonstration de Lisa Kamen-Hirsig :

- la précision avec laquelle elle présente l'école actuelle, devenue une « grande garderie » : le mal est plus étendu et plus profond qu'on le croit ;
- la lucidité des réformes à introduire : toutes inspirées par la fin du monopole de l'Éducation nationale, la liberté de choix des parents, l'esprit d'entreprise, la concurrence ;
- la fidélité à la grande famille des « libéraux classiques » : ce n'est pas si fréquent et c'est une raison d'espérer.

La grande garderie

Ce qui se passe actuellement dans les écoles est inimaginable. LKH donne une image saisissante : la sexualité étant devenue la priorité de l'éducation scolaire depuis le grand ministère Pap Ndiaye, la maîtresse est invitée par IO (Instruction Obligatoire) à poser la question aux écoliers : « Que ferais-tu si tu changeais de sexe » (p. 55). Un chapitre entier (pp. 51 sq.) détaille la façon dont l'éducation sexuelle est dispensée, elle est conçue pour introduire dans la psychologie de l'enfant la théorie du genre, allant bien sûr jusqu'à la transsexualité. Les

[1] Lisa Kamen-Hirsig, *La grande garderie*, Albin Michel (2023) 288 pages.

cours sont souvent confiés à des non-enseignants spécialistes de la question, membres d'associations LGBT (pp. 51 sq.). En dehors de la sexualité, un autre grand progrès de l'école est aujourd'hui de fabriquer des « éco-anxieux ». L'écologisme est parti à l'assaut de l'école, et a grandement servi aux enfants, qui savent désormais faire des « éco-gestes » comme la gestion des déchets, des papiers, les économies d'eau et d'énergie. Sauver la planète est évidemment l'objectif fixé à la jeunesse qui se mobilise d'autant mieux que tous les documents numériques sont conçus et diffusés pour accompagner les efforts du GIEC : l'échéance de la COP 2050 sera décisive.

Lisez, imprimez et faites connaître le chapitre consacré à l'écriture inclusive (pp. 72-84). Vous comprenez qu'il s'agit d'un combat principalement féministe, pour briser le pouvoir arbitraire que les hommes exercent sur les femmes depuis des siècles. Pourquoi l'addition d'un adjectif masculin et d'un féminin donnerait elle un masculin ? Pourquoi parle-t-on d'un témoin même quand c'est une femme qui témoigne, ou d'un comédien quand l'interprète est une femme ? Il faut établir l'ordre « analphabétique », ne tenir aucun compte de la grammaire et de la syntaxe héritées d'une période d'oppression et d'exploitation et porteuses d'une « discrimination sexiste ». LKH explique comment on peut présenter un homme qui est sage-femme, dont on dira qu'il est maïeuticien, avec trois variantes possibles : inclusive (à la portée de tous évidemment), binaire, et neutre. Le neutre est un pur régal. Évidemment, et à la différence de Monsieur Attal qui avait estimé que l'écriture inclusive ne méritait pas son attention, le Président Macron vient d'évacuer l'écriture inclusive de la Cité internationale de la langue française[2].

Enfin et surtout, on peut être écologiste, féministe et « inclusiviste », mais cela n'empêche pas d'être aussi de gauche. Ainsi l'école doit-elle dénoncer les inégalités et les supprimer : en classe bien sûr mais aussi en préparant les jeunes esprits à la révolution sociale et politique.

---

[2] On peut se référer à l'article publié dans la Nouvelle lettre le 30 octobre 2023 : *La Cité Internationale de la Langue Française* https://nouvelle-lettre.com/la-cite-internationale-de-la-langue-francaise/.

Désormais existe un « Indice de Position Sociale » qui permet de connaître les niveaux de revenus, de formation, d'activité de la famille de l'écolier. Cet IPS, déjà contestable comme information des enseignants, est maintenant joint au livret scolaire de l'écolier ! Derrière cette chasse aux inégalités s'abrite une attaque contre l'école privée, que seuls les riches peuvent se payer bien sûr. LKH démontre que le privé sous contrat est ouvert à un public très large (IPS très variable) et qu'en transmettant un vrai savoir les établissements privés offrent une chance de succès et réduisent ainsi les inégalités (p. 144). Mais l'école publique condamne les jeunes à la médiocrité, ils finissent par n'aimer ni le succès ni la concurrence. « *Pas touche à Charly* » est une fable distribuée en classe, elle illustre ce que l'école peut apprendre aux enfants pour leur démontrer l'injustice sociale qui règne dans notre pays (p. 69). Elle a été rédigée par un disciple de Bourdieu :

> « Le jeune Gustave est un SDF arrêté par les flics, il est heureusement secouru par une militante des Restos du cœur. Mais comment en est-il arrivé à ce niveau de misère ? Par l'avidité et le manque de reconnaissance de son patron. Gustave craint d'avoir perdu Charly dans la rafle qui l'a amené au poste. Mais qui est Charly ? Le suspense dure longtemps : finalement Charly est un chariot de supermarché. »

Édifiant ! Madame Duflo, prix Nobel d'économie, demande que l'on apprenne aux enfants la pauvreté (p. 198). Quel passeport pour la vie !

La conclusion de cette analyse de *la grande garderie* est d'une grande lucidité. Finalement le service public de l'éducation nationale a pour mission de former des citoyens-types, de bons Français attachés aux valeurs de la République (dont on ne sait d'ailleurs ce qu'elles sont – en dehors de la laïcité !). Ici Emmanuel Macron est bien dans la tradition de gauche, son discours de la Cité ne fait aucun doute. C'est de la « bigoterie républicaine » (p. 86).

Demandez le programme : liberté scolaire

A mes yeux le deuxième mérite de LKH est d'indiquer clairement la solution. Aujourd'hui le débat politique s'attarde volontiers sur les maux dont souffre la société française, et rejoint en cela les préoccupations

d'une large partie de l'opinion : plus de trois quarts des Français pensent que « ça va mal ». La critique est aisée, mais l'art est difficile : qui propose des réformes efficaces, réalistes et immédiates ? Certains envisagent même de confier l'organisation de la concurrence scolaire à l'État (p. 151) !

C'est au contraire par la libre concurrence entre écoles librement créées et gérées que l'on peut trouver la solution. Cette solution n'a rien d'original : la culture française a pu se transmettre grâce à la diversité des foyers de réflexion et de formation. Aujourd'hui des écoles totalement indépendantes ont été créées par des familles, par des entrepreneurs[3]. Mais il faut généraliser ce qui est embryonnaire, et rompre le monopole de l'Éducation nationale. Comme le rappelle LKH, 80 % des Français souhaitent le libre choix de l'école. Or ce n'est évidemment pas le cas. La carte scolaire, les ghettos des ZEP, enferment des centaines de milliers de jeunes dans « la grande garderie ». La liberté doit être la plus large possible, précise LKH : dans la création des établissements, dans le choix des enseignants, de la pédagogie, des programmes. A cette liberté institutionnelle s'ajoute nécessairement la liberté intellectuelle : accepter la diversité des auteurs, alors qu'aujourd'hui du Bellay et La Fontaine sont exclus, promener les jeunes dans les humanités : l'histoire, la littérature, la philosophie, l'économie. J'ai bien aimé que LKH consacre un chapitre à l'économie pour en dire l'essentiel : c'est l'échange, c'est la rencontre de personnes qui font des choix personnels et différents[4]. L'histoire nous apprend que le libre échange a toujours favorisé la paix alors que les États préfèrent le protectionnisme pour rester maîtres chez eux et tenir leurs « sujets » coupés du reste du monde et aux ordres des dirigeants politiques. L'économie, poursuit LKH, a aussi pour mérite de développer l'esprit d'entreprise que l'on trouve chez tous les enfants. L'entreprise, elle

---

[3] C'est le sens des initiatives prises par Anne Coffinier avec la *Fondation pour l'école*, et maintenant la *Fondation Kairos*.

[4] Cf. mon article : *L'ignorance économique des Français : pourquoi ? in* Nouvelle Lettre (catégorie Fondamentaux) du 13 septembre 2023 https://nouvelle-lettre.com/lignorance-economique-des-francais-pourquoi/

aussi, repose sur l'échange et l'ouverture. Mais l'esprit d'entreprise est cassé dans l'école actuelle et il est pénalisé dans la réalité par la fiscalité et la règlementation.

A juste titre LKH entre dans les détails concrets de la liberté scolaire : le libre choix des parents peut être assuré par diverses méthodes, depuis des exemptions par les établissements de frais de scolarité et de cantine ou des exemptions fiscales, ou des bons scolaires, ou des bourses d'études, etc. Les pays en tête du classement PISA sont ceux où l'État n'intervient pratiquement pas dans le système scolaire. Quant aux enseignants il faut revaloriser leur mission : ils doivent transmettre la culture au lieu de collaborer à la politisation de l'école. Aujourd'hui des dirigeants de l'Éducation nationale ont le front d'assurer qu'ils n'ont pas besoin d'enseignants de qualité, car ceux qui sortent de la botte des grands concours ont mieux à faire que d'aller enseigner, le marché du travail leur est ouvert (p. 119). Aux enseignants fonctionnaires LKH adresse un vigoureux défi : cessez de cultiver vos privilèges et soyez dignes de la belle mission de transmettre le savoir.

Le libéralisme classique

L'ouvrage de Lisa Kamen-Hirsig est authentiquement libéral. C'est ce qui fait aussi mon admiration. En effet trop d'intellectuels se présentent (notamment sur les plateaux de télévision) comme des libéraux. En un sens cela m'enchante parce que la cote du libéralisme semble ainsi en hausse, c'est nouveau. Mais se dire libéral ne suffit pas à l'être. Il y a ceux qui confondent liberté et pouvoir de faire et dire n'importe quoi. Il y a ceux qui veulent faire appel à l'État pour instaurer le libéralisme (puisque tout progrès en France ne saurait passer que par l'État), ils se retrouvent volontiers autour d'Emmanuel Macron. Il y a ceux qui fabriquent leur propre libéralisme – en ressuscitant les physiocrates ou les tenants de l'ordolibéralisme par exemple.

Le libéralisme doit être présenté et diffusé dans toute sa rigueur. D'une part il a une dimension anthropologique : il repose sur ce qui caractérise l'être humain, sur ce qui l'élève au-dessus de toute créature animale, végétale, minérale : la liberté, la responsabilité, la propriété et

la dignité. D'autre part il appelle un environnement institutionnel précis : le pouvoir minimal, la subsidiarité, l'état de droit, le libre marché. Ces principes se reconnaissent dans ce qu'on appelle « libéralisme classique », sachant que la branche la plus moderne du libéralisme classique est celle de l'école autrichienne.

Lisa Kamen-Hirsig cite en référence des noms d'intellectuels français dont le libéralisme classique peut s'enrichir, j'ai relevé par hasard Philippe Nemo, Chantal Delsol, Françoise Thom, Gustave Thibon, Bernanos, Patrice Jean, Jean-Paul Brighelli ; elle remercie Cyrille Coiffet, David Lisnard, Olivier Méresse, et elle fréquente l'ALEPS et l'IREF puisqu'elle a participé cette année à « l'Université d'été » à Aix, et au « Week End Libéral » de Patrick de Casanove à Saint-Paul-lès-Dax. Et elle cite naturellement Frédéric Bastiat (p. 153) :

> « Le plus pressé, ce n'est pas que l'État enseigne, mais qu'il laisse enseigner. Tous les monopoles sont détestables, mais le pire de tous c'est le monopole de l'enseignement. »

Je suis sûr qu'avec un ouvrage comme celui-ci les libéraux classiques peuvent faire corps. Lisa Kamen-Hirsig aura trouvé le catalyseur d'une réaction libérale commune – nous avons besoin d'engagement et d'union.

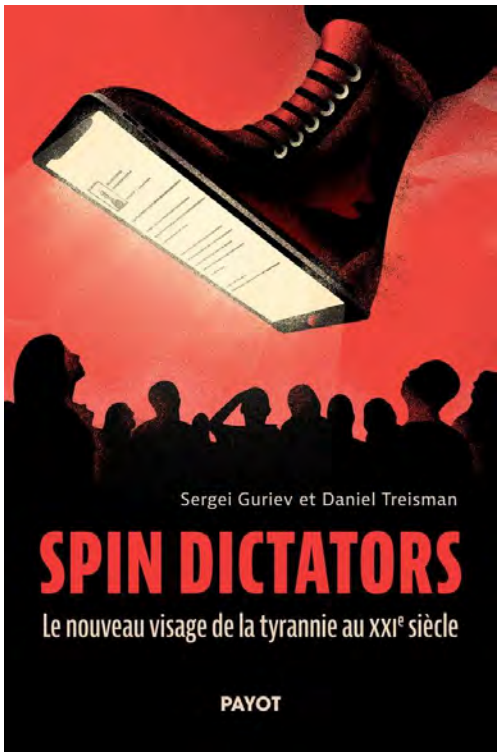

Spin dictators : le nouveau visage de la tyrannie au XXIème siècle

de Sergei Guriev et Daniel Treisman

Paris, Payot 2023 (448 pages)

recensé par
François Facchini

François Facchini est Professeur Agrégé des Universités en Sciences Économiques. Il est en poste à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et responsable du Programme Politiques Publiques du Centre d'Économie de la Sorbonne (CES). Il a récemment publié *Les dépenses publiques en France*, De Boeck Supérieur (2021).

La montée des populismes et la fragilisation des démocraties inquiètent de nombreux observateurs de la vie politique. Sergei Guriev et Daniel Treisman proposent dans leur livre une analyse des stratégies utilisées par les nouveaux dictateurs pour renforcer leurs pouvoirs et se maintenir à la tête de leurs pays respectifs, tout en faisant croire au plus grand nombre qu'ils respectent les principes de la démocratie pluraliste. Cette note présente les auteurs, la thèse du livre, son organisation et conclut par quelques commentaires généraux.

Les auteurs

Daniel Treisman est professeur de sciences politiques à l'Université de Californie à Los Angeles et associé au *National Bureau of Economic Research*. Il a publié dans les prestigieuses revues de sciences politiques et de sciences économiques américaines ; *The American Economic Review* et *The American Political Science Review*. Il travaille sur la politique et l'économie russe et en particulier sur les processus de consolidation démocratique, la corruption, la décentralisation et l'avènement des régimes autoritaires. Sergei Guriev est un économiste russe, ancien chef économiste de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et désormais membre du *Centre for Economic Policy Research* et directeur scientifique du programme de master et de doctorat en économie de l'Institut d'études politiques de Paris. En 2022 il est détaché à l'Institut universitaire de France.

La thèse

Le livre *Spin dictator* veut expliquer la nature des dictatures contemporaines (p. 20). A cette fin, il synthétise la littérature des sciences politiques et des sciences économiques contemporaines dans un modèle général et conclut que les *spin dictators* ne sont pas des tyrans violents de la vieille école qui auraient appris quelques nouveaux tours de passe-passe. Ce sont des dirigeants qui ont inventé une nouvelle méthode de gouvernement. Cette méthode repose essentiellement sur la

manipulation des médias, la fabrication d'une popularité, un simulacre de démocratie, la limitation de la violence publique et l'ouverture sur le monde. Tous ces instruments donnent sa cohérence à ce nouveau modèle de gouvernance sans liberté qui gagne du terrain dans de nombreux pays.

L'objectif du livre est de réussir à comprendre le succès des *spin dictators* afin de proposer une stratégie permettant aux démocraties traditionnelles de s'y opposer ; « construire des ripostes efficaces » (p. 38). Le livre n'a pas en ce sens qu'une dimension positive (dire ce qui est). Il défend les valeurs des démocraties des pays occidentaux comme la France, l'Allemagne, l'Italie ou les États-Unis.

Le titre du livre, publié initialement en anglais en 2021, n'a pas été traduit et on comprend pourquoi. Il est très difficile de proposer une traduction de cette expression *spin dictator*. Les dictateurs du XXème siècle étaient des dictateurs de la peur (p. 37). Ils rejetaient ouvertement les valeurs de la démocratie pluraliste et utilisaient la force si nécessaire pour écarter leurs opposants. L'ancien dictateur réprime toute opposition, contrôle toutes les communications, punit tous ses détracteurs, impose une idéologie en s'attaquant à l'idéal démocratique et bloque la plupart des flux transfrontaliers de personnes et d'information. Il intimide (pp. 34-35). Cela explique la composition de l'indicateur qui permet de détecter un dictateur à l'ancienne : il n'y a quasiment pas de médias d'opposition, plus de 10 meurtres ont lieu chaque année en moyenne et plus de 1000 prisonniers politiques sont détenus pendant au moins un an dans les prisons du pays (p. 47).

Les nouveaux dictateurs ou *spin dictators* sont plus subtiles. Ce sont des dictateurs de la manipulation (p. 37). Cette dictature de la manipulation n'est pas nouvelle (p. 38) et trouve dans *Le Prince* de Machiavel ses origines. Le pouvoir doit « posséder l'art de simuler et de dissimuler » (p. 39). Ces stratégies cognitives doivent permettre d'être populaire et de défendre la démocratie pluraliste (p. 43), pour conduire au succès électoral. Les nouveaux dictateurs renouvellent ainsi les formes de la répression pour se maintenir au pouvoir (p. 44). Ils proposent un modèle de dictature plus centré sur l'adhésion de l'opinion

publique que sur la répression violente (p. 36). Ils « altèrent l'information afin de renforcer leur popularité dans l'opinion et se servent de cette popularité pour consolider leur contrôle politique » (p. 44). Les auteurs proposent des indicateurs pour identifier précisément un *spin dictator* (p. 47) : il organise des élections, un parti d'opposition existe, des médias d'opposition sont présents dans le pays, il y a moins de 10 assassinats politiques d'État et moins de 1000 prisonniers politiques y sont détenus (p. 47).

Pour être encore plus clair, les anciens dictateurs comme Staline, Hitler, Mao, Mussolini, Idi Amin Dada n'avaient pas pour ambition d'être des démocrates (p. 25). Aujourd'hui Kim Jong-un en Corée du Nord communiste et Bachar al-Assad en Syrie – défenseur du socialisme arabe – ont gardé les habits de ces despotes du XXème siècle (p. 26).

Par contre, Viktor Orbán en Hongrie, Lee Hsien Loong à Singapour (depuis 2004), Najib Razak (2009-2018) en Malaisie, Nazarbaïev au Kazakhstan (1991-2019), Hugo Chavez au Venezuela (1999-2013), Poutine en Russie (depuis 2000), Erdoğan en Turquie (depuis 2003), Rafael Correa en Équateur (2007-2017) et Alberto Fujimori (1990-2000) appartiennent au club des nouveaux dictateurs qui veulent se faire passer pour d'humbles serviteurs du peuple (p. 26). Ils sont de gauche et de droite (p. 47), organisent des élections et clament à la face de leur peuple et du monde respecter la démocratie. La réalité est qu'ils cherchent juste à se maintenir au pouvoir par la manipulation de l'information. Ils façonnent l'opinion publique afin de créer les conditions d'un soutien populaire (cf. leur tableau récapitulatif p. 46). Ils préfèrent façonner l'opinion plutôt que de la réprimer. Ils inventeraient une dictature de l'image qui se substituerait à la dictature de la peur des totalitarismes du XXème siècle. Leur génial intuition pour monopoliser le pouvoir politique serait d'avoir compris que la violence physique n'est plus nécessaire. « Au lieu de terroriser les citoyens, un dirigeant habile peut les contrôler en remodelant leurs croyances par rapport au monde » (p. 26).

Le fait significatif serait alors que le nombre des dictateurs à l'ancienne aurait baissé alors que le nombre des *spin dictators* aurait

considérablement augmenté au XXIème siècle. La part des dictatures de la peur plonge de 60% du total des dictatures dans le monde dans la cohorte des années 1970 à moins de 10% dans la cohorte des années 2000 (leur Figure 1.1, p. 48). Les dictateurs par la peur sont ainsi remplacés par les dictateurs par la manipulation (p. 49). Leur répression serait même devenue plus efficace (p. 49).

Les auteurs ne nient pas qu'un *spin dictator* puisse muer en dictateur traditionnel gouvernant par la peur. Ils prennent à cette occasion l'exemple de Vladimir Poutine. Lorsqu'il arrive au pouvoir en 2000 ce dernier se comporte tel un *spin dictator*, acceptant officiellement les principes de la démocratie tout en sapant les contre-pouvoirs pour les mieux concentrer entre ses mains. Lorsqu'il revient au pouvoir en 2012 il prend, au contraire, les habits d'un dictateur traditionnel qui gouverne par la peur. La distinction n'est donc pas binaire. Il s'agit plutôt d'une graduation. Aucune démocratie n'est parfaite, aucun régime n'est une « spin dictature » parfaite (p. 19).

Le livre

Le livre est divisé en deux parties. La première (*L'art et la manière*, pp. 59-230) se compose de cinq chapitres qui décrivent les nouvelles stratégies des dictateurs pour contrôler la société et se maintenir au pouvoir. Le chapitre 1 propose une introduction qui n'est autre que le résumé de la thèse du livre. Les chapitres 2 à 7 servent à valider, sur la base d'indicateurs statistiques qui ne sont pas présentés dans le livre mais qui sont disponibles sur internet, les différentes propositions faites dans toute cette partie. La seconde (*Les raisons de ces transformations et les moyens de réagir*, pp. 231-298) explique la transformation des dictateurs en *spin dictator*. Cette seconde partie apparaît plus comme une conclusion, ne serait-ce que par sa taille réduite, que comme une partie équivalente à la première partie très détaillée.

Les *spin dictators* disciplinent leur peuple i) en criminalisant leurs opposants, ii) en mobilisant les outils de la propagande moderne et iii) en n'interdisant par l'opposition, mais en limitant son développement.

i. Le président Nazarbaïev du Kazakhstan, par exemple, a utilisé des accusations de blanchiment d'argent, de corruption et de possession d'armes pour poursuivre ses rivaux politiques ainsi que des journalistes. Il emprisonne non pour des raisons politiques, mais pour des raisons économiques.

ii. Les *spin dictators* utilisent aussi ce que les deux auteurs appellent « la propagande post-moderne » qui n'est autre qu'une dictature d'opinions. Presque tous les hommes forts du XXIème siècle, tels que Nazarbaïev, Chávez ou Erdoğan apparaissent à la télévision pour vanter leurs mérites. Ils s'attribuent tout ce qui va bien et accusent l'opposition et la propagande des pays étrangers pour tout ce qui va mal. Ils présentent les résultats décevants comme meilleurs que ceux obtenus par d'autres pays. Ils contrôlent les médias, mais n'utilisent pas la censure à grande échelle. Ils cooptent des patrons de presse et des journalistes en achetant leur silence et en les aidant à faire carrière. Le pouvoir coopte, il ne nomme pas.

iii. Ces *spin dictators* enfin n'interdisent pas l'opposition, mais l'empêchent d'utiliser tous les moyens dont elle devrait disposer pour arriver au pouvoir. L'existence même d'une opposition permet de faire croire qu'ils respectent la démocratie ; l'opposition devient l'idiot utile. Les médias pro-régime sont surpuissants et écrasent la voix des médias d'opposition.

La deuxième partie du livre explique ces évolutions par le *cocktail* de la modernisation (Chapitre 7) et propose des moyens pour agir contre la montée des *spin dictators* (Chapitre 8). Le *cocktail* de la modernisation comporte trois ingrédients : le passage de la société industrielle à la société post-industrielle, la mondialisation des économies et de l'information et l'ascension d'un ordre libéral international (p. 234).

Le développement économique crée les conditions de la modernisation et fait pression sur les gouvernements pour les rendre démocratiques (p. 235). Ce développement n'est pas qu'à l'origine d'une

hausse du niveau de vie ; il augmente aussi le niveau d'éducation[1]. Ce qui constitue une menace pour les régimes dictatoriaux. Staline déclarait que l'éducation était une arme dont l'effet dépend de ceux qui la manient (p. 241). Il a alors remplacé les sciences sociales par l'étude du marxisme-léninisme et développé les mathématiques et la physique selon les normes mondiales. Mais même les grands mathématiciens ont une conscience (que l'on se souvienne de Sakharov, père de la bombe à hydrogène soviétique). Cela crée les germes de la dissidence (p. 242), cause des cas de conscience, un problème de convictions et de valeurs.

La croissance moderne a aussi changé les rapports de l'économie à la politique. Elle est portée par l'innovation, la créativité et l'immatériel. Elle est non planifiable. Staline pouvait espérer programmer une hausse de la production agricole en forçant les paysans à travailler. Il ne peut pas forcer les individus à innover (p. 239). Parmi ces nouveaux facteurs de croissance il y a les nouveaux moyens de communication et d'information. Ces techniques sont beaucoup plus décentralisées que la radio ou les télévisions qui donnaient au pouvoir, qu'il soit démocratique ou dictatorial, des moyens simples de propagande. Les médias modernes sont multidestinataires (p. 244), ce qui les rend plus difficile à contrôler. Ils facilitent la création de communautés et réduisent les coûts de l'action collective (p. 244). Le printemps arabe, par exemple, doit beaucoup aux réseaux numériques.

Les dictateurs ne peuvent rester indifférents à ces évolutions c'est pourquoi ils tentent de remplacer la peur par la manipulation. Utiliser plutôt que réprimer les nouveaux médias numériques leur donne accès à un réel potentiel de surveillance. Ils sont potentiellement totalitaires. Le *spin dictator* possède dès lors les moyens de bloquer le processus de démocratisation qui pourrait être engendré par la prospérité, l'éducation et les nouvelles technologies de l'information.

---

[1] Partout dans le monde, les inscriptions à l'université n'ont cessé d'augmenter, tant dans les démocraties que dans les dictatures, avec une hausse de 10 à 39 % des étudiants en fin de cursus depuis 1970 (p. 268).

L'explication de l'émergence des *spin dictators* proposée par les auteurs permet d'écarter d'autres explications. Ce n'est pas tout d'abord parce que les peuples sont moins rebelles que les dictateurs peuvent se contenter d'être des manipulateurs (p. 50). Les enquêtes sur les valeurs ne permettent pas d'ailleurs de confirmer cette hypothèse d'un amollissement (p. 51). Le facteur technologique ne joue par ailleurs que marginalement. Ce n'est pas parce que les dictateurs disposent d'outils de contrôle plus performants (caméra, technologie de reconnaissance faciale, traceurs GPS, etc.) et que la probabilité d'identifier un opposant et de le sanctionner est plus grande, que le nombre de *spin dictators* augmente (p.49). De fait, les dictateurs de la peur utilisent eux-aussi ces nouvelles technologies (p.50). « Les progrès technologiques optimisent autant l'efficacité de la peur que celle de la manipulation » (p. 50). Les nouvelles technologies n'expliquent pas non plus pourquoi les *spin dictators* simulent d'être des démocrates (p. 50). On pense pourtant à la Chine qui, tout comme l'Arabie Saoudite, digitalise sa dictature. La Chine rend d'ailleurs les auteurs mal à l'aise, car elle est une dictature de la peur qui utilise aussi largement la manipulation (p. 53), mais qui dans les années récentes a utilisé sans hésitation la répression dans le Xinjiang et à Hong Kong, emprisonnant des journalistes et utilisant les techniques des anciennes dictatures (p. 54). L'émergence de la *spin dictature* ne s'explique pas non plus par la mauvaise qualité des institutions politiques. La qualité formelle des institutions ne suffit pas. Elle n'est pas un antidote suffisant, car les *spin dictators* ont pour stratégie de faire croire qu'ils sont démocrates (p. 56). Ils passent inaperçus, du moins dans un premier temps. Ces institutions formelles sont les élections multipartites, des contre-pouvoirs constitutionnels, des procédures juridiques et des instances judiciaires indépendantes (p. 55). Seule la résistance active des personnes qui possèdent une bonne éducation, des facultés de communication et des relations sur le plan international peuvent bloquer l'avènement des *spin dictatures* naissantes (p. 56). Ils documentent les abus du pouvoir, organisent des mouvements sociaux, les communiquent à l'opinion, etc.

Ce rejet de l'explication par la faible qualité des institutions et de l'explication par les nouvelles technologies de l'information conduit au

thème du dernier chapitre du livre, *le futur de la manipulation* (Chapitre 8) dont la finalité est de construire une stratégie de défense de la démocratie contre le développement de la *spin dictature*.

La question est la suivante et relève de la prospective : le nombre des *spin dictators* va-t-il continuer de croître et ce type de régime peut-il menacer la démocratie libérale et enclencher un processus de fragilisation des démocracies ? Les démocraties libérales seraient exposées à un risque de manipulation des gens « simples, frustres et mécontents » qui, *via* des chaînes de télévision et des réseaux sociaux spécialisés, pourraient être séduits par des politiciens opportunistes (p. 297). Ce risque peut venir de l'intérieur comme de l'extérieur.

Plusieurs principes généraux sont posés pour limiter le développement des *spin dictators*.

i. Il faut être intransigeant et sans complaisance avec le *spin dictator* (p. 287). Il ne faut pas être complice des dictateurs. La France a commis cette erreur avec de nombreux gouvernements de l'Afrique de l'Ouest (p. 285).
ii. Il faut soutenir le développement économique qui est l'une des conditions de la transformation des autocraties en démocraties (p. 288). L'intégration économique par le libre échange est un bon moyen de créer les conditions du développement et d'obliger les *spin dictators* à adopter la démocratie libérale. La démocratie par le libre-échange d'après la chute du mur de Berlin a été souvent critiquée, mais pour de mauvaises raisons (p. 284). Cela exige de rebâtir la confiance en l'intégrité, la compétence et le libéralisme des gouvernements démocratiques (p. 293).
iii. Il faut aussi défendre et réformer les institutions de l'ordre libéral mondial (p. 293). « Il est temps de fonder une alliance des démocraties libérales pour défendre la démocratie » (p. 295).

A l'intérieur il faut lutter contre l'exploitation par des politiciens opportunistes des frustrations d'une partie de l'électorat. Ces politiciens sont une menace pour les démocraties libérales. Contre cet opportunisme, la principale barrière à la montée de l'illibéralisme est la résistance active des gens informés (p. 56 et p. 298). Ce sont eux qui ont

bloqué la tentative d'usurpation du pouvoir aux États-Unis. Des millions d'avocats, de juges, de fonctionnaires ont repoussé les initiatives nihilistes de la Maison Blanche (p. 56). C'est aussi leur action qui a empêché Berlusconi de rester au pouvoir.

Conclusion

Ce livre est donc une défense de la démocratie libérale, de ses institutions, mais aussi de ses valeurs, de son ethos puisqu'il se conclut par cette phrase, « l'arme la plus forte de l'Ouest, bien que certains la jugent désormais ternie » est « l'idée de la démocratie libérale ». Une démocratie qui se développe avec l'intégration économique, la mondialisation. La mondialisation est porteuse de modernisation et la modernisation a déjà obligé les dictateurs à renoncer aux méthodes de gouvernement les plus violentes. Il est possible d'aller encore plus loin si on garde sa confiance dans l'idéal des démocraties libérales.

La thèse soutenue dans ce livre est assez proche de la thèse d'Hayek développée dans *La route de la servitude*. Hayek s'interrogeait sur la manière dont le droit international peut réussir à pacifier les relations dans le monde et protéger l'Ouest contre l'esprit dictatorial qui s'était construit à l'Est (URSS). La thèse de nos auteurs est aussi ouvertement idéaliste puisque leur optimisme repose sur la force de l'idée de la démocratie libérale. Le moment de la *spin dictature* ne serait que temporaire. Car ces dictatures n'offrent aucune idéologie solide pour résoudre les problèmes économiques et sociaux des sociétés post-modernes et des chocs qu'impose la mondialisation. La démocratie libérale, ou le modèle occidental, reste l'avenir pour tous les pays du monde.

La thèse reproduit enfin certains des travers des sciences économiques et politiques modernes. Très attentive à la qualité du diagnostic – la montée de la *spin dictature* – elle ne s'attarde pas sur la définition des mots en particulier de l'expression démocratie libérale. Elle n'explique pas non plus de façon précise ce qu'est un prisonnier politique ou un meurtre politique, et de tels problèmes de définition fragilisent l'indicateur sur lequel est construit l'argumentaire.

Les chapitres prospectifs ne sont d'ailleurs pas ou rarement construits avec la même exigence que celle que l'on trouve dans la partie consacrée au diagnostic. La partie normative, la défense de la démocratie libérale, néglige la littérature sur les défaillances de la démocratie et les tendances des démocraties libérales à devenir des démocraties illimitées où la majorité détient tous les pouvoirs, ce qui peut conduire à l'hostilité de minorités qui progressivement voient dans les leaders populistes et illibéraux une alternative à un discours majoritaire qui ne laisse pas sa place à la liberté de conscience et d'expression.

La référence à la littérature sur les *fake news*, et le référentiel qu'exige une telle expression – on sait qui détient la vérité – est bien l'expression de questions restées sans réponse dans ce livre qui est ouvertement élitiste puisque seules les masses incultes sont susceptibles de basculer dans le populisme et d'être séduites par les *spin dictators* alors que les élites qui se dressent contre la menace des *spin dictators* n'auraient pour seule motivation que de sauver la démocratie libérale. Un tel message est probablement simpliste, car les élites des démocraties avancées sont porteuses aussi de valeurs et d'intérêt qui les poussent à défendre le consensus et à s'opposer à de réformes d'ampleur, notamment celles des régimes économiques et sociaux mis en place en Europe à la fin de la seconde guerre mondiale.

Le livre est donc passionnant, il défend une position ouvertement favorable à l'articulation de politiques d'intégration économique et de défense de la liberté politique, mais n'est pas nécessairement utile pour éclairer les débats autour des menaces populistes de gauche comme de droite dans un pays comme la France.

Frédéric Bastiat au XXIe

Un économiste visionnaire

de Michel Albouy
Caen, EMS, 2023 (117 pages)

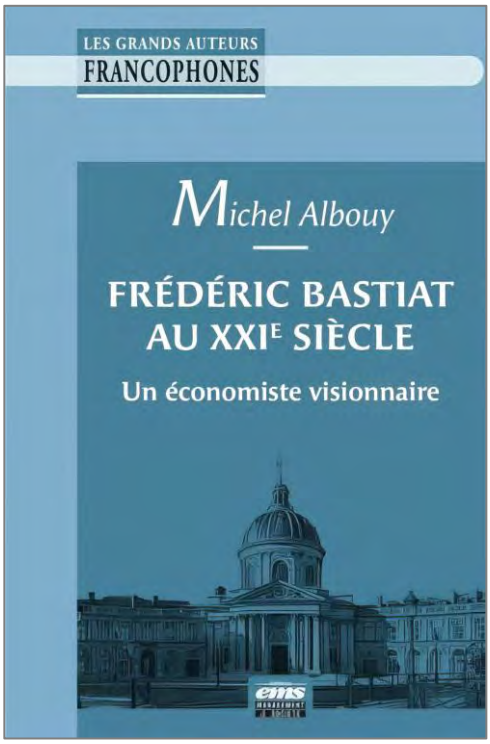

Il y a deux manières d'envisager l'opuscule de Michel Albouy. D'un côté, on peut se réjouir, dans le flot des ouvrages antilibéraux qui inondent le marché, qu'un « grand auteur francophone » – selon le titre étrange de la collection qui renvoie non pas au sujet mais à son auteur ! – consacre quelques dizaines de pages laudatives à un penseur de premier plan si négligé dans son propre pays. D'un autre côté, on peut être surpris que l'édition soit si peu scientifique et que le texte, par-delà ses lacunes, compte nombre de coquilles et autres erreurs.

L'objectif de Michel Albouy, agrégé en sciences de gestion et professeur émérite à l'Université (peu libérale…) de Grenoble, est de revisiter l'œuvre de Frédéric Bastiat (p. 16), plus précisément de mettre en perspective ses analyses à la lumière de l'évolution de la société française (p. 20) et ce, au fil de sept chapitres consacrés au marché, à l'État, à la finance, à l'impôt, à « ce qui se voit et ce qui ne se voit pas », à la propriété et à la colonisation – le dernier chapitre étant peut-être le plus faible (pp. 99 s.). Les développements permettent de dénoncer de nombreux préjugés contre le libéralisme et de multiples idées fausses sur les lois économiques.

A vrai dire, le titre de l'ouvrage apparaît rapidement contestable car l'auteur se réfère en permanence aux erreurs économiques commises non pas seulement au XXIème siècle mais depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale : ordonnance sur les prix de 1945, contrôle des loyers de 1948, expérience socialo-communiste de 1981 contrée partiellement en 1986, etc. Ce qui est gênant, c'est que les idées de l'auteur se mêlent à celles de Bastiat sans que l'on puisse toujours les dissocier et que ces dernières sont ensuite l'objet de digressions propres à Michel Albouy.

De manière plus générale, il est regrettable que l'édition donne une impression de bâclé, ce qui ne fait guère honneur à Bastiat dont la méticulosité en matière de rédaction était légendaire : paragraphe qui ne veut rien dire (p. 40), multiples coquilles (pp. 24, 31, 33, 36, 73 à répétition…), erreurs (il est mentionné en p. 42 que le gouvernement promulgue la loi et en p. 73 que l'impôt de solidarité sur la fortune est l'ancêtre de l'impôt sur les grandes fortunes…).

Une erreur doit être particulièrement relevée dans ce livre dont on aura compris qu'il ne brille pas par sa teneur conceptuelle et sa profondeur historique. Après une première mention déjà ambigüe (p. 16), l'auteur fait de Bastiat un député du centre gauche comme Tocqueville (p. 19), ce qui se retrouve en quatrième de couverture. Fausse, l'allégation est également incohérente car Michel Albouy mentionne ensuite à juste titre que Bastiat siégeait à gauche (idem).

Un dernier mot sur la « bibliographie », terme fautif pour de brèves indications bibliographiques (pp. 113 s.). Étrangement la plupart des ouvrages de Bastiat n'y sont pas cités. Quant aux ouvrages et articles sur Bastiat, ils sont aux abonnés absents. Pourtant, on trouve mention dans le texte une fois des *Œuvres économiques* éditées par le regretté Florin Aftalion, sans mention de la page d'ailleurs (p. 48, n. 7) et deux fois des *Œuvres complètes* (pp. 55 n. 6 & 67 n. 3).

recensé par
Jean-Philippe Feldman

La fin de l'utopie libérale

Introduction critique à la pensée de Friedrich Hayek

de Michel Bourdeau
Hermann, 2023 (230 pages)

Philosophe, directeur de recherche émérite au C.N.R.S., Michel Bourdeau annonce la couleur dès le titre de son ouvrage : il s'agira d'une introduction critique à la pensée de Hayek. A cette aune, son livre ne saurait décevoir puisqu'il démolit méthodiquement son sujet et que rien dans l'œuvre hayekienne, absolument rien, ne trouve grâce à ses yeux. En ce sens, il fait tout à la fois preuve d'originalité et de conformisme. Originalité car le plus souvent les ouvrages « sérieux » sur le libéralisme en France se présentent comme objectifs, alors qu'ils s'analysent de fait en une critique en règle de la doctrine honnie. Conformisme car *La fin de l'utopie libérale* se range dans la longue, très longue lignée des livres français opposés au libéralisme.

Le titre même est bien choisi puisqu'il quintessencie l'ouvrage, centré sur « l'utopie » libérale, une utopie qui expire sous nos yeux. Dans l'esprit de l'auteur, l'ouvrage ne détruit pas l'utopie libérale, il en prend acte et il entend en expliquer les fondements – défectueux – en se concentrant sur son principal concepteur. Autrement dit, la doctrine de Hayek constituerait un cas rare dans l'histoire de la pensée : une idéologie devenue réalité du vivant de son auteur, qui nous donne « la

clef du monde globalisé qui est le nôtre » (p. 12), même si elle est désastreuse et que nous pouvons tous le constater.

La fin de l'utopie libérale étudie les grands concepts hayekiens : complexité, évolutionnisme, humilité, Grande société, ordre spontané et bien entendu utopie, au fil d'un plan en apparence thématique mais qui se révèle en fait largement chronologique. Après un chapitre introductif (pp. 15 s.), les trois chapitres de la première partie traitent de la pensée hayekienne jusqu'au début des années 1950 autour de l'économie et de l'épistémologie avec une insistance sur l'ordre spontané (pp. 82 s.). La seconde partie traite pour l'essentiel dans ses deux premiers chapitres du grand œuvre de Hayek, *Droit, législation et liberté*. Là, l'insistance est mise sur la notion de « justice sociale » (pp. 131 s.), étrillée par le libéral et défendue en contrepoint par Michel Bourdeau dans le dernier chapitre qui entérine les idées d'Alain Supiot (pp. 155 s.). C'est en réalité le cœur de l'ouvrage puisque celui-ci constitue avant tout une critique de la critique hayekienne de la justice sociale. Le titre de la conclusion, « Fin de l'utopie libérale ou fin du libéralisme ? », prend la forme d'une question dont le lecteur aura incontinent compris quelle était la réponse donnée par l'auteur (pp. 177 s.)…

Il faut noter que le livre se clôt par un appendice substantiel intitulé « Hayek et Comte », qui représente sans doute les meilleures pages de l'ouvrage (pp. 181 s.). En effet, Michel Bourdeau, spécialiste du positivisme et de Comte (Auguste, pas Charles bien évidemment…), montre de manière convaincante combien Hayek fut superficiel dans l'analyse de la pensée du Français. En effet, Comte a été également marqué par les Lumières écossaises et notamment par leur notion d'ordre spontané. Si bien que la différence entre les auteurs ne réside pas dans l'existence de cet ordre, mais – ce qui n'est pas rien ! – dans l'opportunité d'une intervention au sein de cet ordre. Malheureusement, Michel Bourdeau témoigne d'une incompréhension de la notion libérale d'ordre spontané lorsqu'il prétend que les libéraux seraient incapables de « faire une place dans leur théorie à l'idée de crise » (p. 204). Sa compréhension du libéralisme est également évanescente lorsqu'il allègue que l' « économie de marché » – selon une expression plus que contestable au demeurant car il n'y a pas

d'économie sans marché ! – sombrerait dans la « société de marché », titre du cinquième chapitre et d'un paragraphe subséquent (pp. 105 & 121 s.). Michel Bourdeau dépasse un ancien Premier ministre français : il ne dit pas oui à l'économie de marché et non à la société de marché, il rejette les deux. Si ce n'est que le libéralisme se caractérise entre autres par la séparation aussi étanche que possible entre la société civile et l'État, et que la sphère catallactique n'est qu'une partie de la société civile.

D'autres développements laissent mal à l'aise ou agacent. D'abord, une conception du laissez-faire qui, historiquement, exclurait l'État, alors que le libéralisme contemporain aurait, lui, compris à tout le moins la nécessité d'une garantie par l'État de la sphère catallactique. Mais en était-il autrement au XIXe siècle ? L'auteur semble s'en rendre compte, mais confusément, un peu après (pp. 147-148). Par ailleurs, il paraît dessiner une continuité absolue dans l'œuvre de Hayek, par exemple sur la question centrale de l'intervention de l'État (p. 147). Or, les limites de la puissance publique évoluent sensiblement entre *La Route de la servitude* et *Droit, législation et liberté*, via *La Constitution de la liberté*.

Nombre de développements de l'auteur apparaissent stimulants, mais le point de départ est stupéfiant. Nous l'avons déjà mentionné : Ô lecteur qui ne le sais pas, tu vis dans l'utopie libérale ! L'auteur ne précise jamais les pays considérés, mais nous pouvons y inclure aisément notre contrée puisqu'elle fait partie du « monde globalisé actuel ». L'utopie libérale devenue réalité contemporaine, ce sont des crises à répétition et des inégalités croissantes (pp. 11, 15 & 155), le nouvel « opium des intellectuels » – le lecteur ne saura pas lesquels…– (p. 31), les effets pervers de la concurrence (p. 49), etc. On en vient à se demander si l'auteur est déjà sorti des bâtiments du C.N.R.S. … Il est assez piquant de constater sous sa plume deux références au paradoxe de Tocqueville selon lequel la frustration croît à mesure que la situation s'améliore (pp. 95 n. 25 & 173). Ce qui ne l'empêche pas de souffrir du même travers… On se pince lorsque l'auteur cite avec faveur la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont il se garde de rappeler qu'elle a été marquée par le marxisme et bénéficié à cet effet

du concours du sinistre Vychinski. Ou lorsqu'il prétend que la Cour de justice de l'Union européenne s'appliquerait à vider tout le contenu du droit social. Ou encore lorsqu'il éreinte les économistes libéraux pour s'être livrés « à une mise en coupe réglée des ressources naturelles » (p. 174). On croit rêver lorsque l'on lit – perle ultime de *La fin de l'utopie libérale* – que « comme il a souvent été remarqué [par qui ? !], la condition ouvrière en Angleterre dans les dernières décennies n'est pas sans rappeler ce qu'elle pouvait être dans la première moitié du dix-neuvième siècle » (p. 148). Il semble que sa culture générale souffre de quelques lacunes, sur fond d'ignorance du mythe du paupérisme et plus encore de la paupérisation…

Le lecteur l'aura compris : il dédaignera les – nombreux – aspects polémiques du texte, certes d'autant plus gênants qu'ils en sont le fondement même et il se concentrera sur ses aspects proprement philosophiques autrement profitables.

recensé par

Jean-Philippe Feldman

L'État droit dans le mur : rebâtir l'action publique

de Anne-Laure Delatte

Fayard, 2023 (227 pages)

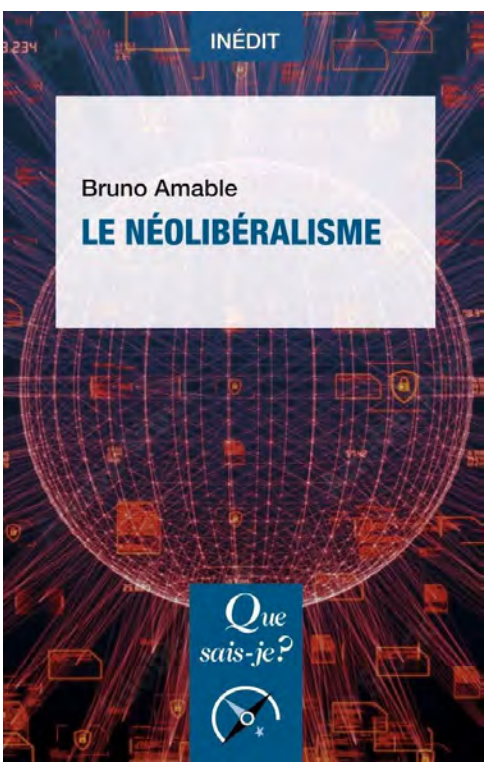

&

Le néolibéralisme

de Bruno Amable

P.U.F., Collection « Que sais-je ? », 2023 (127 pages)

Pourquoi faire des notes de lectures communes à deux ouvrages en apparence dissemblables, l'un plutôt à destination du grand public, l'autre publié dans la célèbre collection « Que sais-je ? » ? Deux raisons l'expliquent. D'abord, ils abordent en réalité le même thème : le « néolibéralisme ». Ensuite, ils l'abordent en réalité sous l'angle de la dénonciation, ce qui ne saurait surprendre s'agissant de deux économistes qui ont appelé à voter en faveur de Jean-Luc Mélenchon lors de l'élection présidentielle. Ce qui classe son homme (et sa femme). Remarquons en liminaire ce tropisme de l'édition française de faire paraître quasi-uniquement des livres antilibéraux…

L'ouvrage de Anne-Laure Delatte, dont le titre peu élégant constitue une première indication peu engageante, est le fait d'une chercheuse en économie au CNRS, ancienne chroniqueuse pour *Libération*, membre du Conseil d'analyse économique et du comité scientifique de la Fondation Banque de France. L'essentiel de *L'État droit dans le mur* présente si peu d'intérêt que nous nous contenterons de quelques observations, à l'exception d'un point. L'idée générale est qu'il n'existe plus d'État-providence en France, remplacé qu'il a été – comme dans le monde (d'apparence) démocratique – par un État « néolibéral ». Aux naïfs et incultes qui se récrieraient devant pareille présentation, Anne-Laure Delatte répond que les impôts sont payés avant tout par les ménages et pas par les entreprises, plus précisément par les ménages les moins riches et par les entreprises les moins grandes (chapitre 2, pp. 49 s.) ; que le financement public profite aux entreprises, et spécialement aux plus grandes, plutôt qu'aux ménages (chapitre 3, pp. 71 s.) ; que l'action publique est plus « au service du marché » et qu'elle s'est détournée « de ses missions de protection et de planification » (chapitre 4, pp. 97 s.). Après le constat de la première partie suivent les conséquences catastrophiques du détournement de l'action publique (chapitre 5, pp. 135 s.) et les solutions idylliques du dépassement de la « logique du marché » par la « gauche radicale » au profit de vraies valeurs, non pas celles de la maximisation du profit, mais, avec force originalité, « le respect de la planète, la justice sociale, l'affirmation des identités [il ne s'agit évidemment pas de l'identité nationale…], le rejet du patriarcat, la

protection du vivant [il ne s'agit évidemment pas du rejet de l'IVG…] » (chapitre 6, pp. 173 s. & épilogue, pp. 213 s.).

Deux développements valent le détour. Anne-Laure Delatte fait de la politique fiction en imaginant le retour à deux blocs avec soit la disparition du bloc de la « gauche de rupture », soit – solution de ses rêves – l'opposition de cette dernière au rapprochement entre « le bloc bourgeois (sic) » et le bloc de la droite identitaire. Ce qui interpelle, c'est la note de bas de page qui suit : « Le durcissement des restrictions de liberté à la fin du premier mandat d'Emmanuel Macron et les prises de paroles comme l'hommage au Maréchal Pétain » justifient le scénario de la première branche de l'alternative qui vient d'être énoncée (p. 211, n. 1). On pourrait sourire, mais les derniers mots de l'épilogue sont, eux, au mieux inquiétants : « Nous n'avons plus d'autre choix que résister et désobéir » et ce, « contre tout ce qui s'oppose au vivant » car « on est du bon côté de l'Histoire » (p. 217). Conclusion de type mélenchonien qui constitue un appel à peine voilé à la violence et l'insubordination.

Revenons au développement précédent. Au-delà de la colossale finesse de l'appariement entre Emmanuel Macron et le pétainisme, ce qui frappe c'est le fait que l'auteur qualifie le « bloc bourgeois » et le « bloc de la droite identitaire », appelés à s'opposer entre eux uniquement ou au contraire à se liguer contre la « gauche de rupture », de « deux blocs néolibéraux » (p. 211). C'est ici que nous souhaiterions nous appesantir sur le seul paragraphe vaguement conceptuel de l'ouvrage : « Détour par le Mont-Pèlerin en 1947 » (pp. 36 s.). Voici la synthèse des cinq pages et demie à peine qui fondent finalement le livre : ce ne sont pas les participants au Colloque Lippmann de 1938, mais ceux de la première réunion de la Société du Mont-Pèlerin neuf ans plus tard qui vont « changer le destin du monde » (pp. 36-37). En effet, ils vont concevoir un « nouveau régime économique », qui va s'imposer presque partout dans le monde à partir des années 1970 : le « néolibéralisme ». Le Colloque Lippmann avait permis de poser les deux fondements du nouveau courant de pensée : l'échec du libéralisme classique et par conséquent l'opposition au « laisser-faire (sic) » – comme dans tout livre opposé au libéralisme, l'expression est à l'infinitif pour bien l'apparenter au laisser-aller –, d'une part ; le rejet du

socialisme et du collectivisme, d'autre part. La solution ? L'intervention de l'État, qui doit organiser le marché pour créer et entretenir son bon fonctionnement et non pas, comme l'État-providence, la garantie du bien-être des citoyens. Au service des entreprises et non pas de ces derniers, l'État fort doit être dénué de pouvoir du fait de la minimisation de l'importance de ses fonctions, d'une démocratie tenue en lisière et des solutions du marché systématiquement prônées (pp. 38-41).

Malheureusement, lorsque l'auteur prétend que le Colloque Lippmann a rejeté le laissez-faire et la non-intervention de l'État dans l'économie, et qu'il ne croyait pas en l'harmonie naturelle des intérêts, il y a amalgame de plusieurs courants de pensée et surtout évincement de la position des libéraux autrichiens. Mais là, le lecteur est songeur. En effet, l'auteur gourmande un journaliste pour avoir confondu « ultralibéralisme » et « néolibéralisme » (p. 23) et il reconnaît que la France n'est pas un pays ultralibéral, mais « simplement néolibéral » (p. 130). Mais que veut dire dès lors ce mot « ultralibéral » ? ! N'y avait-il pas des « ultralibéraux » au Colloque Lippmann, et plus encore lors de la création de la Société du Mont-Pèlerin ?

Le second ouvrage commenté est – heureusement – plus sérieux d'apparence. L'objet de l'opuscule *Le Néolibéralisme* écrit par Bruno Amable, professeur français d'économie à l'Université de Genève, est de donner une vue d'ensemble de cette doctrine, ce qui n'a rien d'original pour un livre de la collection « Que sais-je ? ». Hélas, l'auteur échoue doublement dans sa quête, d'abord pour des raisons conceptuelles, ensuite pour des raisons idéologiques qui lui sont propres !

Sur le premier point, le lecteur s'attendait – c'est bien le moins – à une clarification conceptuelle du concept, et cette clarification devait logiquement se rencontrer dès les premières pages. Ce qui n'est pas le cas tant l'introduction verse dans le vague (pp. 5 s.). On saura seulement que le néolibéralisme « est constitué de plusieurs courants (l'ordolibéralisme, l'École autrichienne, l'École de Chicago…) », ce qui est déjà problématique ; et qu'il existe à travers diverses organisations, dont la Société du Mont-Pèlerin (p. 6). En réalité, il faut attendre le début du dernier chapitre pour trouver une définition – commune au

demeurant – du sujet : « Le néolibéralisme est une idéologie et une doctrine pour l'action qui cherche à consolider les sociétés libérales et l'économie capitaliste en dépassant les apories du vieux libéralisme et en s'opposant au socialisme » (p. 58). Et il faut attendre la conclusion pour voir apparaître clairement les éléments centraux du néolibéralisme : marché concurrentiel, mécanisme des prix, opposition radicale au socialisme et au communisme (p. 112).

On peut considérer que le néolibéralisme est, comme son nom l'indique, un vaste mouvement historiquement situé qui a pour volonté de faire émerger un nouveau libéralisme. Dans l'entre-deux guerres, en réaction à l'émergence des totalitarismes et à la crise de 1929, des intellectuels entendent tirer les leçons de la naïveté et/ou de l'échec du libéralisme classique en redéfinissant les missions de l'État, chargé d'organiser l'économie et d'y intervenir tout en laissant le marché subsister. Peuvent effectivement s'inscrire dans ce mouvement les néolibéraux français et les tenants de l'ordolibéralisme allemand. Mais il est conceptuellement artificiel et historiquement faux d'y amalgamer le libéralisme autrichien.

Notable à cet égard est le développement sur l'ordre juridique (p. 24). Après avoir exposé que « la rupture avec le laisser-faire (sic) passe par un interventionnisme de type juridique et règlementaire », l'auteur prétend que pour les néolibéraux, l'ordre de marché concurrentiel est « une construction délibérée (pour les ordolibéraux) ou, au moins, de l'action humaine (pour les Autrichiens comme Hayek) ». Manifestement, il s'agit d'une interprétation fausse (volontaire ?) tant de l'action humaine misesienne que de l'ordre spontané hayekien. Le début du chapitre 2 interpelle également : « Une vision commune de la société néolibérale est celle où toutes les relations sociales sont soumises à la loi du marché. Le comportement de l'*homo economicus* (…) ne s'appliquerait pas seulement aux échanges économiques mais à l'ensemble des relations humaines » (p. 31). Il est vrai que l'auteur apporte un bémol à son allégation au sujet des ordolibéraux, mais il renvoie en note de bas de page à Pierre Bourdieu interprété par Christian Laval. Or, il s'agit d'une confusion, dénoncée en son temps par Bastiat, entre gouvernement et société, et d'une

incompréhension de la conception libérale de la société civile. Et lorsque l'auteur concède en conclusion que « le néolibéralisme a pu être associé à des discours différents voire contradictoires selon l'époque et les auteurs » (p. 111), qu'il « est flexible et il s'adapte aux circonstances » (p. 112), c'est sans doute que le concept a mal été envisagé et qu'il appartenait pourtant à l'auteur de démêler l'écheveau. En substance, le caractère flou de la définition du libéralisme adopté par Bruno Amable autorise de nombreuses confusions tant d'idéologies que de doctrines pour l'action. Ce flou artistique est peut-être volontaire, comme on va le comprendre plus loin.

Un dernier mot sur certains passages qui démontrent une connaissance parfois évanescente du libéralisme. Nous avons déjà relevé l'incompréhension de l'ordre spontané hayekien (p. 24). Mais certaines allégations méritaient à tout le moins quelques précisions. L'auteur fait référence à une politique libérale non interventionniste en citant en note de bas de page le fait que le secrétaire d'État au Trésor ait « dissuadé le Président Hoover d'intervenir » (p. 81, n. 1). Un lecteur peu informé en conclurait à l'absence d'interventionnisme du président américain, interprétation certes classique mais controuvée. La référence à la monnaie privée chez Hayek, avec citation du seul troisième volume de son œuvre majeure en 1979 et renvoi à la « rhétorique réactionnaire » de Hirschman (cité deux fois), démontre que l'auteur n'a pas lu la *Dénationalisation de la monnaie* (p. 88). On ne voit pas non plus en quoi « le courant néolibéral le plus radical au sein de l'économie orthodoxe est probablement l'école du choix public (sic) » (p. 88). Quant à l'idée selon laquelle « l'individualisme méthodologique de Buchanan » s'opposerait à « l'évolutionnisme de Hayek », elle laisse songeur (p. 111, n. 2).

Sur le second point, à savoir l'échec de Bruno Amable pour des raisons idéologiques qui lui sont propres, les lecteurs s'attendaient – c'est bien le moins – à un ouvrage scientifique qui expose de manière suffisamment neutre son sujet, quelle que soit l'idéologie – en l'occurrence très marquée à gauche – de son auteur. Il y a malheureusement loin de la coupe aux lèvres. On trouve bien entendu dans l'opuscule les morceaux de choix habituels contre la pensée

autrichienne : l'éloge du fascisme par Mises en 1927, les liens incestueux de Hayek, mais aussi de Friedman, avec la dictature de Pinochet (pp. 39-40)[1]. Bruno Amable tient manifestement à cœur l'exemple du Chili puisqu'il y revient au sujet de l'École « du choix public (sic) » et des célébrissimes *Chicago boys* quelques dizaines de pages plus loin (pp. 90-91). Il insiste, dès l'introduction, sur les échecs du « néolibéralisme » : les grandes institutions internationales – la Banque mondiale, le FMI et l'OCDE – partagent « la croyance (sic) dans les vertus du marché concurrentiel pour apporter la prospérité » (p. 8. V. aussi p. 101) ; en 1982, le Chili « entrait dans une crise économique » (p. 40) ; les politiques de libéralisation depuis les années 1980 profiteraient « au consommateur du point de vue de la qualité du service » par rapport au monopole public précédent, « ce qui est moins certain » (p. 78) ; « les résultats en matière de performance éducative et d'égalité d'accès à un enseignement de qualité se sont révélés plus que décevants », s'agissant des écoles privées financées par l'État (p. 81). Le morceau de choix se trouve en conclusion où l'auteur donne une vue apocalyptique de la politique néolibérale à la fin du XXeme siècle et au début du XXIeme (p. 114). Et comme l'auteur a fait d'Emmanuel Macron l'acteur paradigmatique du néolibéralisme (pp. 64-65), le lecteur se dit alors : CQFD….

recensés par
Jean-Philippe Feldman

[1] Sur ce dernier point on pourra consulter F. Facchini, « Friedrich Hayek et la dictature chilienne d'Augusto Pinochet », *Journal des libertés*, N°22, automne 2023. https://bit.ly/3H04H7L

SOUTENEZ LE

JOURNAL DES LIBERTES

ABONNEZ-VOUS, ABONNEZ VOTRE ENTREPRISE, ABONNEZ VOTRE UNIVERSITE, ABONNEZ VOS AMIS

Achat d'un numéro* : Volume .... N°..... :
(*) Précisez le volume et le numéro que vous désirez acheter

Tarif normal (frais de port inclus) : ..... 20 €
Tarif de soutien (frais de port inclus) : ..... 30 €

Commande d'abonnement pour 4 numéros, à compter du numéro ..... inclus

Tarif normal (frais de port inclus) : ..... 60 €
Tarif de soutien (frais de port inclus) : ..... 120 €

Nom, prénom .....
Société, institution .....
Adresse .....
.....
Code postal et Ville .....
Pays .....
E-mail .....

Commande et règlement par chèque :

Envoyez votre bulletin d'abonnement ainsi que votre chèque libellé à l'ordre de « IREF/Journal des Libertés » à :

IREF/ALEPS, 35 Avenue Mac Mahon, 75017 Paris, France

Commande et règlement en ligne

Vous pouvez également vous abonner et apporter votre soutien financier en vous connectant à notre site en ligne : https://www.journaldeslibertes.fr

Commande et règlement par transfert bancaire

Compte : IREF
Banque: Rothschild-Martin-Maurel
IBAN: FR76 1336 9000 0770 8708 0401 206
Dans ce cas, envoyez ce bulletin à l'adresse postale ci-dessus ou informez-nous par email
Contact email : contact@journaldeslibertes.fr

JOURNAL DES LIBERTES

COMMANDE D'UN ENCART PUBLICITAIRE

La société :

Dénomination sociale : _____

Adresse : _____

Numéro RCS : _____

Représentée par : _____

Email : _____

Téléphone : _____

souhaite publier un encart publicitaire (format pour la version papier : 24,2cm pour la hauteur et 17 cm pour la largeur) (*)

☐ sur une page du prochain numéro dans sa version papier et sur la page internet du journal (www.journaldeslibertes.fr) pour une période de trois mois à compter de la publication en ligne du numéro (**) …… pour un prix de **300 €**

☐ sur une page dans chacun des quatre prochains numéros papiers et une période de 1 an à compter de la publication en ligne du premier de ces quatre numéros en commençant par le numéro (**) …… et pour un prix de **500 €**

Envoyer cet ordre de commande
ainsi que votre chèque libellé à l'ordre de « IREF/Journal des Libertés » à :

IREF/ALEPS, 35 Avenue Mac Mahon, 75017 Paris, France

Vous pouvez également régler votre commande par transfert bancaire
(un RIB vous sera envoyé sur demande).

Contact email :
contact@journaldeslibertes.fr

Contact postal :
IREF/ALEPS, Journal des Libertés, 35 Avenue Mac Mahon, 75017 Paris, France

_____

(*) Le Journal ne publiera l'encart qu'après réception d'un bon à tirer signé par ses soins.
(**) Précisez le numéro